

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire DCB / Mars 2021

**Pour une cohabitation profitable :
problématiques et enjeux des liens
entre missions archives et SCD au sein
de l'université**

Antoine Boustany

Sous la direction de Damien Hamard
Directeur adjoint – Service Commun de la Documentation et des Archives de
l'université d'Angers

Remerciements

Toute ma gratitude va à mon directeur de mémoire, Damien Hamard, pour ses conseils et son suivi bienveillant tout au long de cette recherche.

Je remercie aussi tous les archivistes et bibliothécaires de l'ESR qui ont contribué à ce travail, en répondant au questionnaire ou en prenant part à un entretien.

Merci à Agathe, Augustin, Côme, Eléonore et Soline pour leur indéfectible soutien tout au long de cette rude année 2020,

À Florence Köll, conseillère toujours avisée,

À Alice de Bremond d'Ars, enfin, puisque bibliothécaires et archivistes font aussi bon ménage hors des universités.

Résumé :

Ce mémoire porte sur les liens entre les services communs de la documentation et les services d'archives des universités. Bibliothécaires et archivistes se côtoient depuis quelques années dans la majorité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et la nature de leurs relations varie de manière importante d'une institution à l'autre. Aujourd'hui se développent de nouveaux domaines de travail pour ces professionnels de la documentation, notamment dans le domaine des services aux chercheurs, ainsi que de la gestion et de la valorisation des données de la recherche. Peut-on concevoir des modalités concrètes de collaboration entre l'archiviste et le bibliothécaire, en s'appuyant sur les réflexions au sujet de la convergence des deux métiers, mais aussi sur les réalités du travail en université ? Après avoir présenté les grands enjeux liés à l'archivage en université, on cherchera à présenter des points de convergence spécifiques entre les deux professions, pour dégager des axes de travail en commun.

Descripteurs : bibliothèques universitaires, archivistique, données de la recherche, universités, coopération, enseignants-chercheurs

Abstract :

This paper focuses on the links between the academic libraries and the archive services of the universities. Librarians and archivists have been working side by side for some years in most research institutions, and the nature of their relationship varies significantly from one institution to another. Today, new areas of work are developing for these documentation professionals, particularly in the field of services to researchers, as well as the management and use of research data. Is it possible to conceive of concrete modalities of collaboration between archivists and librarians, based on reflections on the convergence of the two professions, but also on the realities of work in universities? After presenting the major issues related to archiving in universities, we will seek to present specific points of convergence between the two professions, to identify areas of common work.

Keywords : academic libraries, archives, research data, universities, cooperation, researchers

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
Méthodologie	11
ARCHIVES EN UNIVERSITE : MISSIONS ET ENJEUX	15
Les archives de l'université	16
Le cadre légal.....	19
Les missions liées à la gestion d'archives en université	24
L'archivage des données.....	31
Regards croisés sur les archives	36
FONCTIONS ET POSITIONNEMENT.....	41
Des archives sans archivistes : le rôle des bibliothèques dans la gestion de fonds d'archives en université.....	42
La place des services d'archives dans les universités : historique et bilan	47
Y'a-t-il un rattachement idéal pour les missions archives ?	51
L'intégration des fonctions archives et bibliothèques au sein du campus Condorcet.....	58
ENTENTE ET COLLABORATION DES ARCHIVISTES ET DES BIBLIOTHECAIRES : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.....	63
Archives et bibliothèques : des professions-sœurs ?	63
Complémentarité des compétences.....	67
Construire une collaboration entre archivistes et bibliothécaires	71
Définir un projet de collaboration.....	80
Propositions de collaboration : opportunités, risques, et pistes d'application	89
CONCLUSION	105
BIBLIOGRAPHIE.....	109
Archives en université	109
<i>Les services d'archives et leurs missions</i>	<i>109</i>
<i>Les archives et données de la recherche</i>	<i>110</i>
Bibliothèques et archives : études sur les structures communes.....	111
Bibliothécaires et archivistes : études sur la convergence et la complémentarité des métiers	112
ANNEXES.....	115

INTRODUCTION

Au cours des années 2000, nombre d'universités françaises se sont dotées d'une mission archives afin d'améliorer le circuit des documents produits et reçus au sein de la structure : on compte ainsi trente-six créations de missions entre 2001 et 2014¹. Le travail des archivistes en université est fondé sur la gestion et le traitement de ces documents, avec des problématiques spécifiques aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche que nous aborderons plus loin dans ce mémoire. Ces missions font de l'archiviste un nouveau métier de l'information-documentation, à côté des bibliothécaires, dont le rôle en université est le fruit de la longue évolution des bibliothèques universitaires devenues services communs de la documentation. Aujourd'hui, les archivistes « *ont su imposer leur présence en tant qu'acteurs à part entière dans l'activité et l'organisation de leurs établissements* »², et la question de leur cohabitation avec les bibliothécaires au sein de l'université se pose avec d'autant plus d'acuité.

La question du rapprochement potentiel des « *métiers des sciences de l'information* » pour reprendre la catégorie utilisée par Jean-Philippe Accart, en ajoutant le métier du documentaliste à ceux du bibliothécaire et de l'archiviste³, est un enjeu important dans la réflexion sur le devenir de ces métiers : il donne lieu à des débats, des recherches, et des mises en application⁴ qui prennent la forme de collaborations plus ou moins poussées entre des bibliothèques et des services d'archives. L'université n'échappe pas à ces perspectives : le service commun de la documentation (SCD) et la mission archives ont de nombreuses opportunités de convergences, autour de missions partagées, de compétences complémentaires, de problématiques semblables, d'usagers communs. Ces convergences peuvent prendre de nombreuses formes, qu'il s'agisse d'une simple mise en commun temporaire de ressources, à des projets de grande ampleur, fondés sur une collaboration au long cours. Cependant, la grande diversité des modes que peut prendre le rapprochement entre les deux professions n'empêche pas de porter une

¹ MADAY Charlotte. « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche », *La gazette des archives*, 2015, n°238, p.78.

² LE BRECH Goulven. « Nous ne sommes plus des fous furieux », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p.7.

³ ACCART Jean-Philippe. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information*. KLOG, 2014.

⁴ On en trouvera beaucoup d'exemples dans LEMOINE Tomy. *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*. Université d'Angers, mémoire de Master 1 Métiers des archives, sous la direction de Bénédicte Grailles, 2017.

réflexion plus globale sur l'opportunité, la mise en place, et les problématiques liées à ce rapprochement : c'est l'objet de ce travail de recherche, qui a pour ambition de partir des exemples de collaboration apportés par des professionnels issus des deux filières, et d'une réflexion sur la complémentarité des compétences et fonctions des deux métiers, pour tenter d'indiquer quelques propositions pour le développement de cette convergence, au sein de toutes les universités.

Avant d'entrer plus en profondeur dans le sujet, il est important de s'arrêter sur la définition des termes utilisés ici : convergences, rapprochement, collaboration, etc., peuvent être entendus de multiples manières et, afin de caractériser plus précisément les opportunités qui peuvent réunir archivistes et bibliothécaires des universités. Tout d'abord, le terme « collaboration », qui est de loin le plus utilisé dans cette recherche, est entendu au sens donné par le dictionnaire Larousse : *action de participer à une œuvre avec d'autres*. Il permettra donc de qualifier l'ensemble des entreprises menées de front par un ou des archivistes avec un ou des bibliothécaires. On entend le terme « coopération » dans un sens plus restreint : un travail collaboratif *intégrant l'idée de faire « œuvre commune »*, nécessitant un engagement mutuel et une éthique de travail partagée⁵. Le terme renvoie donc à des entreprises plus spécifiques, où bibliothécaires et archivistes s'engagent de manière particulièrement forte. La « mutualisation » est entendue au sens donné par le Larousse : *mutualiser, c'est mettre quelque chose en commun, ou le répartir*. Archivistes et bibliothécaires peuvent mutualiser des espaces, des ressources, des outils, des connaissances, des compétences. Enfin, pour parler de la proximité entre les métiers, on utilise d'un côté « rapprochement » et « convergence » au sens du Larousse (*fait de tendre vers un même point, fait de présenter des analogies*), pour faire références aux points de contact entre les deux professions, et de l'autre, le mot d' « hybridation », dans le sens de *croisement entre deux variétés*, pour parler des possibilités de fusion des deux métiers⁶.

Au cours du mémoire, ces termes ont donc été employés dans le sens indiqué, en privilégiant les idées de convergence, de mutualisation et de collaboration qui s'inscrivent particulièrement dans le cadre de la recherche, contrairement au concept d'hybridation qui n'implique pas seulement un rapprochement de deux services au sein de l'université et qui sort du cadre d'étude. On a choisi, pour résumer l'ensemble des situations et des modes de rapprochement possibles des deux équipes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, d'opter pour le mot « cohabitation » qui semble assez large pour prendre en compte tous les cas de figure, de l'éloignement le plus complet à l'intégration la plus forte, tout en mettant l'accent sur l'élément central réunissant les missions archives et les SCD : le voisinage au sein d'une structure,

⁵ <https://humanitesnumeriques9.wordpress.com/2017/01/06/difference-entre-cooperation-et-collaboration/>

⁶ UTARD Jean-Claude. « Bibliothécaire, documentaliste et archiviste : convergence ou hybridation des métiers ? », in MARCEROU-RAMEL Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Enssib, Bibliothèques, 2017, p. 157 à 166.

l'université, où cohabitent les deux interlocuteurs, quel que soit leur degré de proximité.

On abordera les enjeux et les perspectives de cette cohabitation en veillant à inclure à la fois la vision du bibliothécaire, commandée par ce mémoire de conservateur des bibliothèques, mais aussi le regard de l'archiviste, tout aussi important pour comprendre ces enjeux. On a ainsi choisi de revenir dans un premier temps sur la place des archives et les fonctions des archivistes au sein des universités, dans la mesure où ces aspects, dont la compréhension est indispensable pour le sujet qui nous occupe, sont bien souvent méconnus hors de la filière des archivistes. Il nous a donc semblé plus pertinent de revenir sur les problématiques de l'archivage en université que sur le fonctionnement du SCD et son positionnement au sein de l'établissement, sujets bien mieux connus de tous, de l'avis même des professionnels archivistes comme bibliothécaires contactés dans le cadre de cette recherche. Après ce tour d'horizon liminaire, destiné aux lecteurs notamment bibliothécaires peu familiarisés avec ces questions, on approchera le sujet de la cohabitation SCD-mission archives en mettant en valeur les deux visions, et veillant à respecter les spécificités de chaque structure afin de rendre les propositions de collaboration les plus équilibrées possibles.

METHODOLOGIE

Notre étude concerne au premier chef les universités françaises où peuvent être identifiées une fonction bibliothèque (la plupart du temps sous la forme d'un service commun de la documentation) et une fonction archive (que l'université dispose d'un seul archiviste qualifié ou d'une mission plus structurée). Ce mémoire s'appuie particulièrement sur les exemples issus des universités dont les archivistes ont adhéré à la section Aurore (section des archivistes des universités, des rectorats, des organismes de recherche et mouvements étudiants) de l'Association des archivistes français. C'est notamment sur ce réseau que se sont appuyées les campagnes de collecte d'informations effectuées par le biais d'un questionnaire et d'entretiens téléphoniques. Cet échantillonnage a permis d'obtenir des résultats à même d'être compilés et utilisés plus efficacement, et, en fin de compte, un corpus homogène qui a facilité la structuration de la recherche. Toutefois, pour ne pas se fonder uniquement sur ce périmètre restreint, on a veillé à s'intéresser de manière ponctuelle à d'autres universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche (l'Observatoire, l'école polytechnique, le campus Condorcet...), ce qui a permis d'étoffer les contenus collectés et de diversifier les exemples et les sujets de réflexion.

Le questionnaire : afin de construire une première base de réflexion fondée sur l'expérience de professionnels archivistes et bibliothécaires exerçant en université, on a préparé un questionnaire construit autour de deux séries de questions jumelées, l'une adressée aux archivistes et l'autre aux bibliothécaires. Comme on pourra le voir dans le fichier du questionnaire joint en annexe à cette recherche, on a veillé à y inclure à la fois des questions fermées destinées à la collecte de données quantitatives permettant de mieux connaître les différentes configurations possibles de la cohabitation archives-bibliothèques en université, et quelques questions ouvertes qui ont permis d'obtenir des premières précisions utiles à la préparation des entretiens. Les réponses à ce questionnaire, finalement assez peu nombreuses, ont surtout permis une meilleure prise compte des principaux enjeux du sujet. Elles ont également été utiles dans la comparaison avec des enquêtes réalisées précédemment sur le même sujet, à l'instar du travail mené par la section Aurore en 2016⁷.

Les entretiens : dans un deuxième temps, une campagne d'entretiens téléphoniques a permis d'approfondir cette collecte de données, grâce à deux grilles de questions préparées l'une pour les archivistes, et l'autre pour les bibliothécaires. Ces grilles figurent également en annexes du mémoire. On a réalisé quatorze entretiens, d'une durée d'environ 50 minutes en moyenne, qui ont permis d'apporter des réponses précises, complètes et variées aux questions préparées, mais ont également conduit à des échanges sur des sujets différents, ce qui a permis d'enrichir d'autant les entretiens suivants et la recherche en général. Il est à noter que pour les entretiens comme le questionnaire, les archivistes sollicités ont été plus nombreux que les bibliothécaires à répondre. On a tenu compte de ce déséquilibre, qui peut induire un biais dans la synthèse des données collectées à l'occasion, en tentant de donner la place la plus importante possible aux avis exprimés par les bibliothécaires, et en enrichissant notre étude grâce aux nombreux travaux de recherche réalisés par des professionnels de la filière sur la question des archives et de leur rapport aux bibliothèques⁸.

Pour structurer ce mémoire, on a cherché à partir d'une réflexion théorique sur les rapports entre bibliothèques et archives, ainsi que sur les convergences dans les compétences et cultures professionnelles, pour construire ensuite une partie plus opérationnelle autour de quatorze propositions-types de collaborations entre archivistes et bibliothécaires. La première partie concernera les grands enjeux de l'archivage en université et permettra de donner une fondation solide à la réflexion. Dans un second temps, on étudiera les logiques institutionnelles dans lesquelles s'inscrivent les collaborations entre les deux services : structure et positionnement des missions archives d'un côté, rôle des SCD dans la conservation d'archives de l'autre. Enfin, on s'intéressera de plus près à la complémentarité des

⁷ Section Aurore. *Enquête sur les services d'archives*, 2016.

⁸ On peut citer plusieurs mémoires de conservateur des bibliothèques, notamment le plus récent d'entre eux : MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Enssib : mémoire de conservateur des bibliothèques, 2020.

compétences entre archivistes et bibliothécaires, terrain de réflexion plus concret qui permettra ensuite de dégager des axes de collaboration, autour de quatre thèmes : approfondissement des pratiques professionnelles, développement de nouvelles compétences pour de nouveaux services, portage de projets, amélioration de la visibilité et du positionnement au sein de l'université

ARCHIVES EN UNIVERSITE : MISSIONS ET ENJEUX

Afin de mieux entrer dans la réflexion sur les points de contact entre les missions des archivistes et des bibliothécaires au sein de l'université, il convient de présenter d'abord les fonds concernés par ces missions. Les possibilités de collaboration entre les deux métiers sont en effet aussi variées et riches en problématiques spécifiques que les typologies d'archives produites au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et un retour synthétique sur l'ensemble de ces catégories donnera à voir cette variété. Il est toutefois important de ne pas s'arrêter à une description des fonds, dans la mesure où les perspectives de dialogue ou de travail en commun entre archivistes et bibliothécaires doivent s'inscrire plutôt dans des logiques de services, plutôt que des logiques de fonds et de collections. C'est pourquoi la réflexion sera prolongée par un aperçu des missions menées par les deux professions dans le cadre de la conservation d'archives, aperçu qui devra permettre de dégager de premières possibilités de réflexions et d'actions communes. Une fois présentées les archives universitaires et les missions qu'entraînent leur conservation au sein de l'établissement, on tentera de trouver des distinctions dans la manière dont ces fonds sont perçus et représentés par les archivistes d'un côté, et les bibliothécaires de l'autre. Afin d'éviter toutes généralisations abusives, il s'agira non pas de définir une « vision archiviste » et son versant bibliothécaire, mais plutôt des traits généraux, confirmés par l'expérience (à ce titre, les entretiens ont été d'une grande aide), qui nous aideront ensuite à mieux comprendre les difficultés que peuvent soulever les incompréhensions et différences de culture professionnelle entre les deux métiers.

Cette analyse sera appuyé par des exemples tirés des différentes universités étudiées, pour mettre le plus en valeur possible la grande diversité des situations. Sans être vouée à l'exhaustivité, elle aura pour rôle de définir avec le plus d'exactitude possible les archives universitaires en tant que champs de mission pour les archivistes et les bibliothécaires, fondation indispensable pour répondre à la problématique de ce mémoire. Il est à noter qu'il sera particulièrement question d'archives dans cette partie parce que ce type de collections est le principal matériau sur lequel peut porter la collaboration archiviste-bibliothécaire : la quasi-totalité des missions archives n'interviennent en effet jamais dans le périmètre des collections conservées en BU. Toutefois, on évoquera aussi les autres éléments qui peuvent faire l'objet de ces points de contact : certaines collections spécifiques

de livres et de revues qui peuvent intéresser les archivistes à plusieurs titres, mais aussi les collections patrimoniales et spécialisées que l'on retrouve par exemple dans une photothèque (tirages, diapositives, négatifs, plaques de verre...) ou dans un musée universitaire (bustes, médailles, dessins et œuvres d'art, instruments...). Pour terminer, on donnera une place particulière à une catégorie particulière qui tend à prendre une place de plus en plus importante dans le travail des « professionnels de la documentation » : les données numériques, particulièrement bien représentées dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche, qu'il s'agisse des données de la recherche, ou encore des documents administratifs nativement numériques produits par les différents services et composantes de l'université.

LES ARCHIVES DE L'UNIVERSITE

Dans ce travail de définition, il est tout d'abord nécessaire de donner quelques cadres qui faciliteront la présentation méthodique des fonds dont peuvent être chargés missions Archives et SCD au sein de chaque université. La définition donnée des archives par le Code du Patrimoine, article L211-1⁹, constitue un premier angle d'approche : « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». L'expression « archives de l'université » nous permettra donc de considérer l'ensemble des documents et données produits et reçus par les différents services centraux, services communs et composantes de l'université. Ces éléments correspondent de plus à la définition des archives publiques que donne le même Code du Patrimoine, article L211-4 : « Les archives publiques sont : 1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; 2° Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ; 3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité. »

En tant qu'archives publiques, ces documents et données sont conservés par l'établissement producteur tant que ce dernier peut encore en avoir l'usage. Une

⁹https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074236/LEGISCTA000006159940/2021-01-20/

fois cette durée d'utilité administrative (DUA) expirée, les archives ont vocation soit à être éliminées, soit à intégrer un service d'archives définitives en vertu de leur valeur patrimoniale. Cette chronologie reprend la théorie des trois âges des archives, exposée en France par Yves Pérotin en 1961¹⁰ : les archives courantes sont les dossiers toujours en cours d'utilisation par leur producteur, et sont donc conservées dans les bureaux ; les archives intermédiaires ont fait l'objet d'une première sélection et ont intégré un espace d'archivage selon des protocoles auxquels veillent les archivistes de l'université ; enfin, au terme de leur DUA, les dossiers sont éliminés ou versés sous le contrôle du service d'archives qui assure le contrôle scientifique et technique sur les archives de l'université¹¹.

Cependant, le contexte spécifique des universités appelle plusieurs précisions pour compléter ces définitions.

Tout d'abord, la notion d'archives publiques pose problème pour caractériser tout un pan des documents produits dans le cadre des universités. Il s'agit des archives de la recherche¹², produites dans le cadre de l'activité de recherche des enseignants-chercheurs, et dont le statut est ambigu, si l'on se rapporte au Code de la Propriété intellectuelle. Il est en effet possible de traiter une partie de ces documents comme des œuvres de l'esprit originales : cette « *superposition des droits* »¹³ place les archives de la recherche dans une zone juridique floue entre archives privées et publiques. On verra dans les parties consacrées à la collecte au sein des laboratoires que cette situation rend complexe la délimitation du périmètre de collecte¹⁴ par les archivistes, dans le cadre de leur mission de conservation des archives publiques produites par l'université. Une autre difficulté de définition concerne les typologies spécifiques à ces producteurs : on trouve effectivement dans les unités de recherche à la fois des monographies et revues, qui ont vocation à être gérées par le SCD, des documents d'archives, mais aussi de la documentation difficile à catégoriser : mémoires, tirés-

¹⁰ PEROTIN Yves. « L'administration et les trois âges des archives », *Seine-et-Paris*, 1961, n°20, p. 1-4.

¹¹ MADAY Charlotte. « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois », *La gazette des archives*, 2015, n°238, p. 75-83.

Au sujet des archives de la recherche, on pourra se reporter à la section correspondante dans la bibliographie. Citons notamment : CHARMASSON Thérèse. « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, 2006, n°14, p.34-39
LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie, PICARD Emmanuelle. *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Centre d'histoire du XIXe siècle (Université Paris Sorbonne), 2014

MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2020

¹³ CORNU Marie. « Les archives de la recherche : objet juridique complexe », in CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme et MULLER Bertrand (dir.) *Archives de la recherche, problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*. Paris, L'Harmattan, 2014.

¹⁴ Au sujet de la collecte d'archives scientifiques privées : POMART Julien. « Collecter des archives privées en sciences humaines et sociales : l'exemple de la Fondation Maison des sciences de l'homme », *La gazette des archives*, 2013, n°231 p. 93-108. Et sur l'archivage intermédiaire de ces dossiers : CORVASIER Louise. « L'archivage intermédiaire : un outil puissant de réutilisation des données de la recherche », *La gazette des archives*, n°231, 2013-3. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. p. 159-172.

à-part, littérature grise, etc. La prise en charge de ces documents varie d'établissement en établissement, rendant difficile toute tentative de définition générale des périmètres de chacun. Enfin, ces documents sont en général conservés au sein des laboratoires dans un « *melting pot* »¹⁵ réunissant des archives incontestablement publiques, des archives privées ou au statut ambigu, des ouvrages et de la documentation. L'archivage courant, réalisé par les personnels attachés à l'unité de recherche, est orienté vers un usage interne uniquement, rendant le fonds difficile d'accès au moment d'un éventuel versement.

Ensuite, si les archives publiques, imprescriptibles et inaliénables, relèvent d'un régime général strict, l'ensemble des documents produits au sein d'une université ne fait généralement pas l'objet d'un même niveau d'attention de la part des archivistes. Comme on le verra dans la partie suivante, les missions archives comptent à l'heure actuelle des équipes très réduites par rapport à la taille des établissements dont elles prennent en charge l'archivage, ce qui a pour conséquence de limiter le champ d'action et de forcer à restreindre son périmètre d'intervention. La priorité est souvent donnée aux archives des services centraux et communs (présidence, administration, scolarité, ...) par rapport à des composantes souvent éloignées et moins accessibles, et aux archives administratives par rapport aux archives de la recherche, dont on a vu combien la collecte était délicate. Ainsi, les archivistes de Strasbourg¹⁶ et de Tours¹⁷ collectent environ 90% d'archives administratives, et à Angers, la proportion atteint 95%¹⁸. Cette organisation conduit donc à mettre de côté une partie des services de l'université, dont l'archivage se fait sur place, dans les bureaux, avec parfois des versements directement en direction des services d'archives définitives, comme les archives départementales du Bas-Rhin pour certains fonds provenant de l'un des 72 laboratoires et centres de recherche de l'université de Strasbourg¹⁹. On ne peut donc pas donner de règle générale concernant les domaines archivés au sein des universités, ce qui pose problème dans la définition de champs de coopération entre missions archives et SCD : les archivistes travaillant sur des archives de la recherche (10 sur 14 répondants à un sondage réalisé en 2020 pour la revue *Archivistes !*²⁰) pourront plus facilement être intéressés par des projets communs avec les bibliothécaires dans des domaines liés à l'archivage de la recherche (formation aux plans de gestion de données, groupe de travail Science ouverte...), contrairement aux archivistes exerçant principalement des missions de *records management* pour les services centraux et peu concernés par ces questions. Par

¹⁵ MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Enssib : mémoire de conservateur des bibliothèques, 2020.

¹⁶ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

¹⁷ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

¹⁸ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

¹⁹ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020.

²⁰ SCHIRR Lucile. « Les pratiques de la fonction archives en bibliothèque au sein de la section Aurore », *Archivistes !*, 2020, n°132, p.21

conséquent, il est important de tenir compte de cette situation pour proposer des pistes de collaboration variées, pouvant convenir à tous les cas de figure.

Pour tenter d'aller plus loin dans la présentation des archives des universités, on peut avoir recours à une tripartition souvent utilisée en pratique, et notamment mise en avant dans un dossier de l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements) consacré à la *gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*²¹. Ce recueil, composé de fiches destinées à faciliter l'archivage dans la pratique, a recours à trois catégories pour répartir les différents producteurs au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche : les archives administratives, soit « l'ensemble des documents produits et reçus par les services administratifs de l'établissement dans l'exercice des activités administratives qui leur sont confiées » (dossiers de personnel, documents financiers et comptables, archives produites par les différentes instances de gouvernance), les archives pédagogiques : les « documents issus des activités d'enseignement : elles sont produites soit par les enseignants, soit par les étudiants » (supports de cours, sujets d'examens, plannings des enseignements, copies d'élèves), et enfin les archives scientifiques, parmi lesquelles sont distinguées les archives du centre de recherche et les archives des chercheurs. On retrouvera dans ce dossier, accessible en ligne, les principales typologies que l'on peut retrouver dans ces trois domaines : l'objectif de cette présentation sommaire était de souligner la grande variété des documents que l'on peut rencontrer dans un magasin d'archives en université. Précisons enfin que cette méthode de répartition des producteurs recoupe partiellement la séparation évoquée plus haut entre « archives administratives » et « archives de la recherche » : on peut citer par exemple l'organisation qui avait cours à la mission archives de l'université Paris Diderot, au début des années 2010²². Les deux archivistes de la mission avaient pour périmètres respectifs les archives administratives, c'est-à-dire en pratique les documents produits par les services centraux et communs, regroupant les deux premières catégories de la répartition de l'AMUE, et les archives de la recherche, soit les archives (administratives et scientifiques) produites au sein des centres de recherche et autres composantes de l'université. La distinction, ici, est également géographique : archives du « noyau » et archives des composantes éloignées.

LE CADRE LEGAL

²¹ AMUE, *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Les dossiers de l'agence, 2010, fiches 5, 6 et 7. http://www.amue.fr/fileadmin/amue/documents-publications/amue/Gestion_archives_web.pdf

²² Entretien avec Charlotte Maday, 23/11/2020

On ne trouvera pas dans le Code du Patrimoine de texte concernant la prise en charge des archives des universités dans son ensemble. L'action des archivistes est guidée par un corpus composite, dont on peut rappeler ici les éléments les plus importants. Le premier est la circulaire AD 70-5 du 26 mai 1970, relative aux archives de l'éducation nationale²³ (et concernant l'ensemble de l'enseignement supérieur). Elle prévoit le versement des archives de chaque université aux Archives départementales concernées, avec une exception pour les universités parisiennes, qui versent aux Archives nationales²⁴. Les archives antérieures à 1940 doivent y être versées « dans les plus brefs délais ». Ce premier texte, qui a entraîné un certain nombre de versements d'archives définitives, n'anticipe pas la création d'archivistes d'universités : il rappelle le contrôle scientifique et technique des archivistes départementaux sur les documents produits au sein des établissements d'enseignement supérieur : « il sera loisible à MM. les directeurs des services d'archives des départements d'y effectuer des tris et de proposer des éliminations au visa de MM. les chefs des établissements versants »²⁵.

Trente ans plus tard, une nouvelle étape est franchie avec la circulaire du 2 novembre 2001 concernant la gestion des archives dans les services et établissements d'Etat²⁶. Le texte rappelle la responsabilité des institutions publiques sur leurs archives, au nom de leur valeur administrative, juridique, historique et patrimoniale : « une bonne gestion des archives publiques n'est possible que si l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat se mobilisent à cet effet ». Cette responsabilité est attachée à des normes concernant la prise en charge de ces archives : s'en suivent des instructions comme l'allocation de crédits et de locaux à la fonction archives, et le respect du CST du service d'archives compétent. L'article 1 de la circulaire indique que la responsabilité de ces archives doit être confiée à des agents de catégories A ou B, formés aux techniques de gestion des documents et dotés des moyens nécessaires pour la bonne conduite de leur mission.

Les années 2000 sont marquées par un intérêt croissant porté aux archives des universités²⁷, et cet essor est accompagné par de nouveaux textes destinés à mieux cadrer la conservation de ces archives. Citons l'instruction ministérielle DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005²⁸ qui précise les instructions de tri en université, avec des tableaux de gestion répartis dans six domaines (Politique générale et administration, scolarité, examens, santé et aide

²³ Disponible en ligne https://francearchives.fr/file/00289437face3824edef7f7ef82ee23d30169016/static_1006.pdf

²⁴ OPPERMANN Fabien. « Les archives d'université : une question d'actualité », *La Gazette des archives*, 2013 n°231, p. 13-24.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000774334>

²⁷ Citons à titre d'exemple de ce regain d'intérêt le Guide des fonds publié par Thérèse Charmasson en 2008 : CHARMASSON Thérèse. *Les Archives des scientifiques, XVIe-XXe siècle, Guide des fonds conservés en France*. Paris : Editions du comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, Orientation et Méthodes.

²⁸ https://francearchives.fr/file/9c9646718ba80c848f5029724ac465e1b76adea6/static_892.pdf

sociale, finances, bâtiments), indiquant la DUA et le sort final des différentes typologies de documents. L'instruction DAF/DPACI/RES/2006/008 du 12 septembre 2006²⁹ rappelle ces exigences au nom de trois principes : le bon fonctionnement des administrations, la sauvegarde des droits des administrations et des particuliers, la transparence et la visibilité des actions menées par les administrations. Elle produit également la liste des universités concernées.

On peut enfin évoquer le décret daté du 17 septembre 2009, relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques³⁰ qui précise dans son article 8 la possibilité pour des administrations ou des établissements publics d'obtenir une convention avec le service d'archives compétent (archives départementales ou Archives nationales pour les universités) afin de déroger à l'obligation de versement dans ce service. Les universités conventionnées peuvent donc garder la charge de leurs archives définitives, à condition de répondre à des exigences particulières en matière de gestion, de conservation et de communication, et notamment l'« emploi d'une personne responsable qualifiée en archivistique ». Cette dérogation peut donc permettre aux universités soucieuses de garder au sein de leurs locaux leurs fonds patrimoniaux, d'en organiser la conservation définitive : cela concerne les établissements soucieux de conserver un patrimoine particulièrement riche, qui participe dans certaines universités à l'identité et au prestige de l'institution, comme le fonds ancien de la faculté de médecine de Montpellier, dont une partie des archives historiques sont conservées et gérées par la bibliothèque universitaire³¹.

L'ensemble de ces textes (ainsi que quelques instructions plus spécifiques, telles que l'instruction de 2007 concernant les archives des délégations et unités de recherche du CNRS³²) fournit le cadre général permettant la gestion des archives de l'enseignement supérieur et de la recherche. La dérogation citée plus haut requiert le recrutement d'un archiviste dans la mesure où l'établissement concerné supplante les archivistes départementaux dans la conduite de leurs missions (la gestion d'archives définitives), mais hormis ce cas de figure, les universités n'ont pas d'obligation à recruter des personnels diplômés en archivistique et qualifiés pour coordonner l'archivage de tous les producteurs au sein de l'établissement. Cependant, si les consignes listées ici n'imposent pas la création des missions archives au sein des universités, elles ont constitué un recours pour les universités ou les Archives départementales désireuses de recruter un archiviste au sein d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; ce premier recrutement est souvent à l'origine de la formation de services

²⁹ https://francearchives.fr/fr/file/2986cd9c1b4425a7ecc46d8f533a4dcb4f6378ac/static_885.pdf

³⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021044993>

³¹ Voir sur le site de l'université : <https://www.umontpellier.fr/patrimoine/patrimoine-documentaire>

³² https://francearchives.fr/fr/file/f4b709862fb6a7048925ed9ba24cb3181bab6c6a/static_871.pdf

d'archives plus structurés. Par ailleurs, nous verrons dans la partie suivante que la création récente d'un grand nombre de ces missions archives ne répond pas en premier lieu à des obligations légales mais surtout à des besoins et des stratégies de la présidence ou de l'administration des universités. Par conséquent, toutes les universités ne comptent pas d'archivistes qualifiés, encore moins de missions ou de services d'archives dotés de moyens plus importants et de plusieurs ETP. Ce rappel est important dans le cadre de notre recherche puisque dans certains établissements, les bibliothécaires n'auront pas de collègues archivistes, ce qui conditionne la possibilité d'une collaboration interprofessionnelle à un futur recrutement ou une création de service dans l'université concernée.

Il est loisible de se demander comment les établissements n'ayant pas recruté d'archivistes répondent aux exigences listées plus haut. Concernant les instructions de conservation et de tri pour les archives courantes de l'université (instructions de 2005 et de 2006), les archivistes qui ont été rencontrés dans le cadre de cette recherche rappellent souvent qu'ils ont été recrutés d'abord pour évaluer l'arriéré considérable généré par l'application de ces consignes au début des années 2000. Ainsi, en créant la mission archives de l'université de Nantes, Sébastien Chetanneau a commencé son travail par un audit au sein de l'université, qui a conduit à l'identification de 130 salles d'archives³³: les universités commencent donc souvent la mise en place de protocoles de conservation et de tri avant le recrutement d'un archiviste, en coordination avec les archives départementales. L'archivage se fait le plus souvent dans des bureaux ou des locaux propres à chaque service producteur, générant un très grand nombre de lieux de conservation, répartis dans l'ensemble des bâtiments de l'université³⁴.

Pour ce qui est du versement d'archives définitives aux services d'archives compétents, nombre d'universités n'ont pas attendu le recrutement d'un archiviste pour mettre en place des liens avec les archives départementales³⁵. En annexe de l'instruction de 2006, on retrouve les noms de dix universités ayant versé des archives en 2004, souvent sans la présence d'un archiviste attaché à l'établissement³⁶. À Strasbourg, l'université avait procédé à plusieurs versements avant l'arrivée d'un archiviste et la création d'un service dédié³⁷. On voit donc que le cadre juridique concernant ces documents permet une grande liberté d'action aux établissements, qui organisent l'archivage avec une certaine latitude. Très souvent, les bibliothèques universitaires sont des lieux privilégiés pour la conservation d'archives importantes comme les fonds de chercheurs, pour plusieurs raisons. La première est la proximité de la bibliothèque avec ces chercheurs, qui, en quittant leurs fonctions, donnent souvent leur propre

³³ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

³⁴ MADAY Charlotte, MECHINE Stéphanie. « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance », *In situ*, 2011, n°17, p. 7.

³⁵ *Ibid.*, p. 1-3.

³⁶ https://francearchives.fr/fr/file/2986cd9c1b4425a7ecc46d8f533a4dcb4f6378ac/static_885.pdf, p.26

³⁷ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

bibliothèque au SCD ; il n'est donc pas rare que les archives suivent le même chemin, et l'on trouve de tels fonds dans un grand nombre de bibliothèques universitaires. On peut prendre l'exemple des fonds d'archives littéraires en BU, recensés par Juliette Pinçon dans le cadre de son mémoire de conservateur des bibliothèques en 2017³⁸. Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas de la norme, certaines bibliothèques universitaires sont aussi identifiées comme des acteurs potentiels dans la conservation d'archives définitives en tant qu'institutions patrimoniales, à l'instar de la bibliothèque de l'université de Montpellier citée plus haut³⁹.

En résumé, le cadre juridique qui entoure la gestion des archives universitaires n'impose pas la présence d'un archiviste diplômé et la création d'une mission archives : pour envisager la coopération entre bibliothécaires et archivistes au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il faut donc prendre soin d'examiner les différents cas de figure existants. Comme on aura l'occasion de le voir plus en détail, ce cadre peut être à la fois source de difficultés puisqu'il ne normalise pas la situation des archivistes en université, ce qui peut conduire à un défaut de légitimité ou de visibilité au sein de l'établissement et notamment face aux bibliothèques, mais il peut également faciliter certaines initiatives puisque les différents acteurs concernés par les archives disposent d'une marge de manœuvre importante au regard de la loi.

³⁸ Voir la cartographie de ces fonds : https://www.click2map.com/v2/JPincon/Archives_des_%C3%A9crivains

³⁹ Voir à ce sujet la section « Des archives sans archivistes »

LES MISSIONS LIEES A LA GESTION D'ARCHIVES EN UNIVERSITE

Un parcours des différentes opérations menées par les agents chargés de s'occuper des archives dans les universités permettra à la fois de mieux connaître l'activité d'une mission archives en université, et de cibler plus précisément les actions qui peuvent faire l'objet d'une collaboration avec des bibliothécaires. Comme on l'a montré plus haut, l'importante variété des situations concernant la prise en charge des archives dans ces établissements interdit l'exhaustivité dans la présentation de ces missions. Il est cependant possible de dégager les grandes lignes de l'action des archivistes, en distinguant quatre domaines d'intervention selon l'expression des « 4 C » (collecter, classer, conserver, communiquer).

La collecte

L'objectif théorique de la collecte serait, en suivant les cadres légaux exprimés plus haut, la prise en charge de l'ensemble des archives publiques de l'université pour en assurer le tri, puis l'archivage ou l'élimination. Cependant, les universités sont des établissements de taille bien trop importante pour permettre aux missions archives composées la plupart du temps de moins de 2 ETP⁴⁰. Par conséquent, la collecte doit être rationalisée en ciblant les services qui feront l'objet d'un archivage. Par exemple, la mission archives de l'université de Nantes, qui avait concentré la plupart de ses efforts à la gestion des archives administratives entre 2015 et 2018, a entrepris de s'orienter également vers la collecte des archives pédagogiques (pour reprendre la catégorie du dossier de l'AMUE) ces dernières années, en lien notamment avec le développement de l'enseignement à distance engendré par le contexte sanitaire de 2020⁴¹: on voit donc que le choix d'un domaine à collecter doit être motivé, et s'inscrit souvent

⁴⁰ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016

⁴¹ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

dans une stratégie plus globale, afin de maintenir une cohérence dans la délimitation du périmètre d'action du service archives.

Selon les principes généraux de l'archivage au sein des administrations publiques, la collecte est le fruit d'une collaboration entre archivistes et services producteurs. Cette collaboration est permise grâce à plusieurs ressources.

La première est la sensibilisation aux enjeux de l'archivage voire la formation des personnels des universités. Des formations menées annuellement ou plusieurs fois par ans par la mission archives auprès des différents services de l'université permet de faciliter la collecte et le tri en faisant intégrer des bonnes pratiques de préarchivage et d'archivage courant aux personnels de l'université⁴². Les archivistes, en s'appuyant sur le travail mené par des producteurs sensibilisés à ces bonnes pratiques et appliquant les méthodes recommandées par la mission archives (ne pas jeter à la poubelle, retirer doublons ou documentation technique avant versement...) gagnent un temps important dans l'exercice de cette mission de collecte, notamment durant l'étape du tri, facilitée par un pré-tri au sein des services. Ainsi, à Nantes, la mission archives a mené avec les Archives départementales des opérations de sensibilisation et de formation auprès de plus de 300 personnels de l'université⁴³.

Une autre solution, souvent complémentaire, est l'animation d'un réseau de personnes-ressources, les correspondants archives, qui supervisent les versements en relation avec la mission archives de l'université, qui assure alors une sorte de contrôle scientifique et technique à l'échelle de l'établissement. Ce système fonctionne par exemple à l'université d'Angers, où les correspondants sont formés une fois par an⁴⁴. Toutefois, il est parfois rendu difficile à cause de l'éclatement géographique important des locaux de l'université, qui peut faire obstacle aux formations régulières ou au suivi des archivistes⁴⁵ ; de la grande variété de professions qui cohabitent au sein de l'établissement, et est souvent plus facile d'animer un réseau de correspondant dans les services centraux et communs que dans les composantes telles que les centres de recherche ; du *turn-over* important qui caractérise les personnels des universités : c'est l'argument retenu par la mission archives de l'université de Tours pour travailler sans correspondants⁴⁶.

⁴² A titre d'exemple, voir le procédures de gestion des archives à l'Université de Strasbourg, qui revient sur les différentes tâches confiées aux services producteurs : https://www.unistra.fr/fileadmin/_migrated/content_uploads/procedures03022011_03.pdf

⁴³ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

⁴⁴ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

⁴⁵ SCHIRR Lucile. « L'université de Strasbourg, premiers pas d'une politique d'archivage dans une université en fusion », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p.47.

⁴⁶ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

Enfin, selon une autre pratique couramment utilisée durant les opérations de collecte d'archives, la mission peut s'appuyer sur des tableaux de gestion. Il s'agit d'états de toutes les typologies de document qu'un service ou un établissement peut produire, précisant sa DUA, et son sort final. Ces tableaux, qui s'appuient sur les réglementations en vigueur concernant le tri des archives de l'enseignement supérieur et de la recherche (et notamment l'instruction du 22 février 2005), permettent eux aussi de simplifier et de rationaliser les procédures de collecte, lorsqu'ils sont mis entre les mains de personnels sensibilisés aux enjeux de l'archivage et formés à leur utilisation. Toutefois, l'enquête réalisée sur les services d'archives des universités en 2016 par la section Aurore de l'AAF indique que seule la moitié des services interrogés utilisent des tableaux de gestion⁴⁷ : la préparation de ces tableaux est en effet rendue complexe par la variété des typologies rencontrées d'un service à l'autre, et également d'une université à l'autre en fonction des spécialités, de la taille, des activités de chaque établissement.

Malgré l'utilisation d'une ou plusieurs de ces ressources, la collecte et le tri prennent beaucoup de temps aux services d'archives, et représentent un aspect fondamental de leurs missions. On verra qu'il existe plusieurs manières d'envisager une collaboration avec les bibliothèques sur ce sujet : que ce soit pour la collecte des archives des laboratoires, ou la mise en place et l'expérimentation de procédures et de méthodes innovantes pour la collecte au sein du SCD.

Le classement

Le classement implique, une fois le tri effectué, l'organisation matérielle et intellectuelle du fonds afin de permettre sa communicabilité de la manière la plus efficace possible. Ses enjeux peuvent être similaires à ceux du classement bibliothéconomique, et il est possible de repérer des méthodes communes aux deux professions. Toutefois, le classement d'un fonds appelle des problématiques spécifiques, auxquelles répond l'archivistique : il s'agit notamment du respect de l'intégrité du fonds ou de la construction en arborescence des instruments de recherche. Les points de contacts entre les deux professions, qui pourraient sembler important dans ce domaine puisqu'elles ont toutes deux pour mission importante la mise en ordre de documents de manière à en assurer la communication, sont donc finalement limités. Les outils utilisés ne sont pas les mêmes : aux systèmes informatisés de gestion des bibliothèques répondent les logiciels de gestion spécifiques aux archives⁴⁸, tandis que les catalogues et les

⁴⁷ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 5.

⁴⁸ Citons par exemple Avenio, utilisé par le service Archives de l'Université d'Angers (Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020)

instruments de recherche ne communiquent souvent pas sans mal. On verra toutefois qu'il est possible d'envisager un regard commun sur certains enjeux du classement bibliothéconomique et archivistique, et qu'une possibilité de travail en commun pour les deux professions est de contribuer à l'interopérabilité de ces classements, afin de mieux exposer ensemble les données des instruments respectifs.

Une différence majeure dans l'approche archivistique du classement des documents, par rapport au fonctionnement des bibliothèques, est liée aux problématiques du *records management*⁴⁹, expression qui caractérise les mesures destinées à rationaliser la conservation des archives courantes et intermédiaires afin d'en garantir leur existence et leur exposition mais également leur fiabilité, leur intégrité, leur authenticité et leur exploitabilité. L'accent est donc mis sur une conservation destinée à assurer l'utilisation d'un document à des fins administratives et juridiques, enjeu qui ne concerne pas les bibliothèques et qui sépare considérablement les pratiques de classement dans les deux professions : en résumé, il existe bien « deux logiques de traitement »⁵⁰ clairement distinctes.

La conservation

La mission de conservation des archives implique plusieurs enjeux. Le premier niveau concerne la conservation liée à l'archivage courant, effectuée dans les services, pour des dossiers qui peuvent encore être utilisés, et ne sont pas encore clos ; et un archivage intermédiaire, réalisé par la mission archives. Il existe donc en général des dizaines de « salles d'archives » que doit identifier l'archiviste : bien souvent, sa mission commence par un audit au niveau de l'université, pour identifier l'ensemble de ces dépôts⁵¹. Ensuite, la conservation des archives intermédiaires est confiée à la responsabilité de la mission archives, qui doit donc être dotée de moyens idoines : magasins et rayonnages. L'obligation pour l'université de se doter de ressources et d'espaces consacrés à cette tâche est inscrite dans la circulaire du 2 novembre 2001, mais la plupart des services d'archives sont soumis à une forte tension concernant l'espace disponible pour la conservation⁵². L'enquête Aurore déjà citée indique que les missions interrogées signalent des dépôts remplis à 87% en 2016⁵³ et la plupart des archivistes contactés dans le cadre de ce mémoire indiquent toujours manquer de magasins, ce qui

⁴⁹ DROUHET Geneviève, KESLASSY George, MORINEAU Elisabeth. *Records Management : mode d'emploi*. Paris : ADBS éditions, 2000

⁵⁰ COMBE Sonia. « Archives et bibliothèques : un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n°4, p. 62

⁵¹ C'est le cas en 2015 à l'Université de Nantes : entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

⁵² SCHIRR Lucile. « L'université de Strasbourg, premiers pas d'une politique d'archivage dans une université en fusion », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p. 41-44.

⁵³ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 4

conduit à une attention particulière portée au tri et à l'élimination des documents : pour reprendre l'exemple nantais, les locaux étaient pleins à 92% à l'arrivée de l'archiviste en 2015, et sur les 4,9 km linéaires recensés, 1.5 km ont été éliminés dans les trois années suivantes⁵⁴.

On peut noter diverses solutions apportées à ce problème de place : à Tours, les contraintes de place croissantes ont conduit l'université à louer en 2018 des espaces de conservation au CHU⁵⁵. À l'Université de Technologie de Compiègne, un centre des archives a été construit en 2009, doté d'une salle de tri et de magasins⁵⁶. Mais d'autres solutions existent, notamment la mutualisation de magasins avec le SCD : c'est là une autre perspective de collaboration, déjà existante dans plusieurs universités⁵⁷, et que nous aurons l'occasion d'aborder plus tard. Enfin, la question de la conservation est également liée à des activités importantes de manutention : déménagements, déplacements d'archives entre les dépôts et depuis la salle de tri, etc. Ces opérations peuvent être pénibles pour des petites équipes, qui ont plusieurs recours : elles font parfois appel au service logistique de l'université⁵⁸, mais une autre opportunité de collaboration avec le SCD est liée à la présence à la bibliothèque de personnels qualifiés pour ce type d'opérations. Il existe d'ailleurs déjà des cas de figure où les archivistes reçoivent l'aide de magasiniers de la bibliothèque pour des déménagements et des actions en magasin : par exemple à l'université de Tours⁵⁹.

La communication

Le premier volet de cette mission est la communication de document à des lecteurs. La collecte et le classement des fonds ont en effet pour but de permettre l'ouverture des archives ainsi conservées, à des fins variées : il peut s'agir d'une consultation liée à une justification de droits ou obligations (enjeux juridiques) ; d'une recherche utile à l'activité et au bon fonctionnement des services (enjeux administratifs), d'un travail concernant l'histoire du service (enjeux historiques et patrimoniaux). Les missions archives d'université conservant principalement des archives courantes et intermédiaires, les deux premiers enjeux sont représentés en majorité dans les statistiques de consultation. La plupart des archivistes contactés dans le cadre de cette recherche signalent des consultations régulières d'archives intermédiaires, notamment pour certains services qui ont particulièrement besoin de recourir à des dossiers clos (et donc retirés des archives courantes conservées sur place) : il s'agit par exemple des

⁵⁴ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

⁵⁵ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

⁵⁶ Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

⁵⁷ C'était par exemple le cas à l'Université de Technologie de Compiègne avant la création de magasins indépendants en 2009.

⁵⁸ C'est le cas à Angers, entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

⁵⁹ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

services de la scolarité⁶⁰, mais aussi des services financiers, logistique & bâtiments, ressources humaines ... Il arrive également que des chercheurs fassent appel aux archivistes pour des consultations liées à l'histoire de l'université, ou bien d'autres domaines, souvent en histoire ou en sociologie.

Ces consultations impliquent un espace dédié afin de pouvoir communiquer des documents tout en supervisant leur utilisation. On a déjà eu l'occasion d'évoquer le manque d'espace constaté pour la plupart des missions archives : bien souvent, elles ne sont pas dotées de salles dédiées à la consultation. La solution la plus fréquente pour surmonter cette difficulté est d'installer les lecteurs dans le bureau de l'archiviste : c'est le cas à Strasbourg ou encore à Tours⁶¹. On peut aussi avoir recours aux numérisations qui permettent d'envoyer des images de l'élément souhaité, lorsque le lecteur n'a pas besoin du document authentique⁶². Certains services sont dotés d'une salle de lecture à part entière, à l'image du centre des archives de l'UTC⁶³, mais il s'agit d'exceptions : pour les autres, cette tension peut conduire à des aménagements avec le SCD, qui dispose non seulement d'un grand nombre de places dans les salles de lecture des différentes BU, mais aussi parfois des espaces dédiés à la consultation de fonds spécialisés (documents patrimoniaux, photographies), qui se prêtent particulièrement bien à la consultation d'archives. De tels espaces existent par exemple à la bibliothèque de Polytechnique⁶⁴ ou bien, dans une réflexion en cours de construction sur la cohabitation des archives et des ouvrages de bibliothèque, au sein du Grand Equipement Documentaire (GED) du campus Condorcet⁶⁵. De telles actions, qui se conçoivent parfois simplement comme une simple mutualisation circonstancielle, destinée à pallier les difficultés liées au manque d'espace et de places assises, peuvent également donner l'occasion de réfléchir ensemble aux convergences qu'il est possible de trouver dans l'exercice du service au public : comme on le verra plus loin, la question des communications peut s'inscrire dans une politique commune d'ouverture aux publics.

L'autre volet de la communication est celui de la valorisation, c'est-à-dire l'ensemble des mesures mises en place pour améliorer la visibilité des collections et en donner connaissance au plus grand nombre : il peut s'agir d'alimenter un site web, de créer une exposition, de construire une bibliothèque numérique, ou encore d'organiser des colloques ou un cycle de conférence, dans

⁶⁰ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

⁶¹ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

⁶² Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

⁶³ Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

⁶⁴ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2021

⁶⁵ Entretien avec Goulven Le Brech, 10/12/2020

l'optique de valoriser les fonds. Beaucoup d'archivistes contactés ont indiqué avoir très peu de temps pour ces opérations, qui doivent passer après toutes les missions évoquées précédemment⁶⁶. Toutefois, force est de constater que la plupart des missions archives conçoivent des actions d'une grande variété, en fonction de leurs fonds, leurs partenaires au sein de l'université ou en dehors, et du temps et des ressources qu'elles peuvent y consacrer : à Tours, les archives contribuent à un site internet consacré au patrimoine de l'université⁶⁷. A Angers, des étudiants en licence professionnelle ont eu l'occasion d'organiser une exposition sur les archives associatives⁶⁸. A Strasbourg, la mission archives tient à jour un guide des sources publié en ligne pour aider les chercheurs⁶⁹. Dans beaucoup de ces cas de figure, la collaboration avec la bibliothèque prend une place importante. Le SCD dispose en effet de beaucoup plus de ressource dans le domaine de la valorisation : espaces et équipements pour déployer des expositions, spécialistes du patrimoine pour valoriser les collections spécialisées, webmestres pour administrer une bibliothèque numérique ou un site internet, etc. Beaucoup de projets menés de front avec les bibliothécaires ont pu être identifiés, à l'instar d'un *serious game* sur l'histoire de l'UTC, destiné aux nouveaux étudiants à Compiègne⁷⁰. On tentera de mettre en avant les bénéfices que peuvent retirer bibliothécaires et archivistes d'une collaboration intégrée à une vraie stratégie commune de valorisation des collections.

A l'heure du *web of data*, la réflexion sur la valorisation s'oriente de plus en plus vers une exposition plus performante des données et des métadonnées dont archivistes et bibliothécaires ont la charge. Les collections du SCD et de la mission archives d'une université ayant la plupart du temps des points de contacts (archives et bibliothèque d'un même chercheur, documentation importante dans le domaine d'expertise de l'université...) il est important de trouver des moyens de mise en valeur commune de ces ressources. Cette coopération peut passer par des projets orientés et subventionnés par des instances extra-universitaires, comme le dispositif CollEx-Persée, dont l'objet est d'améliorer la visibilité de collections d'excellence par le biais d'une meilleure exposition ou de chantiers de numérisation. De tels projets peuvent concerner à la fois le SCD et la mission archives détentrice de fonds d'archives de la recherche. De manière générale, l'interopérabilité des solutions utilisées en bibliothèques et en archives favorise le travail des chercheurs et des utilisateurs, ce qui justifie l'intérêt d'une réflexion commune sur les évolutions des catalogues, instruments de recherche et langages utilisés, par exemple dans le cadre de la Transition bibliographique⁷¹. Dans ce

⁶⁶ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

⁶⁷ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020, voir le site en question : <https://patrimoine.univ-tours.fr/>

⁶⁸ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

⁶⁹ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

⁷⁰ Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

⁷¹ JENNER Marie. « Description des archives : Isad(G) bouge, place à RIC-0 Converter ! », *Archimag*, 2020, accessible en ligne : <https://www.archimag.com/archives-patrimoine/2020/07/08/description-archives-isad-g-bouge-place-ric-0-converter>

domaine, les bibliothécaires et les archivistes ont des objectifs proches, et il est d'autant plus intéressant d'envisager une mutualisation des projets qu'ils conservent des angles d'approche différents, qu'il est bon de recouper.

L'ARCHIVAGE DES DONNEES

La question de l'archivage de données nativement numériques occupe une place croissante dans la réflexion archivistique en général, et le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche n'échappe pas à cette évolution. Avec le développement des outils informatiques de communication (messageries) et de gestion (solutions logicielles utilisées dans tous les domaines de l'administration), des programmes utilisés dans le cadre des formations (plateformes moodle, espaces étudiants en ligne), des outils et logiciels utilisés par les chercheurs, une partie toujours plus importante de la production d'informations au sein des universités n'implique plus la création de documents physiques. Ces informations demeurent toutefois des archives publiques, et c'est en ce sens que le Code du patrimoine a été modifié en 2016 pour intégrer le mot « *données* » dans sa définition des archives. Dans ce contexte, la majorité de la profession a déjà eu à se poser la question de la gestion des données, et de nombreux projets sont consacrés au développement d'outils et de protocoles concernant ce domaine. Citons par exemple le projet ADAMANT des Archives nationales, qui a pour objectif « *d'adapter les outils, les procédures et l'organisation de la chaîne archivistique pour répondre aux enjeux numériques actuels* »⁷². Les ministères des Affaires étrangères, des Armées et de la Culture portent ensemble le programme interministériel Vitam⁷³ (valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire), consacré à la création d'une solution libre pour la gestion de volumes importants d'archives numériques : la solution peut ensuite être utilisée par des plateformes d'archivages développées au sein de projet comme Adamant, pour les AN, ou encore Saphir, pour le ministère des Affaires étrangères.

Ces projets, en cours de développement en 2020, sont des entreprises très ambitieuses fondées sur des financements importants, liés par exemple au Programme d'investissements d'avenir pour Vitam : à l'échelle des missions archives d'universités, il est pour l'instant très difficile de se doter de solutions capables d'assurer un archivage efficace au niveau de l'établissement : elles n'en ont ni les moyens humains ni les ressources logistiques et financières. Toutefois, il est à noter que l'enquête Aurore de 2016 précédemment citée signalait déjà la présence d'archives électroniques dans 58% des services et missions consultés, et

⁷² Voir la page consacrée au projet sur le site des AN : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/archiver-les-donnees-numeriques-adamant>

⁷³ <https://www.programmevitam.fr/>

l'identification du sujet « archives électronique » comme objectif à court terme ou à moyen terme pour respectivement 14% et 36% des répondants⁷⁴. La gestion de données est donc déjà une réalité pour ces services, c'est pourquoi il convient d'en aborder les enjeux plus en profondeur.

Les données administratives

Dans le domaine de l'archivage des données de l'enseignement supérieur et de la recherche, un sujet particulièrement critique en ce moment concerne la prise en charge des données de la recherche, comme on le verra plus tard. Cependant, les missions archives en université étant souvent orientées en priorité vers les archives administratives, la production numérique de l'administration et de la scolarité prennent une place considérable dans les efforts déployés par les archivistes quant aux archives électroniques.

Bien que la grande majorité des universités ne soient pas dotées d'outils dédiés à l'archivage de leur production numérique, beaucoup d'archivistes identifient avec les instances de gouvernance des domaines où l'archivage des données est particulièrement nécessaire, par exemple pour ce qui concerne les affaires financières et juridiques de l'établissement, et instaurent des protocoles de gestion permettant le traitement de ces lots spécifiques de données⁷⁵. Sans solution logicielle dédiée, la mission doit réfléchir à un support de conservation, une structuration des données, un langage de métadonnées, un mode d'exposition. Une telle façon de faire permet d'archiver une quantité importante de données sans passer par un développement logiciel coûteux et lourd à porter. Beaucoup d'archivistes contactés conseillent la prudence quant à la mise en place de tels outils. Lucie Lepage, de l'université de Tours, souligne par exemple qu'il est plus judicieux de mettre d'abord en vigueur des cadres et des procédures structurées, avant de songer à déployer un outil d'archivage électronique⁷⁶. Beaucoup d'archivistes indiquent travailler sans utiliser de SAE (système d'archivage électronique), et en collectant « manuellement » des données en collaboration avec la direction des services informatiques, partenaire indispensable pour ce type d'opérations. Le passage massif aux enseignements à distance, lié à la pandémie de COVID-19, a poussé plusieurs établissements à envisager un archivage des contenus liés aux plateformes pédagogiques de type Moodle : c'est par exemple le cas à l'Université de Technologie de Compiègne⁷⁷.

⁷⁴ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 4

⁷⁵ Les six archivistes ayant répondu au questionnaire réalisé pour cette recherche ont indiqué s'être déjà occupés d'archives électroniques

⁷⁶ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

⁷⁷ Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

Ce dernier exemple illustre un aspect important de l'archivage électronique en université : il nécessite toujours un soutien important de la part de la hiérarchie, dans la mesure où il doit être anticipé par des mesures appliquées aux données dès leur création et leur utilisation, afin de permettre un archivage intermédiaire dans de bonnes conditions. Le soutien des services informatiques est requis pour adapter en conséquence les logiciels utilisés, tandis que les producteurs doivent également jouer leur rôle en inscrivant des métadonnées et en adoptant des classements et arborescences qui aideront les archivistes à s'orienter dans les données qu'ils reçoivent. Pour obtenir et pérenniser cette collaboration, l'archiviste doit donc être appuyé par exemple par la direction générale des services, voire la présidence. Un tel soutien s'obtient plus facilement sur des dossiers critiques comme la sauvegarde des données liées aux plateformes pédagogiques dans le contexte d'un enseignement quasi intégralement réalisé à distance. La mise en place des procédures d'archivage électroniques nécessitent donc la plupart du temps un effort important de pédagogie et d'*advocacy* de la part des archivistes : un autre moyen d'obtenir ces développements est de participer aux nouveaux projets liés au numérique dès leur préfiguration. De cette manière, le développement des applications intégrera dès la création les protocoles requis pour l'archivage. Ainsi, toujours à l'UTC, une réflexion a pu être menée sur l'archivage numérique des marchés publics avec le passage à la signature électronique⁷⁸, qui entraîne des réflexions indispensables sur le mode de gestion de documents numériques dont la valeur juridique implique des garanties d'authenticité, de sécurité et de pérennité. C'est avec ces mots d'ordre que l'archiviste peut sensibiliser et convaincre la direction des services informatiques ainsi que ses collègues des marchés publics.

Pour terminer, on peut profiter de cette section pour évoquer la question de la gestion dématérialisée d'archives administratives. Il ne s'agit ici pas à proprement parler d'archives électroniques, mais de documents numérisés pour une centralisation permise par une solution de type GED (gestion électronique des données). Un tel système a des avantages nombreux : il permet aux producteurs de déposer facilement leurs archives dans l'interface prévue à cet effet, en y indiquant les métadonnées essentielles au traitement de ces documents. Ensuite, la GED permet une conservation fiable, un classement automatisé grâce à un plan de classement prédéfini et un accès facilité aux informations, avec une indexation performante. Il s'agit ici encore de projets ambitieux soumis à de nombreuses contraintes : portage assuré par la hiérarchie pour une collaboration efficace avec la direction des services informatiques, sensibilisation de l'ensemble des équipes, sans oublier les difficultés techniques liées au déploiement de l'outil au niveau de l'établissement. Un bon exemple de ce genre de système est la GED EDITIC, à l'université de Tours⁷⁹ : l'application, prévue pour l'ensemble de l'université,

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ SANCIAUD-AZANZA Anne, LEPAGE Lucie. « Patrimoine et dématérialisation : un projet global de conservation de la mémoire à l'université François-Rabelais de Tours », *La Gazette des archives*, 2016, n°243, p.201-206.

fonctionne finalement surtout avec les services qui avaient déjà des procédures bien organisées concernant l'archivage (service financier, archivage des thèses au SCD...) ⁸⁰.

Les données de la recherche

Pour les archivistes qui collectent ou comptent collecter dans les centres de recherche, la question des données de la recherche est souvent cruciale. Plusieurs définitions coexistent pour ce terme, et on peut reprendre les deux propositions soumises par l'URFIST de Lyon dans une formation sur les données de la recherche conçue en 2016 ⁸¹:

« Enregistrements factuels (chiffres, textes, images, sons) utilisés comme source principales pour la recherche scientifique et généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider les résultats de la recherche. Un ensemble de données de recherche constitue une représentation systématique et partielle du sujet faisant l'objet de la recherche » (définition OCDE 2007)

« Les données de la recherche sont l'ensemble des informations et matériaux produits et reçus par des équipes de recherche et des chercheurs. Elles sont collectées et documentées à des fins de recherche scientifique. A ce titre, elles constituent une partie des archives de la recherche. » (définition AAF section Aurore, 2014)

L'intérêt de mettre en parallèle ces deux définitions est de mettre en avant les différences d'approche qu'il existe sur la question. La définition de l'OCDE n'intègre pas certaines typologies que couvre la formulation plus large des archivistes : carnets de laboratoires, analyses préliminaires, communications... ⁸² Le débat sur la nature de ces éléments entraîne une zone de flou concernant leur gestion : beaucoup de SCD prennent en charge les données de la recherche, en développant notamment des actions destinées à aider les chercheurs à les conserver et les valoriser (puisque l'ouverture des données fait de plus en plus partie des conditions nécessaires à obtenir un financement venant d'organismes comme l'ANR), notamment en partenariat avec le CINES, qui

⁸⁰ Entretiens avec Anne Azanza, le 03/12/2020, et Lucie Lepage, 04/12/2020

⁸¹ Le support du cours est disponible en ligne : https://urfist.univ-lyon1.fr/files/2016/06/Urfist_Lyon_Donnees_de_la_recherche_gestion_diffusion.pdf

⁸² Formation URFIST de Lyon, p.4

administre une plateforme d'archivage pérenne pour les documents électroniques. D'un autre côté, les archivistes en université identifient les données de la recherche comme des archives, incluses dans le périmètre des archives de la recherche⁸³. Dans plusieurs universités, des collaborations existent déjà entre mission archives et SCD dans ce domaine⁸⁴ : par exemple avec la préparation en collaboration de formations aux plans de gestion de données⁸⁵ ou grâce à un groupe de travail commun pour réfléchir à des projets transverses, à l'échelle de l'université avec d'autres acteurs importants comme les services informatiques et le délégué à la protection des données. De manière générale, l'ensemble des archivistes et bibliothécaires interrogés soulignent la complémentarité des deux professions dans le domaine, comme on aura l'occasion de l'évoquer plus loin : on verra à l'occasion de la réflexion sur la complémentarité des compétences entre les deux professions que bibliothécaires et archivistes, loin de se disputer un périmètre d'action, peuvent améliorer leurs services dans ce domaine en croisant leurs visions et en mettant en commun leurs outils et leurs savoir-faire respectifs.

⁸³ MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Enssib : mémoire de conservateur des bibliothèques, 2020, p. 24.

⁸⁴ Cinq archivistes sur six répondants au questionnaire réalisé pour cette recherche signalent déjà une répartition des tâches concernant les données de la recherche à l'université. Souvent, la gestion et l'archivage est assurée par la mission archives tandis que les bibliothécaires s'emparent de l'aspect diffusion : c'est le cas à l'Université de Paris.

⁸⁵ Entretien avec Lucie Lepage, 03/12/2020

REGARDS CROISES SUR LES ARCHIVES

Cette présentation des fonds d'archives en université et des enjeux qui accompagnent leur prise en charge nous a permis de montrer la grande variété de cas de figure qu'il existe. Les exemples venus illustrer chacun de ces aspects montrent que dans chaque établissement, les missions archives s'organisent en fonction des fonds conservés, des partenaires avec lesquels elles peuvent travailler, les orientations de la gouvernance. Toutefois, dans la plupart des cas, il a été possible de repérer des points de contact entre archives et bibliothèques, fondés sur une proximité des missions des deux services : questions de conservation, projets de mise en valeur des fonds, orientation patrimoniale, réflexion sur la science ouverte et les formations aux chercheurs. Ces points de contact, qui prouvent qu'une partie au moins des missions de l'archiviste sont clairement identifiées, voire partagées par le bibliothécaire, nous conduisent à nous demander comment ce dernier se représente les missions du premier. Il est évidemment impossible d'essentialiser un « regard du bibliothécaire » sur les archives, puisque chacun construit sa propre vision des choses, mais les lectures et les entretiens réalisés pour ce mémoire ont permis de mettre en avant des lignes de force clairement identifiables.

Tout d'abord, il faut noter que l'exercice du métier de bibliothécaire n'induit pas forcément une familiarité particulière avec les archives : dans le questionnaire réalisé pour ce mémoire, on a posé aux bibliothécaires une question sur la visibilité des archivistes au sein du SCD. Les réponses apportées soulignaient que si la mission archive et les enjeux de l'archivage étaient connus au niveau de la direction, l'ensemble des agents des bibliothèques étaient en général peu avertis des problématiques liées à l'archivage⁸⁶. La convergence « documentaire » des deux métiers, l'existence de thématiques communes très importantes (qu'il s'agisse de la médiation auprès des publics ou de la conservation préventive⁸⁷) ne doit pas faire oublier les spécificités importantes de chaque métier : sans une formation à l'archivistique, le bibliothécaire ne sera pas mieux armé que quiconque sur un grand nombre de domaines concernés par le travail d'archiviste⁸⁸. Par conséquent, le premier élément à apporter dans la

⁸⁶ Seuls deux professionnels ont répondu que les archivistes et leurs missions étaient bien identifiés au sein du SCD

⁸⁷ VATICAN Agnès. « Convergences et divergences entre archives et bibliothèques : quelques réflexions d'une archiviste », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 16-20.

⁸⁸ Voir la section *Pratiques archivistiques versus pratiques bibliothéconomiques*, COMBE Sonia. « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 58-64.

tentative de définition d'un « regard du bibliothécaire » sur les archives est l'absence *a priori* de familiarité avec une partie des enjeux de l'archivage. Cette vision des choses peut sembler paradoxale dans la mesure où on apporte tout au long de ce mémoire de nombreux exemples d'implication de bibliothécaires dans des missions liées aux archives ; toutefois, beaucoup de ces exemples (notamment à l'université de Tours ou à l'ancienne université Paris-VII, citées dans la section suivante) sont impulsés par des directions sensibles à l'importance de projets transversaux et composées de bibliothécaires dont le parcours universitaire les a amenés à suivre des formations en archivistique. Ces convergences ne doivent pas masquer les éléments de méconnaissance réciproque qui séparent la majorité des professionnels des deux métiers.

La grande majorité des archivistes et bibliothécaires interrogés s'accordent à indiquer que l'obstacle majeur à la prise en compte des problématiques liées aux archives de l'université par les bibliothécaires tient au caractère administratif et juridique très fort de la plupart des missions archives concernées. Ainsi, l'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes pris par Sarah Toulouse dans son mémoire Enssib montre une bonne compréhension des enjeux de l'archivage par les bibliothécaires en lien avec une communication à vocation historique et patrimoniale⁸⁹ : en université, les questions d'ordre patrimonial sont souvent loin d'être les éléments essentiels de la culture professionnelle de l'archiviste et du bibliothécaire, et les deux métiers semblent alors plus éloignés, séparés par le matériau conservé (ouvrages et archives, et les logiques de traitement qui leur sont spécifiques), les missions assurées, et les publics concernés. Pour aller plus loin, on peut d'ailleurs avancer que l'identification trop forte des archives au matériau conservé en bibliothèque peut conduire à des erreurs d'appréciation, qui peuvent être plus dommageables pour la communication entre les services qu'une simple méconnaissance. En résumé, il faut se méfier des évidences qui voudraient que la proximité de ces « professions-sœurs » engendre une base de connaissances en archivistiques que l'on retrouvera chez tous les bibliothécaires. Dans les faits, la situation est bien plus complexe, et les archivistes doivent garder à l'esprit qu'il est difficile de comparer leur pratique et leurs connaissances des bibliothèques (entretenu par leurs études, leurs recherches, qui les ont souvent amenés à fréquenter ces établissements) avec la proposition inverse. Par conséquent, un travail de pédagogie peut être nécessaire dans la préfiguration d'un projet de collaboration, afin de parvenir à une définition commune des termes utilisés, notamment en ce qui concerne les concepts archivistiques et bibliothéconomiques les plus complexes.

À l'instar des bibliothécaires travaillant sur des fonds d'archives à caractère patrimonial conservés en bibliothèques municipales classées, comme à Rennes dans l'exemple cité, les équipes projets travaillant sur un volet patrimonial auront de meilleures clés de compréhension, grâce à l'appui sur les problématiques

⁸⁹ TOULOUSE Sarah. *Les documents d'archives en bibliothèque*. ENSSIB, mémoire de conservateur des bibliothèques, 1994.

communes. Ainsi, on observe dans les projets et services réunissant des archivistes et des bibliothécaires autour de ce type de missions une meilleure connaissance mutuelle, ce qui permet une collaboration plus efficace dans la mesure où les interlocuteurs ont plus de facilités à comprendre les difficultés et les besoins de leurs collègues : on remarque par exemple cette complémentarité fondée sur un travail d'équipe et une bonne connaissance du métier de chacun au service historique de Polytechnique, un des départements de la bibliothèque de l'école, qui réunit des archivistes, des bibliothécaires, ainsi qu'une restauratrice et une médiatrice culturelle⁹⁰. Par ailleurs, les retours d'expérience des bibliothécaires et archivistes montrent également que les deux professionnels parviennent à obtenir une bonne compréhension de leurs problématiques respectives dans les domaines en cours de développement. Par exemple, si la définition des données de la recherche n'est souvent pas la même du point de vue du SCD et de celui de la mission archives, la plupart des bibliothécaires concernés par une collaboration avec des archivistes au sujet de cette question sont au fait des problématiques concernant l'archivage pérenne des données, leur régime de réutilisation, etc. Cela s'explique notamment parce que le sujet est très discuté en ce moment, donnant lieu à des échanges nourrissant les connaissances des deux parties. Dans ce cas, les désaccords ponctuels ont pour conséquence d'entretenir ces échanges et donc, finalement, d'approfondir les connaissances mutuelles dans les domaines novateurs des sciences de l'information. Cet exemple montre l'intérêt pour les archivistes et les bibliothécaires de réfléchir ensemble à des questions qui auront pu être définies comme des enjeux communs. Une piste de collaboration pour les deux services serait donc la mise en place de ce type de réflexion partagée, qui aurait de nombreux effets bénéfiques : l'amélioration des pratiques et des outils de l'une des professions grâce aux apports de l'autre, ou encore le développement d'une meilleure connaissance du métier de chacun, ce qui permettra ensuite d'améliorer les conditions de projets de collaboration plus concrets.

Pour terminer, il faut insister sur la grande variété des rapports entretenus par les bibliothécaires avec les archives et les enjeux de l'archivage. Plusieurs exemples permettent de mettre en avant des modèles très spécifiques. La Contemporaine, anciennement Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), fait l'objet d'un article de Sonia Combe qui met en avant la « solidarité des missions » entre archivistes et bibliothécaires, et l'agencement de leur collaboration au sein de cette bibliothèque⁹¹. La bibliothèque, qui recèle depuis sa création de nombreux fonds d'archives, traditionnellement confiés à la responsabilité du directeur ou de son adjoint, a choisi de mettre en œuvre cette solidarité, afin de « sortir de l'impasse où mène l'opposition stérile entre pratiques bibliothécaires et archivistes »⁹². Un département archives a donc été créé en 2000 pour dynamiser le classement et la valorisation de ces fonds. Sonia Combe, alors

⁹⁰ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2021

⁹¹ COMBE Sonia. « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006 n°4, p.58-64.

⁹² *Ibid.*

responsable de ce département, insiste dans ce bilan sur la complémentarité permise par la synergie mise en place à la BDIC. L'impulsion de ce nouveau modèle procède de la prise de conscience, au tout début des années 2000, de l'importance des fonds conservés (en parallèle du « phénomène de revalorisation du mot « archives » »⁹³) par les bibliothécaires, qui ont identifié un manque de compétences en interne dans le domaine archivistique, et ont donc organisé la prise en charge de ces fonds par le recrutement de personnels qualifiés. Le dynamisme de ce département archives de la Contemporaine donne un exemple original de la manière dont il est possible de valoriser des fonds d'archives au sein d'une bibliothèque. Cette « solidarité », et les moyens de sa mise en place, rappellent la « synergie » évoquée par France Chabod⁹⁴ au sujet du Centre des archives du féminisme au SCD d'Angers et dont il sera question dans la prochaine section, concernant l'importance des bibliothèques en tant qu'acteurs institutionnels dans la conservation d'archives. Les deux exemples de la Contemporaine et du CAF montrent que les projets de mise en valeur d'archives conservées en BU passent par une sensibilisation des bibliothécaires aux enjeux de l'archivage et à l'expertise des archivistes dans la valorisation des fonds.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ CHABOD France. « La synergie entre bibliothécaires et archivistes à Angers », *Archivistes !* 2020, n°132, p.22

FONCTIONS ET POSITIONNEMENT

La partie précédente nous a permis de réaliser un tour d’horizon des missions engendrées par la gestion d’archives dans un établissement d’enseignement supérieur et de recherche. On a pu constater que ces missions devaient, pour être assurées de la meilleure des manières, être confiées à des agents qualifiés en archivistique, et que dans beaucoup de domaines, des collaborations avec le SCD pouvaient exister. On a cité à titre d’exemple un certain nombre de ces collaborations, fondées la plupart du temps sur une collusion d’intérêts (préparation d’une exposition pour valoriser les fonds de l’université) ou un partage d’expertises complémentaires (réalisation commune d’une formation aux PGD). Ces rapprochements entre archives et bibliothèques sont donc liés à une logique de proximité des compétences ainsi que des cultures et vocations professionnelles. Nous allons nous pencher à présent sur une autre logique, fonctionnelle et institutionnelle : il est en effet impossible de poser les fondations d’une collaboration solide et pérenne entre ces deux services sans en étudier le positionnement au sein de l’organigramme de l’université. En effet, ces questions sont liées à des problématiques essentielles au sujet des relations entre archivistes et bibliothécaires, par exemple celle du rattachement idéal pour la mission archives : doit-elle être intégrée au SCD pour fonctionner de la meilleure manière, ou plutôt à un autre département (logistique, pilotage, direction des services...) ? Évoquer la place de la mission et du SCD au sein des structures complexes que sont les universités permet d’avoir un regard plus concret sur la manière dont une collaboration potentielle peut se mettre en place, en tenant compte du positionnement de chacun mais aussi de la présence d’autres acteurs et interlocuteurs à mettre en jeu. Pour débiter, on se penchera sur les différentes configurations structurelles identifiables pour les missions archives en université : encore une fois, la grande variété des situations est à la fois une limite à la portée de ce travail (puisque aucune solution proposée ne pourra fonctionner partout) mais aussi une opportunité, puisque chaque configuration peut être source de perspectives spécifiques.

DES ARCHIVES SANS ARCHIVISTES : LE ROLE DES BIBLIOTHEQUES DANS LA GESTION DE FONDS D'ARCHIVES EN UNIVERSITE

Si la création de la première mission archives en université date de 2001, les établissements d'enseignement et de recherche n'ont pas attendu cette date pour commencer à traiter et gérer des fonds d'archives. On peut d'ailleurs commencer par noter que certains établissements d'ESR, notamment des grandes écoles, ont recruté des archivistes qualifiés bien avant 2001⁹⁵. Les chiffres de la section Aurore de l'AAF mettent en valeur le développement plus précoce de missions archives dans ces établissements, avant que les universités ne rattrapent leur retard durant les deux dernières décennies⁹⁶. Cette situation s'explique par l'intérêt croissant porté par les grands établissements à la valorisation de leur patrimoine, par le biais de collectes des bibliothèques et archives des chercheurs (comme on le verra par exemple pour les établissements qui composent le GED : EHES, EHPE, FMSH...), de création de musées pour mettre en valeur leur domaine d'excellence (le musée de minéralogie de l'École des Mines...), intérêt justifié par la volonté de chaque établissement de mettre en valeur son identité et ses domaines d'excellence. C'est l'un des facteurs qui poussent désormais les universités à suivre le même modèle, comme on l'a vu dans la section précédente. Toutefois, avant l'arrivée d'archivistes qualifiés au sein des universités, ces dernières avaient déjà procédé à des collectes, reçu des dons, constitué des fonds, notamment en ce qui concerne les archives de la recherche, et fait des versements aux archives départementales pour des archives définitives : par exemple des fonds d'archives administratives anciennes dont la valeur patrimoniale a justifié une prise en charge par les archives départementales. Dans ces opérations, les bibliothèques universitaires ont souvent joué un rôle important. Ainsi, si l'on a vu précédemment le rôle individuel que peuvent avoir les bibliothécaires en ce domaine en coopération avec les archivistes, on peut également aborder la question du rôle « institutionnel » des bibliothèques universitaires dans le traitement et la gestion des archives. Bien que leur périmètre d'action en ce domaine puisse avoir tendance à se réduire avec le développement de missions archives plus spécialisées, elles gardent souvent des attributions liées à l'historique de conservation d'archives dans leurs murs, ou à des domaines d'expertise particuliers. Il faut d'ailleurs nuancer cette tendance en indiquant que l'importance prise au cours des dernières

⁹⁵ Voir l'historique de l'archivage à l'École polytechnique : AZZOLA Olivier. « Deux cent ans d'archives à l'École polytechnique : du comptable aux archivistes », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p.63-76, et à Sciences-Po : GAULTIER-VOITURIEZ Odile. « De l'École libre des sciences politiques à Sciences Po : les archives d'un laboratoire de projets pédagogiques et scientifiques innovants », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p. 77-90.

⁹⁶ Section Aurore, *Enquête sur les services d'archives*, 2016, p. 2

décennies par les archives de la recherche a conduit les bibliothèques de l'ESR à attacher une grande importance au devenir des fonds provenant de laboratoires importants, et Marie-Dominique Mouton, de la bibliothèque Eric-de-Dampierre à Paris X-Nanterre, signale d'ailleurs une augmentation importante de dépôts et de dons de fonds d'archives des SHS en bibliothèques universitaires

Les enjeux du travail des bibliothèques universitaires en matière d'archives, et notamment des archives de la recherche, ont fait l'objet de plusieurs études. Citons par exemple les mémoires de conservateur de bibliothèque de Sarah Toulouse⁹⁷ portant sur les documents d'archives en bibliothèques, et de Cédric Mercier⁹⁸, concernant les enjeux et perspectives pour les BU en matière d'archives de la recherche et daté de 2020. Ces travaux montrent que les bibliothèques peuvent être, et sont déjà souvent, des acteurs importants en matière de gestion d'archives, et que la mise en place d'une collaboration entre archivistes et bibliothécaires doit passer par un état des lieux de la place prise par le SCD dans le domaine des archives, et une réflexion sur le rapport de force et le périmètre des deux interlocuteurs.

Logique de service ou accident de parcours ?

Cette expression est empruntée au titre d'un article d'Albert Poirot⁹⁹, concernant la place des archives en bibliothèques. L'auteur souligne qu'un très grand nombre de bibliothèques détiennent des fonds d'archives : il s'agit souvent de fonds intégrés aux collections patrimoniales de bibliothèques municipales, comme à Rennes, principal exemple cité dans la recherche de Sarah Toulouse, ou de bibliothèques spécialisées (à l'instar de la bibliothèque de l'Arsenal, où on trouve par exemple les fonds saint-simoniens¹⁰⁰). Toutefois, il dénombre également plusieurs fonds conservés en bibliothèques universitaires, notamment les archives Argenson à Poitiers¹⁰¹, les papiers Bazin à Angers¹⁰², ou encore le fonds Laennec à Nantes¹⁰³. Dans beaucoup de cas de figures, ce sont surtout des archives privées qui ont été collectées par des bibliothèques, étant donné le cadre juridique plus

⁹⁷ TOULOUSE Sarah. *Les documents d'archives en bibliothèque*. Enssib, mémoire de conservateur des bibliothèques, 1994

⁹⁸ MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Enssib, mémoire de conservateur des bibliothèques, 2020.

⁹⁹ POIROT Albert. « Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, n°2, p. 4-14.

¹⁰⁰ <https://www.bnf.fr/fr/fonds-enfantin-ou-fonds-saint-simonien>

¹⁰¹ <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/46610-le-fonds-d-argenson-a-la-bibliotheque-universitaire-de-poitiers.pdf>

¹⁰² <https://bu.univ-angers.fr/zone/Patrimoine/archives-litteraires/fonds-bazin-herve>

¹⁰³ <https://bu.univ-nantes.fr/la-documentation/la-documentation-patrimoniale/le-fonds-et-le-musee-laennec-de-la-bu-sante>

strict qui organise la gestion des archives publiques. Ces fonds sont entrés dans les BU par le biais de dons ou de procédures de dépôt, et non pas sous l'impulsion d'une politique systématique de collecte, ce qui conduit à l'interrogation d'Albert Poirot¹⁰⁴ : la présence de ces archives doit-elle être envisagée au titre d'une logique de service, ou est-elle le fruit d'un accident de parcours ?

Pour illustrer notre réponse à cette problématique, on prendra l'exemple de la bibliothèque Henri-Piéron, de l'ancien SCD de Paris Descartes en cours de fusion dans le contexte de la création de l'Université de Paris. Cet exemple est documenté par un entretien réalisé avec Jean Guillemain, responsable de la bibliothèque¹⁰⁵. Le cas de cet établissement est particulièrement intéressant dans la mesure où il trouve sa source dans une donation privée, celle des fonds d'Henri Piéron, fondateur de l'institut de psychologie et l'un des créateurs de la psychologie moderne. À sa mort, la bibliothèque hérite de l'ensemble de ses archives personnelles : la bibliothèque Henri-Piéron rassemble donc des fonds et des collections particulièrement complémentaires, dont la conservation au sein d'un même établissement facilite la valorisation, selon le principe de complémentarité documentaire que l'on observera aussi en évoquant le Grand équipement documentaire du campus Condorcet. Plusieurs équipes de recherche viennent ainsi consulter archives et documents liés à Piéron, et la bibliothèque, grâce la conjugaison de ces ensembles primordiaux pour l'étude de l'histoire de la psychologie, est délégataire CollEx-Persée dans ce domaine. Dans ce cas précis, on est donc loin d'un « accident de parcours », et la « logique de service » a été renforcée au cours des années grâce à la collecte de nouveaux fonds d'archives privés auprès de familles d'enseignants-chercheurs de l'institut : citons par exemple le fonds Robert-Pagès, du laboratoire de psychologie sociale, donné par ses enfants à la bibliothèque¹⁰⁶. La collecte est accompagnée par une entreprise de classement, supervisée par le directeur de la bibliothèque et conduite par un prestataire privé, qui apporte les compétences archivistiques nécessaires au classement du fonds et à la production d'un instrument de recherche. La conservation et la communication se font selon les règles en vigueur pour les archives, et les fonds sont donc traités à part du reste des collections. Enfin, le responsable de la bibliothèque contribue aussi à la valorisation des fonds en participant au GT Calames, animé par l'Abes autour de questions liées à la description des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur.

Cet exemple permet de montrer qu'on ne peut pas se représenter la présence d'archives en bibliothèques universitaires uniquement comme une particularité liée à des circonstances historiques (tradition de proximité entre une bibliothèque et un centre de recherches), dans la mesure où ces bibliothèques dépositaires d'archives peuvent ensuite prendre en charge de manière systématique et conforme aux

¹⁰⁴ POIROT Albert. *Op. cit.*, p. 10

¹⁰⁵ Entretien avec Jean Guillemain, 05/02/2021

¹⁰⁶ <http://www.calames.abes.fr/pub/#details?id=FileId-2950>

grands principes archivistiques les fonds en question, pour les intégrer fortement à sa politique de services. Les directeurs et directrices de bibliothèques qui mettent en place ce type de prise en charge ont conscience du regard négatif porté par certains archivistes sur les bibliothécaires qui s'éloignent de leur « cœur de mission » pour empiéter sur le périmètre d'action d'une autre profession¹⁰⁷. Toutefois, ils ont à cœur d'assurer une gestion appropriée de leurs archives, fondée sur une réflexion spécifique consacrée au traitement et à la valorisation de ces fonds, un recours à des archivistes qualifiés pour les épauler, et souvent, la réactivation de principes d'archivistiques étudiés au cours de la formation initiale¹⁰⁸, ou de formations continues.

Cette configuration est toutefois bien loin de représenter la norme, et on compte beaucoup de bibliothèques où sont identifiés des fonds d'archives qui végètent, faute d'un classement et d'une valorisation appropriée : on peut ici utiliser le terme d'« accident de parcours » dans la mesure où un travail de fond n'est pas venu prendre le relais du concours de circonstances ayant abouti au dépôt ou au don de ces archives. Les archivistes en université doivent donc se confronter à des situations variées, selon le degré d'implication des bibliothèques universitaires au sujet de leurs fonds. Enfin, il faut également noter que tous les certains fonds universitaires à caractère patrimonial ne sont gérés ni par des archivistes ni par des bibliothécaires : on peut prendre l'exemple de Strasbourg, où, lorsqu'une mission archives a été créée en 2010 pour prendre en charge les archives administratives de l'université, plusieurs actions en direction des archives, notamment scientifiques, avaient déjà été réalisées¹⁰⁹. Plusieurs versements avaient été effectués aux Archives départementales dans les années 1990, et une « mission du patrimoine scientifique » avait été créée pour prendre en charge les collections patrimoniales de l'université et coordonner les actions de médiation culturelle. Cette mission, qui avait fait classer plusieurs fonds d'archives scientifiques, est devenue aujourd'hui le « Jardin des Sciences », et conserve sa vocation originelle : « En même temps qu'une démarche de fond pour inventorier, préserver et gérer ces collections, l'université de Strasbourg a à cœur de partager leurs richesses en développant différentes actions de valorisation et de médiation scientifiques tout au long de l'année »¹¹⁰. Il arrive donc également que l'archiviste doive identifier d'autres acteurs pour une collaboration autour des fonds conservés à l'université. On peut ici prendre également l'exemple du Centre des archives du féminisme, créé il y a vingt ans au SCD d'Angers par convention avec une association (Archives du féminisme), pour prendre en charge des fonds collectés par le premier directeur de la bibliothèque¹¹¹ : cette initiative réunit de multiples

¹⁰⁷ Entretiens avec Anne Azanza le 03/12/2020 et Jean Guillemain le 05/02/2021

¹⁰⁸ Les deux bibliothécaires concernés ont étudié à l'École des Chartes, qui délivre un enseignement destiné à la fois aux futurs archivistes et bibliothécaires.

¹⁰⁹ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

¹¹⁰ <https://www.unistra.fr/index.php?id=17145>

¹¹¹ CHABOD France. « La synergie entre bibliothécaires et archivistes à Angers », *Archivistes !* 2020, n°132, p.22

acteurs pour le traitement et la valorisation de ces fonds, notamment en publiant les instruments de recherche dans Calames : outre la bibliothèque, les archivistes et l'association, on peut aussi inclure dans cette collaboration les étudiants des filières archives et bibliothèques de l'université d'Angers, qui effectuent des stages au sein du CAF pour y classer des fonds. Dans ce cas de figure, le SCD est un allié important des archivistes pour le traitement et la valorisation des archives dont il est responsable, puisque les deux interlocuteurs s'entendent pour une collaboration active autour de ces fonds, appuyée par des partenariats dynamiques et un projet à long cours.

En conclusion, les archivistes ont non seulement à tenir compte des convergences d'intérêts et de compétences qui peuvent réunir archivistes et bibliothécaires pour des mutualisations de projets et de services, comme on l'a vu dans la première partie, mais aussi des configurations institutionnelles dans lesquelles sont réparties les archives. Coexister avec une bibliothèque détentrice de fonds patrimoniaux peut être à la fois source de difficultés (périmètres confus, contentieux au sujet de certains fonds, impossibilité pour l'archiviste de prendre en charge des fonds pourtant fragiles ou d'exercer un contrôle scientifique et technique sur l'ensemble des archives de l'université), mais aussi d'opportunités nouvelles (séparation entre des archives scientifiques correctement gérées par une BU et archives administratives pour lesquelles le service d'archives a d'autant plus de temps, conservation d'archives patrimoniales facilitée par les moyens que lui alloue le SCD, et intervention de l'archiviste pour le classement, etc.). Le rapport de force entre les deux services est forcément déséquilibré, en raison de la taille des SCD, de leur importance au sein des universités, de la jeunesse et du manque de visibilité dont peuvent encore souffrir les missions archives. L'archiviste doit donc accepter de compter sur un autre acteur (voire parfois plusieurs acteurs, comme le Jardin des Sciences de Strasbourg évoqué plus haut) pour la gestion des archives. Une fois ce constat réalisé, il est certain que la réflexion à des axes de coopération et de partage d'expertises est plus intéressante qu'une séparation totale, voire une forme d'hostilité liée à des contentieux concernant la responsabilité de ces fonds.

Ainsi, au-delà de la collaboration entre archivistes et bibliothécaires, fondée sur les complémentarités étudiées dans ce mémoire, notamment sur le plan des compétences communes et de la proximité des cultures professionnelles, autour de la gestion documentaire mais aussi des missions de services au public, il est également important de tenir compte du SCD dans son ensemble en tant qu'acteur de la conservation d'archives, y compris lorsque les bibliothécaires ne manifestent pas d'intérêt pour le traitement de ces fonds et pour un rapprochement avec les archivistes. Le travail de la mission archives consistera alors en une entreprise de sensibilisation pour attirer l'attention de la direction du SCD, et de la hiérarchie, sur l'importance des fonds conservés dans les bibliothèques universitaires, et les axes de travail qui pourraient être mis en œuvre pour une meilleure mise en valeur de ces fonds.

LA PLACE DES SERVICES D'ARCHIVES DANS LES UNIVERSITES : HISTORIQUE ET BILAN

Le développement des missions archives dans les années 2000

La création des missions d'archives dans les universités commence au tout début des années 2000. L'enquête réalisée en 2016 par la section Aurore de l'AAF le montre bien : un graphique reprenant ces créations place les cinq premières ouvertures de poste en université entre 2001 et 2005¹¹². Les archivistes interrogés dans le cadre de ce travail donnent plusieurs explications au sujet de ce phénomène. Le développement de la législation concernant les archives des universités est rarement mis en avant au nombre de ces explications¹¹³, même si les textes de 2001, 2005 et 2006 ont pu jouer un rôle pour accélérer ou du moins pour appuyer cette évolution. On retiendra plutôt trois raisons majeures, soulignées par les archivistes et les bibliothécaires.

Tout d'abord, les trente dernières années ont vu un accroissement considérable de la production de documents, notamment lié au développement du numérique. Les administrations d'établissements d'enseignement ont vu leurs dossiers s'alourdir exponentiellement, nécessitant de nouveaux modes de gestion des données afin de ne pas perdre d'informations. Ce phénomène est souligné par la plupart des archivistes pour expliquer la nécessité grandissante de créer des missions archives au sein des universités.

Ensuite, on peut prendre l'exemple de l'université de Tours pour mettre en lumière le deuxième facteur : l'archiviste a été recrutée en 2015, dans le cadre d'une action menée sur l'histoire et le patrimoine de l'université de Tours par la vice-présidente déléguée au patrimoine de l'université¹¹⁴. Cet intérêt pour l'histoire des universités s'est développé fortement au début du XXI^e siècle en lien avec le développement de l'histoire de la recherche, et beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur ont commémoré leur 40^e anniversaire en 2008, ainsi que les 40 ans de Mai 68 : ces célébrations, qui attirent l'intérêt des présidents

¹¹² Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 2

¹¹³ MADAY Charlotte. « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois », *La gazette des archives*, 2015, n°238, p. 79.

¹¹⁴ Entretien avec Anne Azanza, 03/12/2020

d'université en raison de la visibilité qu'elles peuvent apporter, ont pu susciter ou appuyer des créations de missions archives, afin de mieux préserver la mémoire de l'établissement.

Enfin, ce sont les évolutions structurelles connues par les universités dans les années 2000-2010 qui ont pu motiver ce développement. La loi LRU, en 2007 (loi relative aux libertés et responsabilités des universités¹¹⁵) a initié une montée en autonomie et en responsabilité administrative juridique des universités : ces développements ont conduit les établissements à s'intéresser de plus près à la gestion de leurs dossiers, afin de rationaliser les circuits des documents, et de garantir la conservation en bonne et due forme des pièces à produire en cas de litige ou de procédure judiciaire¹¹⁶. Cette évolution a été accompagnée de mouvements de fusions des universités, avec les PRES puis les COMUE : pour plusieurs raisons, et notamment une meilleure visibilité et une compétitivité accrue, les universités françaises se sont rassemblées en pôles universitaires parfois de très grande ampleur. Ces fusions ont généré des déménagements, des recompositions de services, des redéfinitions administratives importantes. Pour assurer la continuité des dossiers et limiter les pertes d'informations, des postes d'archivistes ont donc été créés dans ce contexte.

Evolution des missions au cours des dernières années

Ces facteurs expliquent donc le recrutement d'archivistes dans un grand nombre d'universités françaises : la section Aurore dénombre 30 créations entre 2001 et 2017¹¹⁷. Cependant, ces créations ne constituent en général pas une finalité, et les postes créés évoluent de manière importante dans les premières années de leur création. Lucile Schirr, archiviste à Strasbourg et présidente de la section Aurore, constate par exemple une forme de « maturité » pour les missions créées il y a plusieurs années¹¹⁸, avec une pérennisation des fonctions et une stabilisation de la mission, permise notamment par la visibilité accrue de l'archiviste au sein de l'établissement au fil des ans. Les premières années sont souvent occupées par des audits et des bilans pour un état général des archives au sein de l'université, ainsi que par le traitement de l'arriéré et le tri nécessaire à la libération d'espace¹¹⁹. Ensuite, seulement, l'archiviste peut mener un travail de fond et se positionner sur de nouveaux sujets, comme celui des archives

¹¹⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315>

¹¹⁶ MADAY Charlotte, MECHINE Stéphanie. « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance », *In situ*, 2011, n°17, p. 8.

¹¹⁷ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 2

¹¹⁸ Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

¹¹⁹ GAY Hélène. « L'importance du positionnement de l'archiviste au rectorat de l'Académie de Toulouse », *La gazette des archives*, 2013, N°231, p.52-53.

électroniques¹²⁰. Par ailleurs, la fonction étant nouvelle au sein des universités, on observe souvent des hésitations concernant le positionnement de l'archiviste recruté au sein de l'organigramme. Beaucoup de missions archives ont changé de hiérarchie durant les premières années, avant de stabiliser, et, souvent, la pérennisation de la fonction passe par une meilleure intégration à la structure de rattachement : ainsi, à Tours, l'archiviste a d'abord été rattachée à la vice-présidente déléguée au patrimoine, qui était également directrice du SCD, avant d'intégrer le SCD. En ce moment, un nouveau projet d'établissement au niveau de la bibliothèque prévoit la création d'un « pôle archive » pour achever l'intégration de l'archiviste¹²¹. Cette trajectoire illustre le versant fonctionnel de la prise de maturité des missions archives évoquées plus haut.

On compte aujourd'hui, avec la création de nouvelles missions plus récentes, une grande diversité dans les niveaux de développement des services d'archives dans les universités¹²². La forme la plus courante est celle d'une petite mission, comptant entre 1 et 3 ETP au total : l'enquête Aurore de 2016 donnait une moyenne de deux ETP par missions, et Charlotte Maday indiquait en 2014 que la plupart des services d'archives étaient même « *dans leur écrasante majorité composés d'une seule personne* »¹²³. Ces effectifs, mis en comparaison avec la taille des universités et la grande variété de tâches à mener, donne une idée de la tension à laquelle sont soumis les archivistes.

Le sujet du rattachement de l'archiviste, essentielle pour le sujet qui nous occupe, sera traitée dans une section à part. Toutefois, dans la continuité de cette présentation institutionnelle de la place de l'archiviste dans l'université, on peut évoquer la question importante de sa visibilité¹²⁴. Quel que soit son positionnement en effet, et surtout s'il n'est pas rattaché à un service central (par exemple, dans le cas d'un rattachement au SCD), cet enjeu est critique, dans la mesure où son travail s'effectue avec le soutien, ou du moins la bonne volonté des autres services, comme on l'a vu plus haut. Cela renforce donc la nécessité d'un positionnement bien défini et d'un appui fourni par la hiérarchie pour faciliter les échanges avec les autres services, par exemple pour organiser les sessions de formation au préarchivage, ou pour diffuser les bonnes pratiques concernant la tenue des messageries et des dossiers partagés. Sans ce soutien institutionnel, la visibilité de l'archiviste repose en très grande partie sur ses facultés de communication et son sens relationnel, rendant difficile la mise en place de projets à long terme, à cause du *turn-over* notamment. On veillera donc, en proposant des

¹²⁰ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

¹²¹ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

¹²² Entretien avec Lucile Schirr, 04/12/2020

¹²³ « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois », *La gazette des archives*, 2015, n°238, p. 81.

¹²⁴ OPPERMANN Fabien. « Les archives des universités : une question d'actualité », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p.22-24.

pistes de collaborations entre bibliothèques et missions archives, à y intégrer les conditions de leur pérennité, par exemple en fixant les protocoles par écrit pour en garder la trace, ou encore en demandant un soutien institutionnel, comme une lettre de mission de la direction générale des services.

Les archives de l'ESR, au-delà de l'université

Enfin, pour achever ce paysage des missions archives en France, on peut apporter plusieurs précisions. Tout d'abord, si notre sujet se concentre sur le cas des universités, on trouve des archivistes dans tous les établissements d'enseignement et de recherche, par exemple dans les rectorats, au CNRS, ou dans les grandes écoles et établissements de recherche. Dans le cadre de cette étude, afin d'avoir une vision plus large de ces questions, on a notamment contacté le service d'archives de l'Observatoire¹²⁵ ou encore le centre de ressources historiques de Polytechnique¹²⁶. Dans beaucoup d'établissements, on trouve des services d'archives dynamiques, travaillant sur des projets innovants qui ont pu nourrir ce travail.

L'ensemble de ces archivistes se retrouvent au sein de la section Aurore (archivistes des universités, des rectorats, des organismes de recherche et mouvements étudiants) de l'Association des archivistes français¹²⁷. La section, créée sous la forme d'un groupe de travail en 2007, a pour but de contribuer à l'amélioration des services rendus par les archivistes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, grâce à des partages d'expériences, des réflexions communes et la production d'outils destinés à aider les archivistes¹²⁸. La section compte différents groupes de travail et organise des journées annuelles pour réunir ses membres et réfléchir ensemble aux enjeux du métier. De manière générale, la réflexion mutualisée joue un rôle important pour une profession (archiviste en université) très jeune et en cours de structuration. Ainsi, plusieurs groupes d'échanges plus ou moins informels se sont créés dans les années 2000 pour mettre en commun les expériences et les problématiques de plusieurs services : citons par exemple le groupe de travail sur les archives des universités de Paris créé en 2009¹²⁹.

¹²⁵ Entretien avec Marine Sciuto, 04/12/2020

¹²⁶ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2021

¹²⁷ <https://www.archivistes.org/-Section-des-archivistes-des-universites-des-rectorats-des-organismes-de->

¹²⁸ Entretien avec Lucile Schirr, présidente de la section, le 04/12/2020

¹²⁹ MADAY Charlotte, MECHINE Stéphanie. « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance », *In situ*, 2011, n°17, p. 10.

Y'A-T-IL UN RATTACHEMENT IDEAL POUR LES MISSIONS ARCHIVES ?

Comme on l'a vu, l'orientation et le périmètre des services archives dépendent en grande partie de leur positionnement, de leur visibilité, de la structure au sein de laquelle ils sont placés. Par conséquent, on peut être tenté de s'interroger sur le meilleur positionnement possible pour ces services : on va voir que de nombreuses configurations existent, et que chacune présente des avantages et des points négatifs, qu'il sera possible de comparer. Cette question est particulièrement intéressante dans le cadre du sujet qui nous occupe, parce que l'on pourrait estimer, à première vue, qu'un rattachement au SCD soit sans aucun doute le positionnement idéal pour une collaboration approfondie entre archivistes et bibliothécaires. Une analyse plus profonde, appuyée sur l'expérience des archivistes et des bibliothécaires d'université, nous conduira à nuancer cette idée.

Tour d'horizon des configurations possibles

La mission archives étant une fonction relativement nouvelle au sein des universités, la question du rattachement le plus pertinent a été posée un grand nombre de fois, afin de susciter une réflexion expérimentale fondée sur les situations des archivistes en poste : on trouve la trace de cette réflexion dans plusieurs documents, notamment les enquêtes réalisées par la section Aurore, qui permettent de suivre l'évolution de ces positionnements au fil des années¹³⁰. Ces données ont été complétées par les informations obtenues par le biais du questionnaire et des entretiens, qui ont permis de prendre en compte les dernières années. On peut garder la répartition entre quatre catégories de rattachements établie par la section Aurore : Direction générale des services (ou présidence), SCD ou directions culture/patrimoine, Immobilier et logistique, Pilotage et qualité. Cette énumération résume déjà la variété des configurations existantes ; avant d'en donner les différents aspects, on reviendra sur la manière dont se définit et se construit le rattachement d'un service archives au sein d'une université.

¹³⁰ Section Aurore, Enquête sur les services d'archives, 2016, p. 2 : tableau pour les années 2009, 2011, 2016

Le questionnaire et les entretiens ont mis en évidence l'importance de la réflexion précédant une création de poste dans la définition d'un rattachement : ainsi, à Tours la fonction archive est née d'une réflexion concernant le patrimoine et menée par la directrice du SCD, et l'archiviste a été rattachée d'abord à la vice-présidence patrimoine puis au SCD¹³¹, tandis qu'à Nantes, le recrutement ayant été précédé par une réflexion sur des questions logistiques (dispersion des locaux d'archives, manque de place, etc.), l'archiviste a été rattaché à l'immobilier en 2015¹³². Ce constat peut faire figure d'évidence, mais il permet de souligner le peu d'implication des archivistes eux-mêmes dans la configuration de la mission : ils n'ont en général que très peu de marge de manœuvre, puisqu'ils intègrent un projet piloté par la hiérarchie et motivé par des éléments très concrets, comme c'était le cas à Nantes en 2015 : d'ailleurs, un certain nombre d'archivistes consultés ont exprimé leurs doutes quant à la pertinence du rattachement choisi, et leurs difficultés pour convaincre les hiérarchies d'envisager des changements. Ces positionnements dont la définition peut être liée à des réflexions circonstanciées sont ensuite difficile à faire évoluer sur le long terme, et ils influent très fortement sur les orientations de travail des archivistes, comme on le verra par ailleurs. Précisons que ce cas de figure ne concerne pas toutes les universités : dans certains cas, les archivistes sont bien plus associés aux processus de décision concernant la définition institutionnelle de leur service : ainsi, à Angers, le SCD devenu SCDA (service commun de la documentation et des archives) intègre le service archives au plus près de sa hiérarchie (la direction des bibliothèques), favorisant ainsi la marge de manœuvre des archivistes¹³³. Quoi qu'il en soit, chaque rattachement a des implications très importantes pour le service, et modifie son périmètre d'action et la nature de ses missions.

Le SCD : un rattachement naturel pour les archives ?

A la lecture de la première partie de ce travail, où ont été mis en lumière de nombreux points de contacts dans le périmètre respectifs des archivistes et bibliothécaires, il pourrait sembler que le rapprochement institutionnel de ces fonctions soit la solution la plus pertinente, au sein d'un service de la documentation compris à un sens large, rassemblant archivistes et bibliothécaires. C'est d'ailleurs la solution adoptée dans plusieurs universités. Toutefois, si une telle conception a évidemment ses avantages, il est tout de même intéressant de développer une analyse critique de ce rattachement. Les avis des professionnels sont en effet très partagés à ce sujet, et chaque partie met en valeur des arguments de poids.

¹³¹ Entretien avec Anne Azanza, 03/12/2020

¹³² Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

¹³³ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

Tout d'abord, il est évident que la simple mise en avant d'une forme de proximité dans les métiers, au nom d'un intérêt commun pour les questions documentaires par exemple, ne suffit pas à justifier d'un rattachement¹³⁴ : les archivistes et les bibliothécaires ne travaillant pas sur les mêmes matériaux, ni pour les mêmes publics (les étudiants pour le SCD, le personnel de l'université pour les archives), le rapprochement des structures doit être motivé par une stratégie cohérente, fondée sur des intérêts communs (mutualisations d'espaces, d'outils, de compétences) voire des projets collaboratifs, par exemple en direction des enseignants-chercheurs, une catégorie de publics que peuvent partager les deux professions. La proximité entre les cultures professionnelles n'est donc en général pas le premier atout évoqué au sujet d'une inclusion de la mission archives au sein du SCD, même si plusieurs archivistes soulignent l'intérêt que peut avoir la proximité entre les deux professions, pour des échanges liés à leurs missions respectives¹³⁵.

Toutefois, on peut traiter à part les établissements d'enseignement et de recherche où archives et bibliothèques sont réunies autour de problématiques patrimoniales : dans ce cas de figure, c'est en effet la réunion de compétences proches, sur un terrain où elles sont très complémentaires, qui fait office de motif principal pour la réunion des deux services. Ces derniers peuvent ainsi collaborer au sein d'un musée universitaire, à l'image du service du patrimoine de Polytechnique¹³⁶, ou de la future direction des bibliothèques et des musées en préfiguration à l'Université de Paris¹³⁷. Au sein de ces structures, le rapprochement institutionnel permet de faciliter la collaboration nécessaire à la mise en place d'un catalogue commun ou l'organisation d'expositions et de projets de valorisation récurrents¹³⁸.

Dans les autres cas, le point positif le plus récurrent est la possibilité d'accès à des outils et des espaces nécessaires au bon fonctionnement du service : au sein de la bibliothèque, les archivistes sont plus en mesure de disposer de magasins aux normes, d'une salle de tri, d'un espace de communication¹³⁹. Un élément intéressant du rattachement au SCD peut également être la possibilité de compter de manière régulière, et parfois formalisée, sur l'appui de collègues qualifiés, pour des missions où les archivistes se retrouvent en sous-effectif : par exemple le recours à des magasiniers des BU pour les opérations de déménagement et de collecte¹⁴⁰. La qualité du travail de « terrain » fourni par les collègues bibliothécaires est unanimement reconnue par les archivistes ; dans ce domaine, il existe effectivement un savoir-faire commun, concernant la manipulation ou le

¹³⁴ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

¹³⁵ Entretien avec Marine Scuito, 04/12/2020, entretien avec Benjamin Rullier, 10/12/2020

¹³⁶ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2020

¹³⁷ Entretien avec Jean Guillemain, 05/02/2020

¹³⁸ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2020

¹³⁹ Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

¹⁴⁰ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

rangement des documents, et un soutien des agents du SCD est facilité par l'existence de liens institutionnels étroits entre les deux services.

En face de ces points positifs, plusieurs bémols sont récurrents dans les réponses aux entretiens et au questionnaire, identifiés à la fois par les archivistes et les bibliothécaires interrogés. Le premier d'entre eux concerne l'éloignement des services centraux provoqué par le rattachement au service commun de documentation. Un aspect essentiel de la mission de l'archiviste est, comme on l'a vu, une nécessité de visibilité très importante au niveau de tous les services, afin de pouvoir faire appliquer les pratiques nécessaires à un archivage viable à l'échelle de l'université. Pour beaucoup d'archivistes, un rattachement très haut dans l'organigramme de l'établissement (DGS, présidence) permet à la fois cette visibilité transverse, mais aussi un appui important qui légitime l'action de la mission. Le SCD n'est pas forcément en mesure de fournir cette visibilité et cet appui. Par ailleurs, le rattachement bibliothèque, en éloignant d'autant les archivistes des instances de gouvernance, rend également plus difficile la négociation en vue d'obtenir des moyens supplémentaires : la proximité avec les services centraux facilite aussi la reconnaissance du travail de l'archiviste et de ses besoins, tandis que la bibliothèque n'a souvent que peu de moyens à allouer à sa mission archives.

Ainsi, le rattachement au SCD est loin d'être une évidence ; toutefois, les universités qui ont fait ce choix peuvent mettre en avant des motifs pertinents parmi les points positifs évoqués plus haut, que ce soit une mutualisation d'espaces ou bien la mise à profit des compétences de chaque partie dans des projets ou des services communs. La majorité des bibliothécaires et archivistes concernés par ce cas de figure se disent d'ailleurs satisfaits du positionnement de la mission. On va voir que les autres cas de figure sont toutefois également justifiés.

La direction des services : des avantages liés à un positionnement plus fort

On a vu se profiler, en négative, les avantages du rattachement à la présidence ou au DGS : l'archiviste est idéalement placé, au plus près de la gouvernance, pour faire passer ses messages, se faire connaître, gagner en reconnaissance et en légitimité, plaider pour des moyens supplémentaires. Il est évident que le cœur de mission de chaque service d'archives rend l'intérêt de ce rattachement plus ou moins pertinent : la direction générale des services convient parfaitement à un archiviste chargé spécifiquement des dossiers administratifs : archives de l'administration, de la scolarité, des services centraux en général. Dans ce cas, la centralité du positionnement joue un rôle très positif pour l'archiviste. Lorsque ce dernier se concentre sur des fonds patrimoniaux ou des archives de la

recherche, un rattachement à la bibliothèque peut sembler une option plus pertinente. D'autres facteurs rentrent en jeu : la proximité avec la direction des services permet aussi une meilleure communication avec les interlocuteurs de la mission. Ainsi, si les archivistes s'appuient de manière très importante sur la direction des services informatiques, ils disposeront de canaux de communication plus efficaces avec un tel rattachement. De manière générale, les archivistes attachés à la direction des services soulignent une plus grande facilité pour se joindre à des projets transversaux, par exemple pour un projet de GED à l'université de Rennes 1¹⁴¹ en 2017-2018, tandis qu'il arrive à des archivistes rattachés à la bibliothèque de se sentir oubliés pour des projets qui pourraient les concerner de près¹⁴².

Un autre intérêt de ce positionnement est de donner une certaine indépendance à la mission des archivistes : le rattachement aux autres départements évoqués peut donner une connotation particulière au travail de la mission¹⁴³. Pour s'exprimer très schématiquement, les archivistes peuvent ainsi être vus comme des documentalistes quand ils sont rattachés au SCD, des déménageurs à la logistique, des assistants juridiques aux affaires juridiques : ces positionnements peuvent induire les agents de l'université en erreur, par identification de l'archiviste au service dont il dépend. Cela est particulièrement vrai pour le SCD : plusieurs archivistes signalent la confusion qu'il peut exister du côté des enseignants-chercheurs quant au périmètre et aux missions des deux services. Un rattachement le plus haut possible, par exemple directement au DGS, réduit cette confusion, puisque les archivistes existent de manière « indépendante ». Une contrepartie de cette indépendance peut être un lien plus éloigné à la hiérarchie : les archivistes rattachés au SCD ou à un autre service commun signalent tous comme un avantage précieux la possibilité d'échanger facilement avec leur hiérarchie, ce qui permet par exemple une intervention rapide en cas de difficulté, tandis que certains archivistes regrettent le manque de disponibilité du DGS, qui doit partager son temps entre de nombreux services et dossiers : les questions d'archivage peuvent souvent être laissées de côté face à des sujets qui paraîtront plus urgents.

D'autres rattachements, d'autres logiques

Chaque rattachement a tendance à « orienter » la mission : ainsi, le positionnement au sein du département logistique/affaires immobilières, représenté par exemple à l'université de Nantes¹⁴⁴ oriente l'archiviste vers des questions

¹⁴¹ Entretien avec Benjamin Rullier, 10/12/2020

¹⁴² Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

¹⁴³ Entretien avec Frédéric Hersant, 11/12/2020

¹⁴⁴ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

d'espaces et de stockage, tandis que le pilotage ou le service qualité approfondissent les enjeux liés à la qualité et la transparence des données, ainsi que l'image du service. Aux affaires juridiques, l'archiviste peut tendre vers le profil de PRADA (personne responsable de l'accès aux documents administratifs) ou du délégué à la protection des données, fonction qui est d'ailleurs tenue par certains archivistes dans leur établissements, notamment dans le cadre de ce rattachement au juridique¹⁴⁵. Les spécificités de chaque rattachement n'entrent pas dans notre sujet, et l'on souhaitait simplement mener à bien un tour d'horizon des différents cas de figure. Pour donner une idée de la proportion dans laquelle on retrouve chacune de ces possibilités, on se fonde à nouveau sur l'enquête de la section Aurore : en 2009, elle identifiait presque 60% de rattachements DGS/présidence, environ 20% au pilotage, et moins de 10% en bibliothèque. Au cours des années 2010, ces chiffres évoluent, vers une représentation moins forte des services rattachés au DGS (environ 40%), et une augmentation des positionnements au sein des bibliothèques (environ 15%) et des services immobiliers/logistiques (environ 15%)¹⁴⁶.

La collaboration avec le SCD passe-t-elle forcément par un rattachement aux bibliothèques ?

En réfléchissant aux meilleurs moyens de mettre en collaboration archives et bibliothèques, on a eu à se poser cette question : ce rapprochement doit-il passer par une intégration institutionnelle ? Comme on l'a souligné par exemple dans le cas des services de bibliothèques et d'archives patrimoniales, cette intégration facilite une collaboration plus fonctionnelle, normalisée par les liens hiérarchiques et un organigramme intégrant les deux services. C'est en ce sens qu'ont évolué très récemment des intégrations abouties, par exemple à Angers avec la constitution d'un service commun de la documentation et des archives, ou encore à Tours avec une réorganisation en cours, qui aboutira à la création d'un « pôle archive » fortement intégré au SCD¹⁴⁷. De telles structures ouvrent des perspectives très intéressantes pour la collaboration des archivistes et des bibliothécaires, et un retour d'expérience effectué dans quelques années permettra un bilan plus complet des avantages et opportunités de ces systèmes.

Toutefois, s'il est certain que ces modèles sont très prometteurs, ils ne représentent pas la seule option viable pour le travail en commun des deux

¹⁴⁵ Entretien avec Benjamin Rullier, 10/12/2020

¹⁴⁶ Section Aurore. *Enquête sur les services d'archives*, 2016, p. 2

¹⁴⁷ Entretiens avec Frédéric Hersant le 11/12/2020 et Lucie Lepage le 04/12/2020

professions. Plusieurs archivistes ont tenu à nuancer l'importance du rattachement au SCD quant à la mise en place de projets de collaboration¹⁴⁸. Ils soulignent par exemple les limites d'une réflexion fondée uniquement sur l'organigramme, qui reste une configuration d'ordre théorique : avec le développement du travail en mode projet, l'agencement structurel perd du poids, face à des configurations pratiques fondées sur des communautés d'intérêt, des mutualisations de services ou des compétences communes. Ainsi, des projets transversaux peuvent rassembler au sein d'équipes dépassant les frontières du SCD les bibliothécaires et les archivistes, surtout sur les sujets en cours de développement dans les deux métiers : Science ouverte, humanités numériques, services aux chercheurs réunissent ainsi des équipes fondant leur coopération sur des enjeux nouveaux et dépassant les périmètres traditionnels des différents métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les difficultés de ce genre d'organisation sont souvent liées à leur fragilité : un changement de poste, des problèmes de relations personnelles entre les membres du groupe, le départ d'un agent particulièrement impliqué sur qui reposait une grande partie de la responsabilité du projet. Comme on l'a souligné précédemment, l'inscription dans une structure bien définie (à l'instar de l'organigramme du SCD) donne un cadre qui limite ce type de fragilités. Toutefois, la contrepartie est l'enfermement relatif de l'archiviste : si ses relations avec l'équipe du SCD se compliquent, il pourra très vite être isolé au sein de l'université, éloigné des services centraux et des autres départements avec qui il pourrait travailler, tandis qu'un positionnement plus central évite ce genre de complications, et permet aussi d'agencer plus finement l'organisation des projets. En conclusion, on se gardera de donner des recommandations trop précises concernant le rattachement de la mission archives : d'une part, le choix du positionnement dépend très peu de l'archiviste et il serait illusoire de proposer un rattachement idéal, au vu de la variété et de la complexité des situations ; d'autre part, il apparaît au fil des exemples qu'une collaboration avec le SCD peut être envisagée dans tous types de configuration, et que le rattachement aux bibliothèques universitaires est loin d'être la seule opportunité pour une réflexion commune de l'archiviste et du bibliothécaire.

¹⁴⁸ Entretien avec Sébastien Chetanneau, le 10/12/2020

L'INTEGRATION DES FONCTIONS ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES AU SEIN DU CAMPUS CONDORCET

Pour donner un exemple de la manière dont se posent aujourd'hui les questions de mise en relation des fonctions archives et bibliothèques, on a choisi de s'arrêter sur le cas du Grand équipement documentaire (GED) du campus Condorcet, documenté par plusieurs publications¹⁴⁹, ainsi que par un entretien avec Goulven Le Brech, chef du service archives¹⁵⁰.

La préfiguration du GED a été l'occasion d'une réflexion sur les enjeux de la réunion de vastes ensembles documentaires, provenant d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales. En mutualisant les bibliothèques du CNRS (bibliothèque de l'IRHT, de l'institut d'histoire du temps présent...), de l'EHESS (bibliothèque du centre Koyré,...), de l'EPHE (fonds Gaston Paris,...) de la FMSH et de l'INED, cette structure d'un nouveau genre se présente comme un « outil de coopération documentaire »¹⁵¹ destiné à accompagner les « mutations des pratiques des chercheurs », et les évolutions liées au développement du numérique dans la recherche. Dans une stratégie de constitution d'un fonds le plus exhaustif possible, destiné à offrir aux chercheurs un matériau d'une grande richesse, la question des archives de la recherche est fondamentale. Les établissements cités recèlent pour la plus part des fonds d'archives conservés par les bibliothèques des centres de recherche, ou parfois par des services d'archives, comme c'est le cas à l'EHESS par exemple. Ces fonds sont identifiés par les archivistes du GED selon cinq catégories : les archives de chercheurs proprement dites, les archives militantes (syndicats, associations, partis...), les archives des centres de recherche (avec une proportion importante d'archives administratives), les archives liées à des publications (revues), et les archives collectées par les chercheurs. L'ensemble de ces documents forme des fonds hétéroclites dont la valeur ajoutée est très importante pour la recherche : « La mise en commun de ces documents permettra l'examen comparé des problématiques, méthodes et pratiques scientifiques pour une même discipline ou entre spécialités des sciences humaines et sociales. »,

¹⁴⁹ Politique générale du GED en matière d'archivage : https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf
MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib, 2020, p.62-64.
Carnet de recherches Hypothèses du GED : <https://gedcondorcet.hypotheses.org>

¹⁵⁰ Entretien avec Goulven Le Brech, 10/12/2020

¹⁵¹ MERVEILLE François. « Le grand équipement documentaire, un outil de coopération documentaire », <https://gedcondorcet.hypotheses.org/1998>

indique le document de travail Archives des sciences humaines et sociales au sein du Grand équipement documentaire qui synthétise en 2017 la politique générale du GED en matière d'archives¹⁵². Ainsi, avec l'intérêt grandissant des chercheurs pour les « archives des savoirs », ces fonds sont d'autant mieux exploitables lorsqu'ils sont réunis et présentés ensemble. Les projets de recherche en humanités numériques mobilisent ces corpus grâce à des outils digitaux tels que des logiciels de fouille de texte ou de modélisation de données. Par conséquent, pour fournir aux chercheurs un tel matériau, les membres fondateurs du campus Condorcet ont réfléchi, dès les premières années de conception du futur équipement documentaire, à l'intégration des fonctions archives et bibliothèques¹⁵³ : la création d'un « département des archives des sciences humaines et sociales » a été actée dès 2010.

Le GED est composé de quatre départements : Ressources et Données, Soutien de la Recherche, Valorisation des savoirs, Outils numériques. Au sein de cette structure, les archives intègrent le département Ressources et Données, avec le service des entrées, la conservation, les collections et les métadonnées. On mesure donc déjà que l'intégration des archives repose d'une part sur la distinction du périmètre de chaque profession (service archives d'un côté, collections de l'autre), mais également, sur la mise en avant de compétences et d'intérêts communs, puisque ces deux services se retrouvent au sein d'un département Ressources et Données où ils peuvent collaborer, en joignant leurs compétences complémentaires, à la définition d'une « expertise documentaire » globale indispensable à la gestion et au traitement conjoints de fonds et collections de natures si variées. Cette vision globale, qui évite une fracture dans la prise en compte des deux métiers, tout en respectant les spécificités de chacun, est renforcée par le système des majeurs/mineurs en vigueur au sein du GED: chaque agent voit son temps de travail fractionné entre une majeure (50% du temps de travail, cœur de métier de l'agent), une mineure (30%, activité supplémentaire) et 20% de temps consacré au service public. Cette répartition favorise la participation des archivistes à la vie de la bibliothèque (par le biais du service public) et offre de nouvelles possibilités de circulation des savoirs et savoir-faire. Les archivistes dont la mineure peut être un rôle de référent auprès des centres de recherche ou encore une fonction au département Valorisation des savoirs sont autant de « passerelles » entre les différents départements, et entre les professions¹⁵⁴. Cette organisation est d'autant plus pertinente à l'heure où les métiers, au sein des bibliothèques universitaires, ont tendance à se spécialiser de plus en plus, avec comme inconvénient le risque de voir diminuer le socle commun entre les bibliothécaires et *a fortiori* entre bibliothécaires et archivistes.

¹⁵² Document accessible en ligne : https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/20170419_CC_GED_ARC_Politique_generale_du_GED_archives-1.pdf

¹⁵³ *Les archives des sciences humaines et sociales au sein du Grand équipement documentaire*, 2017, p. 3

¹⁵⁴ Entretien avec Goulven Le Brech, 10/12/2020

En plus de cette intégration prometteuse quant aux possibilités d'agencement des fonctions archives et bibliothèques au sein d'un établissement de recherche, le GED permet également des mutualisations concrètes destinées à favoriser le travail des professionnels et à augmenter la qualité des services fournis aux chercheurs. Pour la conservation, l'intégration avec le service des collections a permis une réflexion sur des espaces en commun. Des magasins adaptés sont prévus, et l'espace réserve permettra de conserver ensemble des fonds et les livres qui se communiquent de la même manière que les archives (livres précieux, rares, fragiles, etc.). Ainsi, la conservation s'envisage de la manière la plus large possible, de façon à proposer une politique d'ensemble, tout en gardant aux fonds spécialisés, et notamment les archives, leurs spécificités en matière de traitement matériel. Pour ce qui est de la communication, une grande partie des ouvrages seront en libre accès, mais une salle de lecture encadrée est prévue pour les archives. De plus, toujours dans une logique d'amélioration des services rendus aux chercheurs pour l'exploitation de corpus importants de documents, deux salles seront mises à disposition pour des consultations de groupes (par exemple, l'ensemble des chercheurs associés à un projet de recherche), avec la possibilité d'y installer un grand nombre de documents : par exemple, un fonds entier, pour une exploitation plus aisée que lors d'une communication lot par lot. Ainsi, dans ce domaine également, la mutualisation d'espaces et d'outils respectueuses des spécificités de chaque profession compte non seulement des avantages logistiques (gain de place, services réunis, simplification des processus), mais aussi un apport global dans la qualité du service fourni par les équipes.

Les autres domaines de travail des archivistes et bibliothécaires sont également concernés par cette mutualisation : ainsi, lors d'une collecte menée auprès d'un laboratoire ou chez un chercheur, un archiviste et un bibliothécaire se rendent ensemble sur le site de conservation pour procéder à une expertise des fonds et/ou collections concernées, en appliquant les critères retenus pour juger de la pertinence d'une collecte (ainsi, les bibliothécaires ne gardent par exemple pas les doublons ni les tirés-à-part). Quant aux projets de valorisation, ils sont pilotés par le département de la Valorisation des savoirs, dont l'intitulé dit bien la vocation systématique : tous les types de documents sont intégrés dans une même vision de la valorisation, archives comprises, et chacun participe aux projets d'expositions, de bibliothèque numérique, etc. Les archivistes, comme les chargés de collections, participent à la valorisation en construisant des instruments de recherche, en préparant des contenus sur leurs fonds, et un lien supplémentaire est assuré entre le service d'archive et la valorisation par le biais de l'archiviste travaillant en mineure dans ce département.

Enfin, en plus de cette mutualisation « fonctionnelle », au sens où elle porte sur tous les compartiments de la fonction quotidienne des archivistes et bibliothécaires (collecte, classement, conservation, communication), on peut aussi évoquer une collaboration prospective, permise par la proximité des deux professions au sein du GED et la réflexion commune à des sujets d'avenir, par

exemple en lien avec la Science ouverte. Les archivistes et les bibliothécaires réfléchissent notamment à une articulation de leurs compétences dans le domaine des données de la recherche : il faut par exemple définir le périmètre d'intervention de l'archiviste, qui peut agir au niveau de la collecte des données, ou bien plutôt en fin de chaîne pour l'exposition et la communication de ces données. Un autre domaine où la réflexion commune peut également être très pertinente est celui de la formation des agents. Au sein du GED, un programme interne de formation lié aux activités de l'établissement concerne l'ensemble des agents. Voulu par la direction qui souhaitait une circulation des compétences et des connaissances au sein de l'établissement, dans la même logique d'ouverture qui préside à la mise en commun de tous les fonds et collections au sein du GED, ce plan permet aux archivistes de réaliser des formations sur les archives en France et les archives de la recherche.

Le Grand équipement documentaire du campus Condorcet est donc un exemple intéressant d'intégration archives-bibliothèque pensée très en amont et fruit d'une réflexion globale sur les services fournis par les deux métiers. Son ouverture progressive concrétise en ce moment des réflexions menées dès 2010, et les solutions proposées pourront inspirer de nouveaux projets de mutualisations. Pour terminer il faut cependant noter deux éléments importants qui nuancent ce bilan : tout d'abord, c'est surtout l'expérience et la pratique qui permettront de tirer des enseignements plus concrets de cette proposition. Par ailleurs, le projet repose sur une proposition de services aux chercheurs, ce qui correspond à des archivistes travaillant sur les archives de la recherche. Or, la majorité des archivistes en université concentre la majorité de leurs missions aux dossiers de l'administration, et ne peuvent donc pas fonctionner avec une telle complémentarité par rapport à la bibliothèque. Au-delà des proximités de compétences évoquées plus haut, la clé de l'intégration réalisée au GED tient surtout dans le travail commun en direction d'un même public : les enseignants-chercheurs.

ENTENTE ET COLLABORATION DES ARCHIVISTES ET DES BIBLIOTHECAIRES : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES : DES PROFESSIONS- SŒURS ?

Après avoir mis en lumière des enjeux communs dans les missions des archivistes et des bibliothécaires (partie I) et les recoupements de périmètres qui peuvent exister entre SCD et missions archives (partie II), le dernier axe de réflexion que l'on souhaite développer concerne les métiers eux-mêmes : est-il possible de mettre en regard les cultures professionnelles, les profils, les compétences des deux professions pour repérer à la fois des différences qui fonderaient une complémentarité essentielle pour une collaboration pertinente, et des points communs qui permettraient d'asseoir cette collaboration sur des fondations partagées ?

Afin de répondre à cette question, on s'intéressera au débat qui concerne l'expression « professions sœurs » pour qualifier les métiers de l'archive, des bibliothèques, ainsi que de la documentation. Les réflexions sur la proximité des deux métiers se développent considérablement au XXI^e siècle, en lien avec l'emprise croissante des nouvelles technologies numériques qui conduisent l'archiviste et le bibliothécaire à acquérir des compétences digitales proches, comme on l'a vu plus haut, mais aussi avec le développement d'un troisième métier de la documentation, apparu au XX^e siècle, celui de documentaliste, et enfin avec l'émergence des sciences de l'information, qui réunissent des savoirs archivistiques et bibliothéconomiques¹⁵⁵. Ces considérations, repérables dans les écrits de chercheurs, d'archivistes et de bibliothécaires français à partir des années 2000¹⁵⁶, ont d'abord été développées et mises en pratique dans le monde anglo-saxon et au Québec : on peut citer par exemple les travaux du Groupe

¹⁵⁵ ACCART Jean-Philippe, VAISSAIRE-AGARD Clotilde. « Science de l'information », *Les 500 mots métiers - Bibliothèques, archives, documentation, musées*. KLOG, 2016, p. 127

¹⁵⁶ Voir par exemple MELOT Michel. « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires : compétences, missions et intérêts communs », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9-12.

interdisciplinaire de recherche en archivistique dans les années 1990¹⁵⁷. Dès 1990, le GIRA évoque une « croisée des chemins » pour ces deux disciplines, en lien avec les sciences de l'information définies comme « un nouveau domaine constitué de l'intersection de disciplines où l'accent porte sur l'amélioration de la communication de l'information scientifique et technique et sur l'application de méthodes de recherche éprouvées pour l'étude des systèmes et des services d'information »¹⁵⁸. Les professionnels canadiens de la documentation ont de l'avance sur les collègues français non seulement dans la théorie mais également dans la pratique : en 2004 ont fusionné la Bibliothèque nationale du Canada et les Archives nationales canadiennes¹⁵⁹, tandis qu'en 2006 Bibliothèque et Archives nationales du Québec est née de la fusion des Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale¹⁶⁰. L'exemple canadien se rapproche des conceptions anglo-saxonnes au sujet des Information studies : un Museum, Libraries and Archives Council est créé au Royaume-Uni dès 2000, et a produit plusieurs réflexions d'importance pour l'avenir des bibliothèques, archives et musées publics avant sa dissolution en 2012.

Ces rapprochements pratiques ne sont cependant pas motivés que par des perspectives d'échanges professionnels et de mutualisations entre les deux métiers, mais aussi par l'idée de la création d'un service public réunissant les fonctions culturelles, mémorielles, patrimoniales et sociales essentielles assurées par les archives et les bibliothèques. Ce modèle s'étant développé en France dans les années 2010, on peut citer l'exemple du domaine de Pierresvives à Montpellier, réunissant la médiathèque départementale et les archives départementales¹⁶¹. Son objet, plutôt que de réunir archivistes et bibliothécaires autour de valeurs professionnelles et de compétences communes, est de fournir aux citoyens un espace de services polyvalent, destiné à réunir les publics et à faciliter et améliorer la pratique de ces services publics. D'ailleurs, à ces deux fonctions s'ajoute une maison des sports, qui agrandit encore le périmètre de l'équipement. Toutefois, il faut garder à l'esprit la distinction entre une communauté de services, qui peut s'avérer intéressante grâce à des mutualisations d'espaces et de ressources, voire un partage d'expériences fructueux, et une réflexion portant sur la complémentarité des deux métiers, dépassant de l'identification d'un public commun. Au-delà d'une mutualisation synonyme de meilleure efficacité et sans doute d'une qualité générale supérieure des services, cette complémentarité peut en effet être source d'une construction commune de nouveaux services et d'améliorations importantes dans tous les domaines couverts par les archivistes et les bibliothécaires. Ainsi, on distinguera dans les propositions de collaboration entre SCD et missions archives

¹⁵⁷ LAJEUNESSE Marcel. « La bibliothéconomie et l'archivistique : deux disciplines autonomes des sciences de l'information », *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*. Symposium en archivistique tenu aux Archives nationales du Québec à Montréal les 2 et 3 février 1990, p. 249-258

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 252

¹⁵⁹ <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/Pages/accueil.aspx>

¹⁶⁰ <https://www.banq.qc.ca/accueil/>

¹⁶¹ <https://pierresvives.herault.fr/654-le-batiment-le-quartier.htm>

des pistes liées à un voisinage fructueux (mutualisation de la salle de lecture) et des idées de mises en commun plus poussées, dans des domaines où les apports réciproques peuvent transformer un service (par exemple sur des sujets contemporains, comme la gestion des données de la science : on peut imaginer la coconstruction d'un projet d'accompagnement des chercheurs à la gestion de leurs données).

Ces apports réciproques sont au cœur de plusieurs articles et études sur lesquels on peut appuyer notre réflexion. On a déjà cité l'article donné par Michel Melot au BBF en 2005 : les revues professionnelles sont souvent le lieu de prises de positions intéressantes. Le magazine Archimag, notamment, multiplie les guides pratiques¹⁶², les dossiers¹⁶³ et les articles sur des sujets plus précis comme la posture des bibliothécaires, des archivistes et des documentalistes face au confinement et au télétravail¹⁶⁴. Un dossier « bibliothécaires et archivistes, regards croisés sur un tandem engagé » a été publié en 2020 dans *Archivistes !*, revue de l'AAF¹⁶⁵ ; enfin, on peut également trouver des articles sur le sujet dans la *Gazette des communes*¹⁶⁶. Ces articles sont particulièrement intéressants parce qu'ils ne sont pas le fruit d'une réflexion théorique : ils font intervenir des professionnels qui s'appuient sur leurs expériences de travail pour mettre en avant les opportunités de travail en commun, mais aussi les problématiques et les obstacles qui ont tendance à limiter de telles possibilités.

Au titre de cette littérature professionnelle, on peut également citer les rapports et documents produits par des instances chargées de réfléchir aux nouveaux enjeux et à l'avenir de ces métiers, comme le rapport préparé en 2008 par la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques (IFLA) au sujet de la collaboration et la coopération entre bibliothèques, archives et musées¹⁶⁷. Ce rapport est intéressant parce qu'il aborde le sujet avec méthode, posant d'abord un problème fondamental : « pourquoi collaborer et coopérer »¹⁶⁸, c'est-à-dire sans tenir pour acquis le fait qu'une collaboration serait forcément bénéfique. Cette approche force à s'interroger sur le bien-fondé de toute entreprise de coopération,

¹⁶² « Métiers de l'info : boostez vos compétences ! », guide pratique, *Archimag* n°64, 2019

¹⁶³ « Documentalistes, veilleurs, bibliothécaires et archivistes : comment vous voyez votre avenir », disponible en ligne : <https://www.archimag.com/veille-documentation/2019/10/23/documentalistes-veilleurs-bibliothecaires-archivistes-avenir>

¹⁶⁴ « Infographie : bibliothécaires, archivistes, documentalistes et veilleurs face au télétravail durant le confinement », disponible en ligne : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/05/25/teletravail-bibliothecaires-archivistes-documentalistes-veilleurs>

¹⁶⁵ « Bibliothécaires et archivistes, regards croisés sur un tandem engagé », *Archivistes !* n°132, 2020, p. 17-29.

¹⁶⁶ « Documentalistes, bibliothécaires et archivistes : des convergences et des impératifs », disponible en ligne : <https://www.lagazettedescommunes.com/479970/documentalistes-bibliothecaires-et-archivistes-des-convergences-et-des-imperatifs/>

¹⁶⁷ CLUBB Barbara, DRAPER Jennifer-Lynn, YARROW Alexandra. *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*. La Haye : IFLA, 2008, disponible en ligne : <https://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/professional-report/109.pdf>

¹⁶⁸ *Ibid.*, p.6

avec pour objectif de ne pas « collaborer pour collaborer » mais bien pour faire progresser un service ou un projet. Par la suite, le rapport propose un tour d’horizon de programmes de coopération locaux, nationaux et internationaux, avant de fournir un « Guide vers la coopération », qui s’attache sur les étapes concrètes de tels projets. Encore une fois, la rédaction de ce type de document par des professionnels attentifs au contexte et aux réalités des bibliothèques et archives publiques lui donne un intérêt particulier, grâce à son approche pratique. Dans le domaine des associations professionnelles, signalons l’Interassociation Archives Bibliothèques Documentation (IABD), créée en 2010 par des organismes issus de ces trois filières, notamment l’Association des archivistes français, l’Association des bibliothécaires de France ou encore l’Association des professionnels de l’information et de la documentation. Ce regroupement a pour objectif de promouvoir les missions de ces trois métiers et d’être « force de proposition lors de la définition des politiques publiques » à l’échelle française, européenne et internationale¹⁶⁹.

Enfin, notre réflexion s’appuie aussi sur plusieurs ouvrages portant un « regard croisé » sur les métiers d’archivistes et de bibliothécaires, notamment les travaux de Jean-Philippe Accart¹⁷⁰, ou encore le chapitre rédigé par Jean-Claude Utard dans *Les métiers des bibliothèques*, coordonné par Nathalie Marcerou-Ramel en 2017¹⁷¹. Enfin, on peut s’appuyer sur l’enquête menée par Tomy Lemoine dans le cadre de son mémoire de Master 1 intitulé *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*, et soutenu en 2017¹⁷²

Ces différentes sources permettent d’aborder la question spécifique du lien entre bibliothécaires et archivistes au sein des universités, du point de vue de la culture professionnelle et des compétences.

¹⁶⁹ <https://www.archivistes.org/L-Interassociation-archives>

¹⁷⁰ ACCART Jean-Philippe. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l’information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*. KLOG, 2014.

¹⁷¹ UTARD Jean-Claude. « Bibliothécaire, documentaliste et archiviste : convergence ou hybridation des métiers ? », in MARCEROU-RAMEL Nathalie (dir.). *Les métiers des bibliothèques*. Enssib, Bibliothèques, 2017, p. 157 à 166.

¹⁷² LEMOINE Tomy. *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*. Université d’Angers, mémoire de Master 1 Métiers des archives, 2017, disponible en ligne : <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/16002682/20172MHD7687/fichier/7687F.pdf>

COMPLEMENTARITE DES COMPETENCES

Des cultures professionnelles « parallèles » ?

On a vu dans les sections précédentes qu'il ne suffit pas de tenir pour acquise la proximité entre les cultures professionnelles des archivistes et des bibliothécaires. S'il est légitime de se poser la question de l'« interdisciplinarité et la convergence » des deux métiers¹⁷³, on doit insister avec Albert Poirot sur la distinction importante issue du matériau même sur lequel porte le travail de chacun de ces professionnels : archives et collections de bibliothèques, bien qu'on puisse les réunir dans la catégorie du « patrimoine écrit », nécessitent des « techniques professionnelles et des dynamiques différentes »¹⁷⁴. Ces distinctions élémentaires entraînent le développement de compétences spécifiques, comme on peut le voir par exemple dans les fiches du référentiel Referens (emplois types de la recherche et de l'enseignement supérieur)¹⁷⁵. Archivistes et bibliothécaires sont réunis dans la catégorie « métiers de l'information scientifique et technique, documentation et collections patrimoniales », avec des collègues issus de filières différentes, comme les traducteurs terminologiques et les responsables de collections muséales. En rentrant dans le détail du référentiel, on peut par exemple mettre en comparaison les fiches F1A41 (responsable des ressources et de l'ingénierie documentaire) pour les bibliothécaires et F1A42 (responsable d'archives) pour les archivistes. Les listes de compétences requises pour les deux métiers permettent de montrer comment le discours d'Albert Poirot peut s'appliquer dans le contexte spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche : si les *techniques documentaires* sont des compétences primordiales pour les deux métiers, on sait qu'elles ne renvoient pas aux mêmes pratiques chez les uns et les autres. Ensuite, pour l'archiviste, l'accent est mis sur la connaissance approfondie de l'archivistique et le *cadre légal et déontologie*¹⁷⁶, tandis que les connaissances des bibliothécaires doivent porter sur les *méthodes de gestion des données*, la *bibliothéconomie*, les *systèmes d'information documentaire* et les *normes bibliographiques et normes de documentation*¹⁷⁷. Il est également intéressant de

¹⁷³ ACCART Jean-Philippe. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*. KLOG, 2014, p.13

¹⁷⁴ POIROT Albert. « « Les archives dans les bibliothèques : logiques de service ou accidents de parcours ? », *Bulletin des bibliothèques de France*. 2001, n° 2, p. 4-14.

¹⁷⁵ https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la_bap/?refine.referens_bap_id=F

¹⁷⁶ https://data.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pages/fiche_emploi_type_referens_iii_itrf/?refine.referens_id=F1A42#top

¹⁷⁷ https://data.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pages/fiche_emploi_type_referens_iii_itrf/?refine.referens_id=F1A41#top

noter que, chez les bibliothécaires, est valorisée la *connaissance d'un domaine disciplinaire* : les compétences informationnelles et documentaires des bibliothécaires en université peuvent ainsi conduire à des applications liées à la recherche et à la production de savoirs, dans le domaine disciplinaire en question, tandis que cette participation à l'activité scientifique de l'université n'est pas mise en avant dans la fiche de l'archiviste.

On touche ici à l'une des différences majeures dans les cultures professionnelles induites par le contexte universitaire. Les bibliothèques universitaires, en tant que service commun, ont pour mission de fournir un appui à la fois à l'enseignement et à la recherche, ce qui confère aux bibliothécaires des missions importantes dans les domaines de l'appui à la formation d'une part, et à la production de savoirs de l'autre. Ils sont tournés vers deux publics : les étudiants et les enseignants-chercheurs, et développent des compétences liées à la conception de services en direction de ces publics. D'un autre côté, le métier d'archiviste en université est la plupart du temps beaucoup moins affecté par la dimension scientifique de la structure d'accueil, dans la mesure où ses missions concernant l'archivage des documents produits par la partie administration de l'établissement orientent son travail vers des tâches très proches de celles que peuvent avoir les archivistes d'autres structures. La connotation « universitaire » est donc moins forte que pour la fonction bibliothécaire, est cette différence peut avoir tendance à éloigner les deux cultures professionnelles.

Toutefois, malgré cette distinction renforcée par le contexte universitaire, on ne parlera pas de « pratiques parallèles » au sens où l'entend Albert Poirot : des « voies parallèles incapables de se rejoindre »¹⁷⁸. Tous les professionnels interrogés au cours de notre enquête ont en effet insisté sur les nombreux points de contact qu'il existait entre les deux métiers ; et il est particulièrement intéressant de constater que le rapprochement entre les deux filières, théorisé dans plusieurs ouvrages, est souvent évoqué soit comme une réalité actuelle, soit comme une probabilité à court terme. Ce sont les mêmes idées que l'on retrouve dans l'enquête réalisée en 2017 par Tomy Lemoine : 76% des archivistes et bibliothécaires interrogés avaient ainsi déjà entendu parler au moins un peu d'un « phénomène de rapprochement » entre les deux professions¹⁷⁹, et 42% de ces professionnels ont déjà participé à un projet collaboratif entre archivistes et professionnels (réponses « oui » et « un peu »)¹⁸⁰. Ce constat est renforcé par la partie « facteurs d'évolution à moyen terme » des référentiels métiers évoqués plus haut. On note en effet qu'archivistes et bibliothécaires ont des perspectives à moyen terme très semblables, fondées sur le développement de nouvelles pratiques liées au numérique, l'importance de la mutualisation des ressources, la spécialisation des compétences professionnelles ou encore la coopération locale, nationale ou globale. Or, ces perspectives, loin de représenter une progression parallèle,

¹⁷⁸ POIROT Albert. « « Les archives dans les bibliothèques : logiques de service ou accidents de parcours ? », *Bulletin des bibliothèques de France*. 2001, n° 2, p. 4-14.

¹⁷⁹ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p.68.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 73.

semblent au contraire tendre à rapprocher les deux métiers, dans une « hybridation » décrite par Jean-Claude Utard¹⁸¹, qui insiste notamment sur l'importance du contexte d'exercice de ces métiers : le développement de compétences dans le domaine des humanités numériques, des données ouvertes, des services aux chercheurs, qui peut concerner les bibliothécaires mais aussi les archivistes, même si lorsque leur mission est plutôt tournée vers le circuit documentaire des services centraux, a tendance à rapprocher bibliothécaire et archiviste d'universités, par rapport à leurs collègues de la fonction publique territoriale par exemple.

Ainsi, ces deux métiers ont tendance à développer des territoires communs, liés à leur évolution respective. Ce rapprochement de compétences peut conduire à imaginer deux catégories d'évolutions, mises en balance par Jean-Claude Utard : « convergence ou hybridation ? »¹⁸². L'hybridation reposerait sur une fusion progressive des deux filières autour de blocs de compétences communs, dans de nouvelles professions comme celles de *data scientists*, catégorie déjà revendiquée au sein des bibliothèques¹⁸³. Une telle fusion, liée à l'évolution forcée des métiers face aux révolutions technologiques telles que le développement d'internet et du numérique, est souvent mal perçue par les professionnels attachés à l'indépendance de leur filière¹⁸⁴. D'un autre côté, une évolution vers plus de convergence peut également contribuer à la « solidarité des missions »¹⁸⁵ évoquée par Sonia Combe tout en préservant l'« intégrité » des deux métiers : beaucoup des professionnels qui ne voient pas d'un bon œil le phénomène d'hybridation sont en revanche favorable à une formation plus mixte¹⁸⁶, et au développement de collaborations fondées sur un meilleur partage des compétences, par exemple dans le domaine des services aux chercheurs¹⁸⁷.

Dans les universités, le développement de compétences complémentaires s'accompagne donc de « responsabilités partagées »¹⁸⁸, par exemple dans le domaine de l'archivage de la recherche. Ce partage de responsabilités entraîne des difficultés, qui seront étudiées plus bas ; toutefois, il permet une répartition des tâches bénéfiques pour une collaboration efficace. Il permet en effet que la convergence entre les archivistes et les bibliothécaires ne soit pas un simple rapprochement de compétences, mais plutôt la mise en commun de savoir-faire complémentaires vers des objectifs partagés. Par « complémentarité de

¹⁸¹ UTARD Jean-Claude. « Bibliothécaire, documentaliste et archiviste : convergence ou hybridation des métiers ? », Nathalie Marcerou-Ramel éd., *Les métiers des bibliothèques*. Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, pp. 157-166.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ THIAULT Florence. *Data librarian et services aux chercheurs en bibliothèque universitaire : de nouvelles médiations en émergence*. 7^e conférence Document numérique et société. *Humains et données : création, médiation, décision, narration*, 2020, disponible en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02972705/document>

¹⁸⁴ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p. 79.

¹⁸⁵ COMBE Sonia. « Archives et bibliothèques : un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n°4, p. 62

¹⁸⁶ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p.84

¹⁸⁷ *Ibid.*, p.62.

¹⁸⁸ LaGazette des archives, 2017, n°246. *Archiver la recherche : responsabilités partagées*.

compétences », on veut donc exprimer l'idée que les deux professionnels ne savent pas faire exactement les mêmes choses, mais les font dans le même esprit (la médiation des savoirs et le service au public), et les développent dans la même direction (développement de l'utilisation des nouvelles technologies, recherche de partenariats et de coopérations pour enrichir les projets, ...). Ainsi, plutôt que de trancher entre cultures professionnelles *parallèles* ou *convergentes*, voire en cours d'*hybridation*, on envisage plutôt l'évolution conjointe des métiers d'archivistes et de bibliothécaires comme une adaptation aux transformations de leur environnement, adaptation au cours de laquelle les professionnels des deux filières ont à se confronter aux mêmes enjeux et à des problématiques communes, ce qui leur donne l'opportunité de réunir leurs forces pour prendre ensemble en charge ces nouveaux enjeux.

CONSTRUIRE UNE COLLABORATION ENTRE ARCHIVISTES ET BIBLIOTHECAIRES

« Pourquoi collaborer ? »

En introduction à cette section, on reprend le titre utilisé par l'IFLA dans son rapport concernant la coopération des bibliothèques, archives et musées publics¹⁸⁹. Les pages qui précèdent ont permis de montrer qu'au sein de l'université, la collaboration des deux métiers peut être motivée à la fois par des missions communes, l'utilisation d'espaces et d'outils mutualisables, mais aussi par des compétences et des cultures professionnelles complémentaires. Cependant, ces points de contact ne sont pas évidents à activer, en raison d'un grand nombre d'obstacles qu'il faudra repérer afin de faciliter la réflexion autour de la mise en place d'un tel projet. On peut, grâce à l'identification de ces difficultés, proposer des lignes directrices pour l'évaluation des chances de réussite d'une collaboration. Surtout, avant même de chercher à évaluer ces difficultés, il faut garder à l'esprit que la première question à se poser, pour toutes les parties impliquées, est toujours *pourquoi collaborer* : la réflexion à un travail en commun motivée uniquement par des conceptions théoriques sur la complémentarité des métiers n'apporte rien en soi, et représente surtout un investissement important en temps et en ressources, pour des résultats incertains. Les équipes se penchant sur de tels projets doivent identifier des motifs qui justifient cet investissement : améliorer la visibilité des missions, la qualité des services et des programmes, la réponse aux besoins des usagers, cite le rapport IFLA¹⁹⁰ en se fondant sur une publication de l'Institute of Museum and Library Services, *Charting the Landscape, mapping news paths : Museums, Libraries and K-12 learning*¹⁹¹. Cette étude précise ainsi que l'idée de la convergence des « *learning institutions* » (musées et bibliothèques, dans le domaine de l'apprentissage des K-12, c'est-à-dire des enfants de la maternelle au lycée), théoriquement positive, doit être à l'épreuve^[AB10] des réalités du terrain. La matérialisation de cette idée passe par des « connecteurs et des réseaux qui aident à mener les changements conceptuels et opérationnels nécessités pour une convergence réussie »¹⁹². La réponse à la question *pourquoi collaborer* fixe des objectifs concrets qui engagent cette convergence sur des projets structurés, et elle

¹⁸⁹ CLUBB Barbara, DRAPER Jennifer-Lynn, YARROW Alexandra. *Op. cit.*, p.6

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ IMLS. *Charting the Landscape, mapping news paths : Museums, Libraries and K-12 learning*. Washington, 2014.

¹⁹² "Institutions need connectors and networks to help drive the conceptual and operational changes needed for successful convergence", *ibid.*, p. 15.

est suivie par l'interrogation *comment collaborer*, à laquelle on souhaite apporter des éléments de réponse dans ce mémoire. On va donc tenter, dans un premier temps, de proposer quelques clés pour le passage des idées de convergence évoquées au cours de ce mémoire vers la pratique, dans le contexte de l'enseignement supérieur et la recherche, et plus précisément au sein des universités.

Obstacles et difficultés

Sans espérer être exhaustifs, on a cherché à recenser les problématiques qui interviennent dans la réflexion sur des modes de collaboration entre archivistes et bibliothécaires, en se fondant sur les éléments apportés par les professionnels contactés durant notre recherche. Afin de clarifier le propos, on a adopté une répartition en quatre catégories d'obstacles : des difficultés structurelles, liées au fonctionnement de l'université dans laquelle évoluent les bibliothécaires et les archivistes ; des difficultés partagées, problématiques que l'on retrouve dans le discours de chacune des deux parties ; des difficultés soulignées particulièrement par les bibliothécaires ; des difficultés identifiées en priorité par les archivistes.

Difficultés structurelles

On a ciblé cette catégorie d'obstacles parce qu'elle est souvent soulignée de manière indépendante par les professionnels interrogés. On peut la considérer comme un niveau supplémentaire de difficultés en plus des interrogations sur la complémentarité des métiers et la pertinence de la collaboration, qui font l'objet des catégories suivantes. Archivistes et bibliothécaires identifient l'université comme une structure très complexe, dont le fonctionnement et le mode de gouvernance agit de manière importante sur la manière dont peuvent s'agencer des réflexions et des projets de collaboration. La question des rattachements a été évoquée plus haut, avec la conclusion qu'un positionnement de la mission archives au sein du SCD n'était pas nécessaire à la mise en place de tels projets. Différents obstacles peuvent survenir selon les cas de figure : une mission archives éloignée du SCD dans l'organigramme de l'université pourra avoir du mal à faire valider des projets de travail transversaux, sortant de la logique d'opposition entre services centraux et services communs. De plus, le rattachement de la mission à un département particulier (services juridiques, logistique, qualité), lui donne une coloration particulière qu'il peut être difficile de marier avec les missions des bibliothécaires. Ainsi, un archiviste rattaché au service logistique et dont les tâches seraient concentrées sur le circuit du document et la gestion matérielles des archives de l'université pourrait avoir du mal à justifier des projets communs avec

le SCD auprès de sa hiérarchie. À l'inverse, le rattachement au SCD pose d'autres problèmes. La proximité des deux services peut nuire à la mise en place de projets à responsabilités partagées, notamment à cause du rapport de force déséquilibré qui les oppose. Ainsi, des problèmes managériaux ou des rivalités entre services peuvent compliquer les réflexions sur la collaboration.

La taille des universités rend également la communication plus difficile entre les services. Beaucoup d'archivistes et de bibliothécaires se plaignent de ne pas se trouver dans la boucle de projets qui pourraient les intéresser, et sur lesquels ils pourraient apporter des compétences bienvenues. Ainsi, les questions liées à la circulation de l'information sont primordiales pour la bonne marche de projets transversaux, et les canaux utilisés au sein de l'université ne dépendent pas uniquement des deux interlocuteurs. L'oubli de l'une ou l'autre partie par la direction des services ou la présidence pour des réunions de préfiguration qui peuvent les intéresser toutes deux et être source de collaboration (par exemple la création d'un groupe de travail « données de la recherche » ou un projet de valorisation du patrimoine de l'université) met en péril la convergence des deux services. Au-delà de ces problématiques de communication interne, c'est de manière générale la difficulté à réunir des services éloignés au sein de projets transverses que l'on voit à nouveau se manifester ici. Pour mener à bien des missions communes, archivistes et bibliothécaires ont souvent besoin de l'appui d'autres départements (direction des services informatiques, direction de la communication...) et ils n'ont pas souvent les moyens de mobiliser ces services eux-mêmes : sans l'appui de la direction des services, des projets de collaboration portés à la fois par la mission archives et le SCD peuvent échouer parce que la DSI n'a pas souhaité s'associer au projet et n'y a pas été poussée, ou bien n'en a même pas entendu parler *via* les canaux « officiels » de communication interne.

Enfin, le problème structurel le plus important dans la préparation de tels projets est bien souvent le manque de ressources : les universités ont connu dans les dernières années une évolution les rendant de plus en plus responsables de leurs dépenses et les professionnels interrogés soulignent tous la tension à laquelle sont soumis tous les projets menés au sein de l'établissement. Les budgets supplémentaires pour la conduite de projets nouveaux s'obtiennent de haute lutte : archivistes et bibliothécaires doivent donc étayer leurs propositions et convaincre la hiérarchie afin d'obtenir les ressources et l'autonomie nécessaire pour agir. Des projets à forte valeur ajoutée, liés à des thématiques en vogue, et pouvant être soutenus par des financements et des partenariats nationaux ont plus de chance de voir le jour, tandis que des collaborations qui peuvent être très bénéfiques pour les deux professions mais dont les objectifs sont plus « souterrains » auront beaucoup de mal à se mettre en place. Une donnée intéressante est le graphique réalisé par Tomy Lemoine dans le cadre de l'enquête réalisée pour son mémoire sur les liens entre archivistes et bibliothécaires, en 2017. À la question « À quoi diriez-vous que le phénomène de regroupement [des fonctions archives et bibliothèques] est dû ? », la réponse « À des budgets réduits » arrive de loin en tête, suivie de « À la

méconnaissance des deux professions de la part des décideurs »¹⁹³. Le graphique montre bien les contraintes matérielles auxquelles sont soumises les deux professions, dont les missions peuvent être mal identifiées et peu valorisées de la part de la hiérarchie, ce qui nuit forcément à la mise en place de projets de collaboration.

Difficultés partagées

On a vu toute une série de contraintes liées au fonctionnement des établissements dans lesquels travaillent archivistes et bibliothécaires. L'autre type de difficultés que rencontrent des projets de collaboration est plus directement lié aux services concernés : il s'agit des différences de point de vue, des manques d'intérêt, des incompréhensions, des ressources et des volontés insuffisantes pour mener à bien ces projets. Avant d'évoquer les problématiques spécifiques à chaque métier, on peut citer quelques difficultés repérables des deux côtés.

Un des écueils les plus souvent mis en avant des deux côtés est d'ordre technique. Il y a en effet des difficultés de compatibilité dans de nombreux secteurs du travail des archivistes et des bibliothécaires, qui ont pour conséquence de freiner les convergences en empêchant l'utilisation d'outils communs, et en limitant l'intérêt du partage d'expériences dans l'utilisation des techniques propres à chaque profession. Les professionnels qui déploient des instruments mixtes, destinés au traitement des archives et des ouvrages conservés en bibliothèques, expérimentent ainsi des limites liées au manque d'interopérabilité des logiciels, de la différence de formats et de langages. Sur un plan plus global, ces différences d'outils sont pris en compte dans la réflexion des archivistes et des bibliothécaires concernant l'adaptation des catalogues et instruments de recherche au web de données, et les nouvelles technologies archivistiques et bibliothéconomiques auront sûrement de meilleures interconnexions. Cependant, dans la pratique, la collaboration technique sur les outils numériques fondamentaux de chaque métier reste problématique et c'est pourquoi on a limité le nombre de propositions intégrant ce type d'échanges dans notre liste.

Au tout début de la chaîne de mise en place d'un projet, un écueil crucial est la méconnaissance du métier de chacun. Beaucoup des professionnels interrogés soulignent le poids que peut avoir l'ignorance des missions et des pratiques des uns et des autres lorsqu'une tentative de rapprochement est amorcée. Archivistes et bibliothécaires consultés identifient plutôt un manque de connaissance au sujet des archives et des archivistes du côté des bibliothécaires,

¹⁹³ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p. 74.

que l'on peut expliquer par la meilleure visibilité et le poids plus important du SCD au sein des universités, qui facilite la compréhension de ses missions, mais aussi parce que les archivistes ont souvent une pratique plus habituelle des bibliothèques (dans le cadre de leurs études, de leurs recherches), tandis que pour les bibliothécaires, qui font l'objet d'un recrutement plus ouvert que les archivistes, ne viennent pas forcément des filières liées à la documentation et peuvent méconnaître les enjeux de l'archivage¹⁹⁴. Toutefois, ce manque d'informations concerne bien les deux professions, et peut conduire à écarter d'office des rapprochements qui pourraient être intéressants : des bibliothécaires ignorant que l'archiviste de l'université est formé à l'utilisation et à la gestion de bases de données pourraient ne pas l'inclure dans un projet de bibliothèque numérique qui gagnerait pourtant à inclure des contenus conservés par la mission archives, où à bénéficier de l'expertise de l'archiviste dans le domaine du régime juridique des données ou de l'architecture d'une telle plateforme. Dans l'autre sens, des archivistes ne sachant pas que les bibliothécaires du SCD ont l'habitude, pour gérer des fonds spécialisés (manuscrits, photographies...) d'utiliser des outils et des langages (par exemple l'EAD) interopérables avec les solutions utilisées par la mission archives, n'auront pas l'idée de proposer une solution commune pour l'exposition de ces données, facilitant ainsi le travail des chercheurs en regroupant les points d'accès aux ressources documentaires de l'université.

Une autre difficulté est liée cette fois à la proximité des deux métiers : si notre premier point concernait l'absence d'identification d'un périmètre commun, la situation inverse peut également rendre la collaboration difficile. Dans certains domaines, en effet, bibliothécaires et archivistes peuvent se positionner sur des actions semblables, ce qui peut donner lieu à une mise en concurrence délétère ou à une volonté de défendre son pré carré. Ce cas de figure s'observe notamment dans les domaines en cours de définition, pour lesquels les responsabilités ne sont pas encore clairement définies : ainsi, les données de la recherche peuvent faire l'objet d'une rivalité entre les bibliothécaires avançant leur rôle dans les services aux chercheurs et l'accompagnement à la recherche et à la publication en général, et les archivistes qui se réfèrent à leur compétences sur la gestion de données brutes et des arborescences, et de manière générale leur expertise dans concernant cette typologie qui renvoie plus facilement aux archives, selon le Code du patrimoine précédemment cité, qu'au matériau traditionnel conservé en bibliothèque. Il peut donc arriver que des domaines de collaboration facilement identifiables soient écartés par une partie souhaitant conserver son périmètre, et voyant dans un projet de collaboration non pas une source d'émulation et de convergence profitable mais un empiètement sur son champ d'action.

Enfin, un important facteur bloquant pour ce type de réflexions portées sur l'innovation est la crainte du changement, ou l'inertie entraînée par la

¹⁹⁴ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p. 70

force de l'habitude. Porter un projet de collaboration implique des modifications profondes, qui touchent parfois à la définition même des métiers d'archiviste et de bibliothécaire¹⁹⁵, et qui nécessitent une réflexion sur les conditions de mise en place et les évolutions à suivre pour les équipes. On se heurte donc aux difficultés classiques liées à la conduite du changement¹⁹⁶ : peur de quitter la routine, difficulté à mobiliser les équipes et à mobiliser des ressources supplémentaires pour conduire le changement, dans un contexte où le travail quotidien absorbe la majorité des forces. Dans le contexte plus particulier de la convergence entre archives et bibliothèques, on peut notamment isoler un enjeu essentiel pour la conduite du changement : l'importance de la définition d'objectifs clairs et compris de tous. Un changement sera toujours plus difficile à mettre en œuvre si les équipes n'en voient pas l'utilité et les objectifs ; or, on a vu plus haut que les points de convergence entre archivistes et bibliothécaires pouvaient passer inaperçus en raison du manque de connaissance réciproque sur les métiers de chacun. Ainsi, on peut s'appuyer à nouveau sur l'enquête menée par Tomy Lemoine pour montrer qu'une partie des professionnels concernés n'identifient pas la convergence des deux professions comme une opportunité : 38% des répondants à ce sondage disent n'avoir pas ou très peu entendu parler du phénomène de rapprochement des archivistes et bibliothécaires¹⁹⁷, et 47% de ces professionnels des deux métiers considèrent que leur service n'est pas concerné par un tel rapprochement¹⁹⁸. L'ensemble des réponses aux différentes questions soumises dans le cadre de cette recherche met en valeur le fait qu'un tel rapprochement n'est pas une évidence : pour avoir des chances de succès, il doit être concrétisé dans des projets aux objectifs identifiables, et qui mettent en lumière l'intérêt de la collaboration des deux professions. Dans le cas contraire, on risque de provoquer l'incompréhension d'une partie des collègues, et de subir la force d'inertie de la structure dont les agents ne sont pas prêts à mobiliser le temps et les ressources nécessaires pour un projet qui semble vain, ou du moins qui fait appel à des concepts théoriques (le rapprochement des métiers de l'infodoc) ne menant pas à des améliorations tangibles dans le contexte concerné.

Difficultés au sein du SCD

Une fois évoquées les problématiques repérables dans les deux professions, on s'intéresse maintenant aux obstacles notables du côté des bibliothécaires. On a identifié trois types de difficultés principales. Tout d'abord, on a insisté sur le

¹⁹⁵ IMLS. *Charting the Landscape, mapping news paths : Museums, Libraries and K-12 learning*. Washington, 2014, p.15

¹⁹⁶ A ce sujet, voir PERALES Christophe (dir.). *Conduire le changement en bibliothèque*. Presses de l'Esssib : collection Boîte à Outils, 2018.

¹⁹⁷ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p. 68

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 67

déséquilibre du rapport de force entre SCD et missions archives au sein de l'université. Or, la conduite d'un projet de collaboration implique une responsabilité et une implication répartie entre les deux services, et la configuration qui nous intéresse est très délicate. Les missions archives ont souvent trop peu d'effectifs pour assumer des responsabilités de projets importantes sur le long terme, en raison du poids des activités courantes, tandis que c'est souvent au SCD d'apporter le surplus de ressources nécessaires au bon fonctionnement de la collaboration, les moyens des archivistes étant plus limités. Le mode de gestion de tels projets peut donc paraître déséquilibré aux bibliothécaires, qui ont parfois l'impression de porter à eux seuls des projets dont les archivistes pourront ensuite eux-aussi retirer les bénéfices ; de même, de telles collaborations sont souvent portées par le dynamisme personnel d'un seul archiviste, et il est légitime de craindre pour la pérennité du projet en raison des possibilités de *turn-over*, ou même de détérioration des relations personnelles avec l'agent concerné, qui suffiraient pour faire périr le travail en commun. On verra dans nos propositions de projets de collaboration que, pour tenter de correspondre à la réalité, on a listé beaucoup d'idées qui peuvent mieux correspondre aux pratiques et aux activités courantes de l'archiviste : il est possible de considérer qu'un projet viable aura plus de liens à court terme avec ces pratiques, alors qu'il est plus aisé pour le SCD d'investir des ressources dans des projets à plus long terme. Il y a donc bien là un déséquilibre qui peut faire douter les responsables de bibliothèques quant à la pertinence de ces propositions de collaborations pour l'amélioration de leurs propres services. On cherchera donc à montrer que cet investissement porte bien des fruits à la fois pour l'archiviste, et le bibliothécaire, surtout si chaque partie collabore au projet à la mesure de ses moyens.

Une deuxième problématique est liée aux publics cibles du SCD. Les bibliothèques universitaires ont comme usagers privilégiés les étudiants en premier lieu ainsi que les enseignants-chercheurs. Selon les publics concernés par la mission archives, plusieurs problèmes peuvent survenir. Pour une mission concentrée sur des archives administratives, comme c'est le cas dans un grand nombre d'universités, la collaboration entre les deux services peut sembler inutile, dans la mesure où, comme on l'a dit, tout projet de convergence entre les deux professions ne doit pas exister pour lui-même, mais tendre à l'amélioration des services proposés par les archivistes et les bibliothécaires. S'ils ne travaillent pas pour les mêmes publics, il sera difficile de trouver un champ d'action commun, les types de services fournis étant très différents. Toutefois, on peut répondre à cette problématique en mettant en évidence les proximités qui existent dans des services rendus à ces différents publics : la communication documentaire reste au cœur des priorités des deux métiers, même si, pour les bibliothécaires, il s'agit de donner accès à l'information pour des raisons liées à l'éducation, la formation, la recherche, quand les archivistes organisent une communication à but administratif, juridique et patrimoniale. D'un autre côté, avoir le même public peut poser d'autres types de problèmes. C'est par exemple le cas des enseignants-chercheurs :

les bibliothécaires ont à cœur d'établir les meilleurs liens possibles avec les centres de recherche de l'université, et d'être les partenaires privilégiés des chercheurs pour les questions d'ordre documentaire. Cela permet au SCD d'être impliqué dans la recherche de l'établissement, à l'heure où un tel positionnement lui donne des arguments stratégiques conséquents dans ses relations avec la présidence de l'université¹⁹⁹. Par conséquent, les bibliothécaires sont parfois frileux à l'idée de partager ces bonnes relations avec des archivistes, par exemple lors de projets communs sur les données de la recherche. La confusion entre les attributions et les missions de chacun des deux métiers aux yeux des chercheurs est une crainte repérable dans le discours de plusieurs bibliothécaires, qui préféreraient garder intacte leur relation aux laboratoires, quitte à exclure les archivistes des réflexions sur la gestion des données produites au sein de ces composantes. Cette manière de voir peut être dommageable pour la collecte, la conservation et la réutilisation de ces données, surtout dans les universités où les archivistes consacrent une partie de leur temps de travail à ces questions : la complémentarité des compétences, dans ce domaine, pourrait permettre des collaborations bénéfiques pour tous les acteurs concernés, y compris les SCD. Dans les propositions concernant ce domaine, on prendra donc soin d'inclure une réflexion sur la manière de convaincre des bibliothécaires inquiets à l'idée de perdre une partie du lien avec ce public privilégié.

La troisième problématique rejoint des idées développées plus haut : la force d'inertie qui constitue l'obstacle majeur à la conduite du changement est en effet souvent présente dans les grandes structures, qui ont développé des procédures stables pour fonctionner : les SCD sont donc plus susceptibles de connaître ces difficultés, plutôt que des missions archives encore assez jeunes, peu fournies et fragiles, pour qui des projets de collaborations peuvent souvent être des opportunités de développement intéressantes. Par opposition à la jeunesse des missions archives, les SCD sont des structures beaucoup plus anciennes, et le « poids de l'histoire » tient un rôle important dans son organisation. On trouve ainsi au sein de ses collections des fonds d'archives, des collections spécialisées, etc., qui pourraient faire l'objet d'une prise en charge, ou du moins d'un simple repérage de la part des archivistes. Les bibliothèques préfèrent parfois éviter de collaborer avec les archivistes, afin de maintenir le *statu quo*, et de préserver les habitudes et les manières de faire solidement ancrées dans le fonctionnement de la BU. Pour faciliter la mise en place de projets de collaboration, les archivistes doivent donc faire attention à la conséquence d'évolutions trop radicales qui peuvent avoir un effet néfaste en allant contre les principes de fonctionnement de la bibliothèque.

¹⁹⁹ Sur la bibliothèque universitaire comme « lieu de savoirs » : BENHARRAT Alia. « La bibliothèque universitaire dans l'économie de la connaissance », *Documentaliste-Science de l'information*, 2014, vol°51, p. 70-79.

Difficultés au sein de la mission archives

Du côté des archivistes, on a également repéré plusieurs types de difficultés particulières. Le premier a déjà été abordé à plusieurs reprises : il s'agit de la tension que connaissent les services d'archivages dans les universités en raison de leurs effectifs réduits et de la taille des établissements dans lesquels ils travaillent. La plupart des archivistes interrogés signalent comme première difficulté dans la réflexion à des projets de collaboration avec le SCD le manque de temps et de ressources. Certains bibliothécaires ont exprimé la même idée, mais il apparaît que c'est surtout parmi les archivistes que la pression des tâches quotidiennes est identifiée comme un motif fondamental de difficulté dans ce domaine. Par conséquent, il est important d'équilibrer les projets pour que chaque partie puisse y contribuer à la mesure de ces moyens, et que les bibliothécaires qui prennent l'initiative de ce genre de travaux tiennent compte du mode de travail des archivistes, en concevant avec eux un plan d'action permettant de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles, le temps de travail des agents étant la première de ces ressources.

La deuxième difficulté que nous avons pu cerner tient aux missions exercées par les archivistes dans la majorité des universités : ceux-ci sont souvent spécialisés dans la gestion des dossiers de l'administration et de la scolarité et se considèrent donc étrangers aux problématiques du SCD, tournées vers les étudiants et les chercheurs. Du côté de la mission archives, cette distinction peut entraîner une sensation d'illégitimité, quant à la participation à des projets liés par exemple à la valorisation des collections ou les services aux chercheurs, ou encore le sentiment de travailler à des sujets trop éloignés de son domaine de compétence ou son périmètre habituel de travail. Enfin, les archivistes peuvent tout simplement ne pas s'intéresser à de tels projets, lorsqu'ils n'identifient pas les bibliothécaires comme des interlocuteurs avec qui travailler sur des problématiques communes : lorsque la mission ne travaille ni sur des fonds scientifiques ni sur des archives patrimoniales, les pistes de collaboration fondées sur un intérêt scientifique ne font pas vraiment écho avec le métier exercé au sein de cette mission. De plus, des difficultés d'un autre ordre peuvent être liées à un déficit de visibilité subi par les archivistes, dont une partie importante du travail repose sur la meilleure identification possible au sein de la structure. Les projets de collaboration avec les bibliothèques peuvent susciter des craintes de la part des archivistes, parce qu'ils les associeraient de trop près au SCD : plusieurs professionnels indiquent qu'une trop grande proximité avec la bibliothèque a pour double problématique de les couper d'autant avec les services centraux qui sont au cœur de leurs missions, et de réunir, dans l'esprit des agents de l'université, archivistes et bibliothécaires au sein des « métiers de la documentation », ce qui peut réduire la compréhension des missions et services spécifiques de l'archiviste.

Enfin, on a pu noter lors des entretiens et également à la lecture des résultats du questionnaire de Tomy Lemoine précédemment cité²⁰⁰ une légère différence dans la manière dont chaque métier prend en compte les compétences de l'autre profession. Certains archivistes tiennent leur métier comme un peu plus difficile d'accès que celui de bibliothécaires ; ainsi, d'après les chiffres de Tomy Lemoine, 71% des répondants (archivistes et bibliothécaires) considèrent qu'un archiviste est capable de faire le travail d'un bibliothécaire (réponses *oui bien sûr* et *oui, probablement*), tandis que 61% pensent que le bibliothécaire peut faire le travail d'un archiviste (mêmes réponses). Cette tendance est également soulignée par des professionnels des deux métiers qui indiquent que certains archivistes considèrent que leur savoir-faire nécessiterait une qualification légèrement supérieure. Evidemment, ces conceptions peuvent également se retrouver chez les bibliothécaires ; et de telles idées peuvent mettre une collaboration en péril, par exemple si l'une des parties adopte un discours négatif au sujet des compétences et des manières de faire de l'autre profession. Afin que chaque interlocuteur puisse participer en toute légitimité, il est alors important de rappeler la complémentarité des deux métiers et la richesse qui peut naître de la mise en commun de ces deux savoir-faire, pour l'archiviste comme pour le bibliothécaire.

DEFINIR UN PROJET DE COLLABORATION

Dans les sections précédentes, nous avons cherché à montrer que la collaboration entre archivistes et bibliothécaires au sein d'une université peut être profitable aux deux services, et nous avons ensuite listé les problématiques susceptibles d'entraver une telle dynamique. On peut donc désormais, en se fondant sur ces éléments et après avoir répondu à la question *pourquoi collaborer*, s'interroger sur le *comment* : en se servant d'exemples de collaborations déjà en place dans les universités et repérées grâce au questionnaire, aux entretiens ou à la documentation, on veut donner dans un premier temps le cadre dans lequel s'inscrivent ces actions conjointes, en proposant des domaines concrets de collaboration et des règles de base destinées à éviter ou à dépasser les obstacles résumés plus haut. Dans un deuxième temps, cette méthode nous permettra d'entrer dans le détail pour proposer une quinzaine d'actions destinées à valoriser le travail commun des archivistes et des bibliothécaires dans les universités.

²⁰⁰ LEMOINE Tomy. *Op. cit.*, p. 85.

Quatre axes de collaboration

On s'est inspiré, pour cette méthode, de la formulation citée dans le rapport IFLA mentionné plus haut : les collaborations envisagées doivent améliorer la visibilité des archives et bibliothèques, la qualité des services et programmes, et/ou la réponse aux besoins des usagers²⁰¹. L'intérêt de cette expression est d'une part l'accent mis sur l'*amélioration*, thématique importante pour garder à l'esprit qu'une collaboration pertinente doit toujours apporter quelque chose, grâce à la définition d'objectifs partagés concrets ; et d'autre part l'importance accordée aux publics des deux métiers. La mission archives et le SCD sont avant tout des services, dont l'amélioration ne peut pas être tournée en dernière instance vers leur propre développement (fusionner les deux missions pour accroître la taille du service de documentation et lui donner plus de poids au sein de l'université, par exemple), mais vers la qualité des services fournis (fusionner pour centraliser des services et donc faciliter le parcours des usagers ; développer de nouveaux services ou les approfondir grâce à la taille et aux moyens supérieurs de la structure résultant de la fusion). Avec ces éléments à l'esprit, on propose donc quatre axes dans lesquels inscrire les opportunités de collaboration.

L'approfondissement des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques

Notre premier axe est lié à l'idée de complémentarité des compétences qu'on a voulu montrer plus haut. Les apports respectifs des bibliothécaires et des archives dans les grandes missions communes aux deux métiers (collecte, classement, conservation, communication/valorisation) permettent d'envisager une réflexion convergente sur l'amélioration des méthodes et outils utilisés au cours de ces tâches fondamentales. Dans beaucoup d'universités, archivistes et bibliothécaires travaillent déjà de concert pour améliorer la qualité ou l'efficacité de ces missions. Dans le domaine de la collecte, beaucoup d'archivistes et de bibliothécaires s'organisent déjà en tandem, notamment dans les opérations

²⁰¹ CLUBB Barbara, DRAPER Jennifer-Lynn, YARROW Alexandra. *Op. cit.*, p.6.

complexes de collecte en centres de recherche : c'est par exemple le cas de l'Université de Technologie de Compiègne²⁰².

Pour ce qui est du classement, les pratiques des deux professions peuvent sembler éloignées, notamment parce qu'elles mobilisent des outils très différents. Cependant, beaucoup d'archivistes et de bibliothécaires contactés mettent en avant l'apport intéressant entraîné par les échanges interprofessionnels, par exemple au sujet de l'indexation²⁰³. La collaboration peut donc dans un premier temps prendre la forme d'échanges sur les méthodes de chaque service, avec à la clé un partage d'expériences qui peut faire progresser les pratiques au sein des deux professions. De manière plus concrète, l'archiviste peut apporter son aide aux bibliothécaires au sujet de fonds spécialisés dont le classement peut répondre aux principes de l'archivistique et en utiliser les outils : ainsi, à l'Observatoire, l'archiviste peut travailler de concert avec la responsable de la photothèque, pour lui apporter son appui dans le traitement de certains fonds²⁰⁴.

La question de la conservation a été abordée à plusieurs reprises : la mutualisation de magasins est une pratique courante²⁰⁵. Un axe de collaboration intéressant, et repérable dans plusieurs universités, est la proposition faite à des agents de bibliothèques de travailler avec l'archiviste pour des missions liées à la conservation : déménagements, classement matériel des fonds dans les rayonnages. L'intervention de magasiniers dans ce domaine est un soutien important pour l'archiviste ; et c'est pour eux une occasion de valoriser leurs compétences en dehors de la bibliothèque²⁰⁶.

Quant à la communication, nombreuses sont les opportunités d'amélioration identifiables grâce aux exemples évoqués au cours des entretiens. Citons notamment les salles de lectures du GED qui permettront la consultation des archives avec les fonds spécialisés, et la mise à disposition d'espaces spécifiques pour la communication de corpus importants à des équipes de chercheurs²⁰⁷. La communication renvoie également aux opérations de valorisation des fonds et collections, notamment en ligne. On peut prendre l'exemple du catalogue commun qui permet l'accès conjoint à toutes les ressources du service patrimoine de Polytechnique (ouvrages, archives, objets...)²⁰⁸.

²⁰² Entretien avec Claire Etienne, 11/12/2020

²⁰³ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2021

²⁰⁴ Entretien avec Marine Sciuto, 04/12/2020

²⁰⁵ Entretien avec Goulven Le Brech, 10/12/2020

²⁰⁶ Entretien avec Lucie Lepage, 04/12/2020

²⁰⁷ Entretien avec Goulven Le Brech, 10/12/2020

²⁰⁸ Entretien avec Olivier Azzola, 07/01/2020. Catalogue accessible en ligne : http://bibli-aleph.polytechnique.fr/F/?func=file&file_name=find-b&local_base=patrw

Développer ensemble de nouvelles compétences pour proposer de nouveaux services

En plus de l'approfondissement du « socle » professionnel des deux métiers, on peut également envisager, dans le contexte du développement de l'expertise des archivistes et des bibliothécaires et de leur montée en compétence dans des domaines nouveaux, une réflexion commune sur la formation à ces nouveaux champs de connaissances et de savoir-faire, afin d'améliorer la conception de nouveaux services.

La première action envisageable dans ce domaine a trait à la formation professionnelle. Pour concevoir de nouveaux services en collaboration, la réflexion commune à une répartition des formations entre archivistes et bibliothécaire permet de tirer le meilleur parti de la complémentarité de leurs compétences. Il peut donc être intéressant de concevoir un plan de formation intégrant les deux interlocuteurs, pour pouvoir ensuite combiner les apports dans des services innovants intégrant l'archiviste et le bibliothécaire, et mêlant leurs récents acquis. On a déjà pris l'exemple du GED du campus Condorcet, où une politique de circulation des savoirs est permise par la mise en place d'un cycle de formations commun à l'ensemble de l'établissement²⁰⁹

Au nombre des « nouveaux » services auxquels peuvent réfléchir les deux professions, les services aux chercheurs sont un domaine particulièrement fertile. Les expertises de l'archiviste et du bibliothécaire y sont très complémentaires, et une telle collaboration se combine avantageusement avec le plan de formation commun proposé plus haut. Dans beaucoup d'établissements d'enseignement et de recherche, les compétences respectives des deux métiers sont déjà valorisées grâce à des collaborations sur ce sujet : c'est par exemple le cas à l'Université de Paris, où le service d'archives de l'ancienne université Diderot collabore avec le référent données de la recherche, rattaché au SCD. Ensemble, ils ont élaboré des outils pour aider les chercheurs à gérer leurs données, et ont travaillé à des formations PGD²¹⁰.

Enfin, on peut également imaginer une collaboration liée aux bases de données utilisées en nombre de plus en plus important dans les services de documentation fournis au sein de l'université : bases de ressources documentaires, archive institutionnelle, entrepôts de données et de métadonnées, etc. Dans ce domaine, les archivistes n'ont pour l'instant pas la même expérience pratique que les bibliothécaires, dans la mesure où les plateformes qui pourraient correspondre à

²⁰⁹ Entretien avec Goulven Lebrech, 10/12/2020

²¹⁰ Entretien avec Benjamin Rullier, 10/12/2020

ces outils du côté de l'archiviste (on pense par exemple aux plateformes d'archivage électronique) ne sont pas encore développées dans les universités. Il s'agit de questions que les archivistes auront toutefois à se poser à moyen, voire court terme, selon beaucoup de professionnels²¹¹ et du reste, même si les archivistes d'université n'ont pas encore de pratique dans le domaine, leurs compétences dans le domaine de la gestion des données ou encore leurs connaissances juridiques peuvent apporter un soutien apprécié par les bibliothécaires²¹².

Porter ensemble des projets

En plus de développer leurs missions et leurs services ensemble, les archivistes et les bibliothécaires peuvent profiter de la réunion de leurs forces pour se positionner sur des projets ambitieux, où, au-delà de la complémentarité de leurs expertises, c'est également leur force de travail conjointe, leur initiatives et leurs pistes d'innovations respectives, leurs réseaux (associations professionnelles, groupes de travail, structures partenaires...) qui peuvent être mis au service de ce type de projets. Pour rendre les choses plus concrètes, on fera figurer dans notre liste de propositions des idées spécifiques de projets, mais cet axe reposant en premier lieu sur la réflexion commune des deux services pour une mise à contribution optimale de ces ressources, de nombreuses autres pistes peuvent être explorées. Pour s'appuyer sur des exemples de portage commun de projets réalisés au sein d'universités, on peut évoquer l'organisation de commémorations autour des quarante ans de la naissance des universités nées après 1968 : à Paris, ces dates anniversaires ont été l'occasion de projets de valorisation de l'histoire et du patrimoine des établissements, associant archivistes, historiens, et bibliothèques, notamment la Contemporaine²¹³

Ce type de collaboration est loin d'être le plus commun, dans la mesure où il implique de réquisitionner des forces très importantes, pour des projets qui ne concernent pas directement le travail quotidien des archivistes et bibliothécaires. Il nécessite en particulier un important travail de négociation, d'argumentation, de persuasion, afin de réunir les interlocuteurs nécessaires, de convaincre la gouvernance, de réunir les fonds par le biais d'appels à projet, etc. Cette entreprise sollicite une importante dépense d'énergie, et ses chances de

²¹¹ Entretien avec Sébastien Chetanneau, 10/12/2020

²¹² Entretien avec Anne Azanza, 03/12/2020

²¹³ BOUVIER Ludovic, MECHINE Stéphanie. « Commémoration et valorisation : exemple du 40^e anniversaire des universités de Paris et d'Ile-de-France », *la Gazette des archives*, 2013, n°231, p. 227-241.

succès restent faibles, à cause de la complexité des mécanismes mis en jeu pour sa réalisation.

Gagner ensemble en visibilité et améliorer le positionnement au sein de l'université

Si la collaboration des archivistes et des bibliothécaires doit s'organiser en direction d'une amélioration des services aux publics plutôt que comme un développement comme fin en soi, on a vu que la question de la visibilité de ces deux métiers au sein de l'université (auprès de la gouvernance, de l'administration, des enseignants-chercheurs et des étudiants) est cruciale pour cette amélioration de services. Il est donc naturel que la convergence des deux métiers puisse permettre une réflexion sur la place des archives et des bibliothèques dans l'établissement. Une fusion des deux services simplement motivée par une réduction des coûts par exemple n'apporte rien et peut se révéler très dangereuse, avec le risque de voir le service archives « absorbé » par le SCD, coupé de ses liens avec les services centraux, entraînant les difficultés évoquées plus haut. D'un autre côté, l'exemple du SCDA d'Angers met en lumière les bienfaits d'une intégration raisonnée, fondée sur une politique structurée, axée sur le long terme et construite grâce à la participation des deux parties. A titre d'exemple pour montrer comment cette intégration se structure de manière pérenne, on peut citer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du SCDA pour la période 2021-2025, qui inscrit pour les cinq années à venir des objectifs communs pour la valorisation des fonds spécialisés et le développement des services d'appui à la recherche²¹⁴.

Ce mode de rapprochement peut inspirer des réflexions sur la manière dont archivistes et bibliothécaires peuvent faire progresser ensemble leur positionnement au sein de l'université, pour gagner la visibilité, la légitimité et la reconnaissance utiles à l'amélioration de leurs services. Les missions communes de l'archiviste et du bibliothécaire sont autant de sujets partagés pour une démarche d'*advocacy* menée de front, auprès des différents niveaux de hiérarchie.

²¹⁴ Service commun de la documentation de l'université d'Angers, CPOM 2021-2025.

Pour une collaboration fructueuse : principes fondamentaux

Avant de développer notre liste de propositions au sein de ces quatre axes, et pour achever ce cadre général dans lequel ces propositions s'inscrivent, on peut donner ici quelques principes fondamentaux, applicables à toutes les démarches de collaboration entre les deux professions, et qui permettent de répondre à une grande partie des problématiques et difficultés énumérées plus haut.

Le premier de ces principes tient à l'importance de la définition des objectifs pour toute collaboration. Comme on l'a dit, le SCD et la mission archives sont avant tout des services : ils existent et fonctionnent pour remplir des missions documentaires, scientifiques, éducatives, culturelles, sociales, juridiques, patrimoniales auprès des usagers potentiels que sont l'ensemble des agents, enseignants-chercheurs et étudiants de l'établissement. Par conséquent, il est fondamental que chaque projet intègre dès la phase de préfiguration une réflexion sur ses objectifs, afin que se dégagent dès le début du projet les pistes d'amélioration des services aux publics. Ce mode de raisonnement permettra de vérifier que le projet en question correspond bien à la vocation et au périmètre des deux services, de mobiliser plus facilement les équipes en leur indiquant clairement les objectifs de l'entreprise, et de convaincre partenaires et hiérarchie en mettant en avant l'amélioration du service qui sera permise par la conduite de ce projet.

Le deuxième principe est proposé pour lutter contre une difficulté souvent mise en avant par les professionnels dans le contexte de projets partagés entre les deux services de l'université : la fragilité de ce type d'opérations liée à un manque de ressources, notamment humaines, indispensables pour la pérennisation d'une action. Au sujet de beaucoup de projets de collaboration éphémères cités par les archivistes et bibliothécaires interrogés au titre d'exemples de convergence entre les deux services, il a été question de la difficulté de conserver la dynamique de travail sur le long terme. L'essoufflement progressif inhérent à tout projet est dans ce cas précis souligné par plusieurs facteurs. L'importance du *turn over* dans les universités est souvent mentionnée : le départ d'une personne-ressource fondamentale pour le projet compromet sa pérennité. De manière générale, les collaborations entre archivistes et bibliothécaires sont des projets conduits par un petit nombre de professionnels : la plupart des exemples cités dans ce mémoire sont le fruit d'un dynamisme porté par un archiviste et quelques bibliothécaires. De nombreuses raisons peuvent expliquer le désengagement de l'un des acteurs : départ du poste, changement de positionnement, nouvelles missions, surcharge du travail quotidien, difficultés interpersonnelles... Or, dans des équipes projets réduites, le départ d'un seul collègue « moteur » peut mettre l'opération en péril.

On propose donc pour contribuer à la durabilité des projets de collaboration d'inclure, au moment de la définition des objectifs et des modes de mise en place, un temps de réflexion commune concernant la viabilité de l'opération à moyen et long terme. Il pourra donner lieu à une feuille de route qui cadrera les développements postérieurs du projet, une identification de personnes-ressources pour assurer son maintien, la rédaction d'un livret technique pour permettre à un nouveau collègue de prendre facilement le relais, ou encore une formalisation de la répartition des tâches, grâce à une mise par écrit de type convention, à laquelle on pourra se reporter en cas de confusions ou de litige.

Le troisième principe concerne les difficultés que peuvent avoir archivistes et bibliothécaires pour s'entendre sur certaines définitions, et pour se répartir les attributions et les périmètres. Dans beaucoup de collaborations, un litige sur la définition des données de la recherche ou sur la collecte de documents particuliers (mémoires de Master par exemple) peuvent créer des points de tension. Pour remédier à ces confusions, on propose donc de consacrer un autre temps en commun pendant la phase de préfiguration, et qui devra servir à s'entendre de la manière la plus précise sur la définition de tous les objets de la mission, le matériau concerné, les outils et méthodes utilisés, et les tâches et les attributions de chacun. La somme de ces définitions, mise par écrit, pourra alors constituer un autre document de référence auquel il sera aisé de recourir en cas de contentieux. Ce document peut par ailleurs être augmenté de nouvelles définitions au fur et à mesure du développement du projet, avec l'accord et la participation de toutes les parties.

Le quatrième principe repose sur une réalité évidente : la collaboration entre missions archives et SCD met en jeu deux acteurs au poids disproportionné : effectifs, ressources, place dans l'université, etc. Pour éviter les incompréhensions, il est important de s'accorder sur la répartition des tâches en tenant compte de ce principe. Dans beaucoup de cas, le SCD sera chargé de fournir la majeure partie des ressources nécessaires au projet ; dans le cas d'une situation déséquilibrée, un regard critique sur le rapport de force et la formalisation de l'implication de chaque partie pourra éviter des antagonismes ou des désengagements liés à ce déséquilibre (sentiment d'injustice, lassitude d'avoir à porter seul un projet, etc.)

Enfin, le cinquième principe a pour objectif de faire sortir archivistes et bibliothécaires de la dualité qui constitue le cœur de ces collaborations : en plus de ces réflexions destinées à penser et à acter la manière dont les deux services fonctionnent entre eux, il ne faut oublier de se pencher sur la question des autres partenaires. Cette réflexion inclue à la fois les partenaires au sein de l'Université (autres services, composantes, chercheurs, étudiants), et en-dehors : associations professionnelles, structures support pour la documentation dans l'ESR (le CTLe, la très grande infrastructure de recherche Huma-Num, etc.). Une telle réflexion

aura le double atout de renforcer le projet d'une part, en lui associant des interlocuteurs indispensables, des sources de financement, des outils de valorisation et de communication ; et d'autre part, elle permettra aussi une prise de recul destinée à ne pas enfermer le projet dans la relation archivistes-bibliothécaires. Ainsi, seront évités les risques de voir les deux métiers perdre contact avec les autres services et fonctions essentielles de l'université en privilégiant uniquement leur relation au détriment de l'organisation collective qui assure la meilleure intégration et le meilleur fonctionnement de l'université.

Ces éléments sont évidents dans la majeure partie des cas, et déjà formalisés dans de nombreux projets. Ils permettent cependant de garder à l'esprit les axes majeurs qui peuvent dicter la conduite des différents interlocuteurs du projet : travailler pour les usagers, formaliser les mécanismes pour la pérennité de l'action, définir les termes sur lesquels s'adosse le projet, tenir compte des rapports de force au sein de l'équipe projet, ne pas oublier les ressources extérieures à mobiliser. Une fois ce cadre défini, on peut maintenant lister les propositions d'actions pour une collaboration entre les deux services.

PROPOSITIONS DE COLLABORATION : OPPORTUNITES, RISQUES, ET PISTES D'APPLICATION

Après avoir fixé ce cadre, on peut maintenant développer quatorze pistes de collaboration. Cette liste ne constitue évidemment pas un inventaire exhaustif, mais plutôt un tour d'horizon des opportunités qui peuvent se présenter aux missions archives et SCD souhaitant mettre en place une collaboration. Afin de rendre ces propositions les plus concrètes possibles, on précise dans chaque cas de figure les principaux bénéficiaires que peuvent en retirer archivistes et bibliothécaires, le mode que peut prendre la collaboration et les risques et obstacles probables. La réflexion sur les solutions à apporter à ces obstacles est intéressante, mais compte tenu de la diversité des situations que connaissent les professionnels concernés, elle demeure quelque peu artificielle : on a donc apporté des pistes de réponse là où l'idée semblait particulièrement pertinente, mais c'est surtout dans la confrontation aux problématiques soulevées par la mise en place de ces projets, dans chaque cas de figure, que pourront être repérées les solutions les plus pertinentes.

L'approfondissement des pratiques archivistiques et bibliothéconomiques

Première proposition : améliorer ensemble la collecte des archives de la recherche

Objectifs : rendre plus efficace la collecte dans les composantes, notamment les centres de recherche, et au moment du départ des chercheurs. La mise en place de tandems archivistes et bibliothécaires permet une collecte conjointe et une répartition des différents documents. Ce mode de collecte facilite le travail en laboratoire des archivistes, qui peuvent manquer de visibilité au sein des compétences et bénéficieraient alors du soutien du SCD, interlocuteur important des chercheurs et souvent identifié pour le dépôt des documents conservés en laboratoire. Pour les bibliothécaires, ce travail en équipe permet de se concentrer sur les typologies sur lesquelles ils ont la meilleure expertise, tandis que les archivistes peuvent prendre en charge les éléments qui sortent de ce cadre.

Mode de rapprochement : la collaboration peut débuter par une réflexion commune sur le périmètre d'intervention de chacun, avec la définition de consignes de collecte pour chaque typologie. Ensuite, il faut définir le fonctionnement des tandems : réunir les équipes mixtes et établir un protocole d'intervention (le service contacté par un centre de recherche informe l'autre service, les deux se concertent avec le laboratoire et le service logistique pour organiser le déménagement, etc.) Par la suite, les bibliothécaires et les archivistes peuvent profiter de ce fonctionnement jumelé pour mener une opération de sensibilisation auprès des enseignants-chercheurs : avant la collecte, on peut proposer aux chercheurs un léger module de formation au sujet des missions du SCD et des archivistes, de la distinction entre les deux structures, et des services disponibles.

Difficultés : du côté des bibliothèques, on a parfois la volonté de garder la main sur la gestion des documents produits par les chercheurs, gestion qui s'appuie sur une tradition de dépôts et dons d'archives de la recherche parfois très ancienne en BU. Pour les archivistes, la collecte hors des services centraux passe souvent après la gestion des archives administratives de l'université, comme on l'a montré plus haut. Ces activités peuvent les empêcher de se mobiliser au sujet des composantes. Par ailleurs, la collaboration entre les deux services peut également poser des problèmes de coordination, par exemple lorsque le sort d'une typologie particulière de documents n'est pas bien définie. Un manque de travail de préparation pourra être source de difficultés de communication, ou de risques de confusion chez les enseignants-chercheurs. Pour répondre à ces problématiques, il peut être utile de prendre un temps conséquent avant de mettre en place des opérations de collecte jumelées, afin que chaque interlocuteur puisse mieux faire connaître ses missions, son périmètre, ses modes de travail. De cette manière, la coopération pourra se fonder sur une transparence mutuelle qui évitera les inquiétudes au sujet des attributions et des périmètres de chacun.

Deuxième proposition : Mettre à profit les différences d'approches de l'archiviste et du bibliothécaire pour une réflexion partagée sur les outils archivistiques et bibliothéconomiques

Objectifs : la complémentarité des deux métiers dans le domaine de la gestion documentaire peut permettre une amélioration mutuelle de la qualité des outils et des méthodes utilisées pour le classement, le signalement, l'indexation.

Tous les professionnels interrogés ont indiqué que les deux parties pouvaient s'apporter beaucoup dans le contexte des pratiques professionnelles, et nombre d'entre eux ont précisé des domaines techniques où ces apports pouvaient se concrétiser. En plus d'une opportunité d'amélioration de ces outils et méthodes, de tels échanges fondés sur l'expérience permettront également une amélioration de la compréhension générale de l'autre profession et de ses problématiques spécifiques. Cette compréhension peut devenir un terrain de discussion qui nourrirait par la suite d'autres projets.

Mode de rapprochement : pour préparer une telle réflexion partagée, on peut organiser des temps d'échange réunissant des interlocuteurs des deux services. Le plus efficace sera d'identifier et de sélectionner un aspect technique précis qui puisse constituer le socle de ces échanges. Ils pourront ensuite conduire à un dialogue sur les bonnes pratiques, les problèmes récurrents, ou encore de potentielles innovations. Pour contribuer à la qualité de la réflexion, il est intéressant d'associer à l'équipe les personnels de l'université ayant une expertise technique sur le fonctionnement et la maintenance des outils utilisés, qu'il s'agisse du service gérant le SIGB au SCD, ou des membres de la Direction des Services Informatiques de l'université.

Difficultés : archivistes et bibliothécaires utilisent des outils très différents, qui ne servent pas les mêmes objectifs. Il peut donc être difficile de repérer un terrain de réflexion partagée. Ils n'y verront pas d'intérêt majeur, à moins par exemple qu'un vrai problème ne se pose au sein d'un service, et que l'autre puisse contribuer à y répondre ; ou encore qu'une innovation potentielle mette en œuvre des méthodes et des outils déjà expérimentés par l'autre service. Pour répondre à cette difficulté, il peut être intéressant d'organiser des sessions de manipulation des outils de chacun : cet échange pratique peut donner lieu à des partages d'expérience ou des idées innovantes sur les usages de chaque métier.

Troisième proposition : mettre en commun les compétences et les ressources logistiques pour améliorer la conservation

Objectifs: La mutualisation d'espaces et de ressources consacrées à la gestion documentaire permet à l'archiviste de l'université de bénéficier d'outils matériels difficiles à obtenir hors du SCD, par exemple des magasins équipés aux normes, une salle de tri, du matériel informatique comme un scanner performant, des fournitures de conservation. Par ailleurs, les opérations de déménagement et de manutention parfois difficile à gérer pour les missions

archives de taille réduites peuvent être assurées plus efficacement avec l'aide de personnels qualifiés rattachés au SCD, comme les magasiniers de la BU proche. Cette collaboration est un appui important pour l'archiviste qui peut compter sur des agents formés à la manipulation de documents, notamment lorsqu'ils sont fragiles ou précieux, et à leur classement physique dans les rayonnages. Pour les magasiniers, le bénéfice peut être la diversification des activités ou encore la reconnaissance de leurs compétences spécifiques en dehors du contexte de la bibliothèque.

Mode de rapprochement : Pour une mutualisation des ressources, plusieurs modes peuvent être adoptés, en fonction des moyens dont dispose le service d'archives. On peut ainsi imaginer des marchés conjoints, qui permettent de réduire les coûts, lorsque l'archiviste dispose d'un budget à associer à celui de la bibliothèque, ou encore d'une convention passée entre les deux services pour la mise à disposition d'un local qui servira de salle de tri à l'archiviste. Lorsque la mission archives est rattachée à la bibliothèque, l'obtention de ces moyens passe par le dialogue avec la direction du SCD. Il est important alors de formaliser les décisions prises pour ne pas faire dépendre l'attribution de ressources uniquement sur les relations personnelles de l'archiviste et du directeur ou de la directrice du SCD, afin que la mission archives ne soit pas privée de moyens après un changement de poste. Pour le travail avec les agents du SCD, la même prudence est de mise. L'archiviste peut s'appuyer sur son contact avec les agents pour organiser le travail, mais il sera plus efficace d'identifier cette mission de manutention et de le proposer aux agents qui le souhaitent sous la forme d'une mention dans la fiche de poste par exemple.

Difficultés : La première difficulté est le manque de budget et de place supplémentaire au SCD. Tous les services de l'université connaissent la même tension et le dégagement de telles ressources passe après le bon fonctionnement des bibliothèques et de leurs missions. Les magasiniers du SCD qui ne souhaitent pas travailler auprès de la mission archives : perte de temps pour leurs missions habituelles, pas d'envie de rejoindre une autre équipe, ce qui impliquerait une organisation supplémentaire, des déplacements, un planning mixte, etc. La hiérarchie du SCD peut être réticente à l'idée de voir ses personnels consacrer trop de temps et d'énergie à travailler sur d'autres missions. Du côté des archivistes, la volonté de ne pas trop s'isoler de l'université peut conduire à éviter de demander ces ressources au SCD, pour s'adresser à la direction des services à la place, ou pour contacter le service logistique de l'université pour les opérations de manutention. On peut, pour tenter de répondre à ces difficultés, montrer que les bénéfices d'une telle mutualisation ne sont pas seulement d'ordre budgétaire. La mutualisation de ressources logistiques peut permettre d'améliorer le travail des deux parties, par exemple, en optant pour l'achat d'un seul scanner très performant

plutôt que de deux matériels de moins bonne qualité, répartis entre les archives et la bibliothèque. Pour le travail avec les magasiniers, les archivistes peuvent présenter avec l'accord de la direction du SCD une mission de déménagement, avec ses avantages : travail sur un autre lieu, dans un laboratoire par exemple, hors du contexte habituel avec des problématiques différentes liées à la manutention d'archives, qui peuvent être source d'apprentissages.

Quatrième proposition : mettre en commun les compétences et les outils de diffusion et de valorisation

Objectifs : cette proposition concerne surtout le partage des compétences et des ressources importantes au sein du SCD pour la diffusion de fonds d'archives. Les bénéfices pour l'archivistes sont une facilitation de l'exposition des fonds classés, grâce aux outils disponibles au SCD (publication du fonds sur Calames avec les collections spécialisées et les manuscrits de la bibliothèque, numérisation grâce au scanner patrimonial, intégration à des projets innovants liés aux humanités numériques, comme par exemple un projet de fouille de textes sur un sujet spécifique à l'université, et concerné par des archives et par des collections du SCD). Cette mise en commun a également des bénéfices importants pour le SCD : cela permet une valorisation des documents inédits et liés au domaine d'excellence de l'université, archives comme ouvrages, grâce aux canaux de la bibliothèque, ce qui lui donne une visibilité et une légitimité supérieure dans ces domaines d'excellence et attire les chercheurs sur ses sites et dans ses locaux. Une telle collaboration renforce le rôle de la bibliothèque dans la production scientifique de l'université, thème important du développement des SCD en ce moment.

Mode d'application : Cette mise en commun peut débuter par un point entre archivistes et bibliothécaires pour définir des axes de valorisation : thématiques sur lesquelles il est possible d'identifier des fonds d'archives et des collections, qu'il sera pertinent de mettre en regard. La réflexion sur le mode de valorisation est construite grâce à l'expertise de l'archiviste au sujet de ses fonds, et aux compétences du service valorisation du SCD au sujet des outils à utiliser et des protocoles à respecter. Une stratégie de mise en ligne et de diffusion peut alors être mise en place dans l'idée de ne pas se tenir à une action ponctuelle mais d'inscrire cette contribution dans une politique plus large, appuyée sur des initiatives ambitieuses permises par exemple par des financements extérieurs (mais ces projets font l'objet d'une piste spécifique : la proposition n°11)

Difficultés : il s'agit de projets ambitieux, avec des coûts élevés difficiles à prendre en charge, et des problèmes techniques : manque d'interopérabilité de certains formats, langages et modes de signalement par exemple. Du côté des bibliothèques, ces opérations sont coûteuses en temps et en ressources, et il y a une volonté de prioriser les contenus issus des collections des bibliothèques universitaires, qui sont évidemment au cœur de la politique de valorisation du SCD. Par ailleurs, il est ressorti des entretiens que durant ce genre d'opérations pouvaient se manifester des différences d'approche importante sur les questions de valorisation en ligne, avec d'un côté des bibliothécaires engagés pour les formats ouverts et la diffusion la plus large possible, et de l'autre le regard des archivistes sur les délais de confidentialité, les obligations légales, etc. : un terrain d'entente peut être difficile à trouver parmi ces contraintes opposées. Cependant, le service à l'initiative d'un projet peut, pour convaincre, mettre en avant l'ouverture qu'apporte ce genre d'entreprise : en direction d'autres instances, des communautés de chercheurs... les retombées de projets de valorisation de ce type sont en effet très positives, y compris dans la relation entre le SCD et la direction de l'université.

Développer ensemble de nouvelles compétences pour proposer de nouveaux services

Cinquième proposition : mutualiser les formations et le développement de nouvelles compétences

Objectifs : disposer d'un bagage commun de connaissances dans les domaines des sciences de l'information, de la gestion des données, des services aux chercheurs, des nouvelles formes d'exposition des données..., pour ensuite faciliter la répartition des compétences et des attributions entre les deux services pour ce type de missions.

Mode d'application : L'offre de formations peut être mutualisée en incluant l'archiviste dans la diffusion des propositions de formations au SCD sur des sujets définis par archivistes et bibliothécaires. Cette inclusion permet ensuite la définition d'une stratégie commune de formation, en associant par exemple des binômes bibliothécaires et archivistes pour des formations « jumelées » sur des sujets complémentaires. Un point essentiel pour le succès de cette convergence est la mise à profit des propositions de formation émanant du milieu des bibliothèques

(formations proposées par des établissements comme l'Enssib, des associations comme l'ADBU...) et des archives (journées d'étude de la section Aurore, formations de l'AAF, etc.)

Difficultés : Le budget formations est difficile à manœuvrer, il peut être complexe d'y intégrer l'archiviste, et les SCD privilégieront d'abord la cohérence des formations proposées et suivies par leurs agents. De plus, l'intégration de l'archiviste à ces réflexions au sein du SCD peut être compromise dans les universités où les services aux chercheurs sont uniquement assurés par les bibliothécaires, et où les archivistes ne participent pas déjà à des projets liés à ces nouvelles compétences. Par ailleurs, l'accès à ces formations peut être compromis par un manque de communication de l'une des parties au sujet des offres proposées par sa filière. Pour répondre à ces problématiques, et notamment la première idée, il peut être judicieux d'accompagner la réflexion sur une montée commune en compétence par une projection vers des innovations concrètes qui pourront être amenées par le biais des formations concernées : par exemple la coconstruction d'une formation aux plans de gestion des données, appuyée par l'expertise complémentaire de l'archiviste et du bibliothécaire.

Sixième proposition : valoriser la compétence de l'archiviste dans le domaine des services aux chercheurs

Objectifs : Pour l'archiviste, il s'agit de mettre en valeur ses compétences dans un domaine où il n'a pas forcément l'habitude de travailler pour le moment, et où il est en mesure de fournir des apports importants, notamment dans l'accompagnement des chercheurs à la publication et à la gestion des données, ou encore dans la participation à des projets en humanités numériques, par le travail sur des corpus de données. Pour les bibliothécaires, il sera très bénéfique de s'associer à des professionnels dont les compétences sont très complémentaires aux leurs. En plus d'une amélioration des projets, l'association des deux professions renforcera la légitimité du tandem, autour de l'expertise sur les données scientifiques et techniques.

Mode d'application : créer un groupe de travail chargé de réfléchir au développement des services aux chercheurs, intégrant l'archiviste, les bibliothécaires du département concerné, la direction des services informatiques, des ingénieurs de recherche et enseignants-chercheurs qui peuvent participer à cette réflexion. Dans la mise en application des pistes explorées par ce groupe, l'archiviste joue aussi un rôle actif (animation de formations auprès des chercheurs, accompagnement personnalisé pour la gestion des données...). Cette proposition fonctionne en binôme avec la proposition n°6, concernant la formation commune des archivistes et des bibliothécaires.

Difficultés : du côté du SCD, la volonté de conserver la réflexion sur les services aux chercheurs au sein du service concerné peut tenir l'archiviste éloigné de cette réflexion. De son côté, l'archiviste peut n'être pas concerné ou intéressé par ces questions, et la participation à un tel groupe de travail prendrait un temps considérable, depuis les formations indispensables jusqu'à la participation aux services aux chercheurs eux-mêmes, en passant par les réunions du GT. Si plusieurs agents du SCD travaillent sur ces questions à plein temps, l'archiviste ne peut pas y investir autant d'énergie et il laissera dans ce cas au SCD le soin de prendre en charge ces réflexions. Avant de se lancer dans de tels projets, on peut passer par une phase de réflexion sur les possibilités et les souhaits de chacun, en s'appuyant par exemple sur l'expérience de collègues des deux filières au sein d'universités où ils collaborent dans le domaine. La démarche permettra de mettre en confiance les deux parties, en permettant peut-être à l'archiviste de se projeter sur ce type de projets, et au bibliothécaire de réaliser l'intérêt de l'apport de la vision archivistique. Les deux interlocuteurs pourront aussi s'appuyer sur des exemples concrets qui guideront la mise en place de leur collaboration.

Septième proposition : améliorer la prise en charge des fonds particuliers (livres anciens, photographies, objets...) des bibliothèques universitaires

Objectifs : Pour le SCD, il s'agit d'améliorer les compétences, les pratiques et les outils utilisés pour le signalement et la description de ces fonds (utilisation de l'EAD, production d'instruments de recherche, etc.) Pour l'archiviste, cela lui permettra d'améliorer sa connaissance de ces collections et de développer une forme de Contrôle Scientifique et Technique sur des fonds qui peuvent le concerner et qui bénéficieraient d'un suivi mis en place par un archiviste (par exemple dans le cas de fonds d'archives donnés à une bibliothèque universitaire et peu mis en valeur depuis).

Mode d'application : création d'un groupe de travail consacré à la réflexion commune sur le signalement des fonds spécialisés. Cette réflexion peut concerner une meilleure exposition des fonds concernés, voire la conception d'un outil commun de recherche pour les archives et les fonds spécialisés. Le groupe peut faire appel aux Archives départementales et aux institutions qui pourront fournir un soutien pour la gestion de ces fonds. Il peut également participer à des instances au-delà de l'université, comme le GT Calames qui réunit des bibliothécaires au sujet de leur utilisation du catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur.

Difficultés : la problématique la plus évidente est, pour les bibliothécaires, la crainte d'une ingérence des archivistes au sein du périmètre du SCD. Par ailleurs, ces fonds, peu consultés, ne sont souvent pas la priorité des bibliothécaires qui ont peu de temps à y consacrer. Du côté des archivistes, on peut aussi évoquer le manque de temps qu'il est possible de dédier à des fonds conservés hors du périmètre de la mission, et la volonté d'intervenir le moins possible dans la gestion documentaire assurée par le SCD. Dans le cas d'une initiative de l'archiviste, il est important que ce dernier approche le SCD et les bibliothécaires concernés par ces fonds dans le cadre d'une démarche de dialogue, afin de proposer des pistes pour le traitement de ces ensembles. Les bibliothécaires peuvent alors prendre conscience des bénéfices pour la bibliothèque d'une meilleure exposition de ces fonds, basée sur un signalement et une indexation plus adaptés. De plus, ce sera l'occasion d'apprendre des techniques étrangères à la bibliothéconomie, et la manipulation de nouveaux outils, formation précieuse pour des bibliothécaires chargés de conserver des documents qui peuvent sortir du périmètre traditionnel des bibliothèques. Ce type de collaboration, qui fonctionne déjà parfois dans certaines universités en s'appuyant sur les bonnes relations entre l'archiviste et le bibliothécaire chargé de tels fonds, gagnera encore à faire l'objet d'une convention ou d'une entente formalisée avec la direction du SCD.

Huitième proposition : mettre à profit les compétences des archivistes et des bibliothécaires pour l'administration de bases de données

Objectifs : Avec le développement de l'archivage des données d'un côté, et des offres numériques de l'autre (bouquets de revues scientifiques et technique, etc.) les bibliothécaires et les archivistes sont ou seront amenés à travailler avec différents outils tels que des entrepôts de stockage pérenne, des plateformes pour l'accès aux données avec les outils de découverte et autres solutions de recherche parmi ces masses immenses d'information. Les deux métiers développent une expertise de plus en plus poussée sur ces questions, et peuvent trouver une complémentarité parmi leurs compétences respectives. La gestion des données se rapproche, à plusieurs égards, des grands principes de l'archivistique : architecture en arborescence, outils de recherche qui mettent en valeur les différents niveaux. D'un autre côté, les BU ont une expérience désormais très importante dans le maniement de bases de données. Une mise en commun de ces savoirs et de ces pratiques peut faire progresser chaque métier dans son utilisation de ces outils.

Mode d'application : la coopération peut prendre plusieurs formes, en fonction de la place de ces outils au sein de l'université concernée. On a vu que la grande majorité des services d'archives ne possèdent pas d'outil d'archivage électronique. Cependant, certaines missions administrent des solutions de gestion électronique des données, et d'autres réfléchissent de plus en plus concrètement à

la mise en place d'un SAE²¹⁵. Dans ce contexte, la mise en place de réunions réunissant la direction des services informatiques et des bibliothécaires rattachés au service qui administre les bases peut permettre un partage d'expériences et la formulation de bonnes pratiques qui guideront ensuite les archivistes, depuis la rédaction du cahier des charge jusqu'au pilotage des opérations de maintenance du logiciel, une fois l'outil installé et mis en action. Les archivistes seront ensuite en capacité de revenir partager leurs propres considérations sur le fonctionnement des bases auprès des bibliothécaires. Par ailleurs, dans les universités où les archivistes sont déjà équipés d'un outil de ce type, des réunions appuyées par exemple sur les retours d'expérience au sujet des protocoles mis en place avec la DSI ou du choix des prestataires peuvent être une coopération pertinente pour les deux métiers.

Difficultés : Tout d'abord, les outils de type SAE sont très peu développés dans les services d'archives en université et ne sont souvent pas un objectif à court terme. Il s'agit de projets très ambitieux qui nécessitent des prérequis comme la mise en place de protocoles pour l'archivage des documents numériques. Par ailleurs, ces outils restent assez éloignés et peuvent manquer de points de contact pour imaginer la mise en place d'un échange entre les archivistes et les bibliothécaires. Enfin, des compétences techniques importantes sont indispensables pour maintenir des échanges pertinents. Face à ces problématiques, on peut souligner que ces domaines sont à la fois très jeunes dans la culture professionnelle des deux métiers, et très importants pour l'évolution actuelle de ces métiers. Par conséquent, un échange sur ces questions pourra aussi être intéressant pour améliorer la connaissance mutuelle des deux professions et de leurs perspectives d'évolution.

²¹⁵ Dès l'Inserm, une étude avait été réalisée dès 2010 pour la mise en place d'un système d'archivage électronique : BACHELERIE Marie-Laure, CHAMBREFORT Hélène. « Le regard croisé de deux établissements publics scientifiques et techniques : le CNRS et l'Inserm », *La gazette des archives*, 2013, n°231, p.157.

Porter ensemble des projets

Neuvième proposition : construire un projet de valorisation lié à l'histoire de l'université

-

Objectifs : pour l'archiviste, un tel projet permet de mettre ses fonds en avant et de les associer aux collections des bibliothèques en comptant sur les ressources du SCD, plus importantes que celle de la mission surtout pour ce qui concerne la valorisation : il pourra ainsi s'appuyer sur le webmestre pour une communication en ligne, le responsable médiation culturelle pour la préparation d'une exposition, etc. Pour ce qui est des ressources matérielles, les BU peuvent disposer de locaux où monter une exposition (hall d'entrée d'une bibliothèque), et des plateformes et outils numériques comme un carnet de recherche type Hypothèses, pour une publication institutionnelle. Du côté du SCD, la collaboration avec les archivistes permet de diversifier les axes de communication sur le thème de l'histoire de l'université, puisque les services d'archives administratives disposent d'un grand nombre de ressources sur l'histoire institutionnelle de la structure mais aussi de documents qui peuvent toucher d'autres domaines, comme l'histoire des sciences (archives de la recherche), l'histoire sociale (archives militantes, papiers des associations étudiantes, des syndicats, etc.). Pour les deux services, la mise en place d'un projet de grande ampleur, par exemple pour les cinquante ans de création de l'université en 2028, apportent beaucoup de visibilité, à la fois du côté des chercheurs, de la gouvernance, et d'instances nationales.

Mode d'application : Pour favoriser l'efficacité de la préparation, il convient d'intégrer l'archiviste dès la préfiguration du projet. L'entreprise peut alors prendre diverses formes : la conception et l'animation d'un site lié au patrimoine et à l'histoire de l'université, la réalisation d'une exposition sur mai 68 ou encore sur la fondation de l'université. Ce projet peut également voir se développer les liens entre archivistes, bibliothécaires et chercheurs grâce à l'animation d'un carnet de recherche commun, ou la mise en place d'une série de tables rondes. Il peut dépasser le cadre de l'université, par exemple en réunissant plusieurs SCD et archivistes, ou en faisant intervenir les Archives départementales, la bibliothèque municipale et d'autres acteurs locaux qui peuvent être concernés par l'histoire de l'université (maison des sciences de l'homme, musée d'histoire naturelle, bibliothèques de sociétés savantes...). Ces partenariats viennent à leur tour nourrir les échanges et la collaboration entre archivistes et bibliothécaires.

Difficultés : Une telle entreprise représente un investissement important de ressources et de temps de travail. De plus, elle dépend, pour le dégagement de financements spécifiques, de l'intérêt de la hiérarchie, qui est lié à des thèmes comme une date anniversaire, la communication autour d'un sujet d'actualité... mais qui peut s'essouffler au-delà de ces aspects. Un tel phénomène peut contrarier le développement du projet et susciter un sentiment de déception, en lien avec l'investissement consenti. C'est pour dépasser ce cadre qu'on a insisté sur les possibilités de partenariats extérieurs : ils permettent aussi de trouver de nouveaux modes de valorisation et de nouveaux interlocuteurs.

Dixième proposition : porter un projet de développement expérimental de records management au sein du SCD

Objectifs : Cette piste procède de la familiarité particulière des bibliothécaires avec les enjeux documentaires qui sous-tendent le *records management*, familiarité qui fait de la bibliothèque un terrain favorable à l'expérimentation de nouveaux protocoles, qu'il sera ensuite possible d'appliquer à d'autres services. L'idée est donc d'utiliser le SCD comme laboratoire pour l'amélioration des procédures d'archivage. La « *transition vers le records management* » est en effet une dynamique importante dans le développement actuel des missions archives, selon Charlotte Maday²¹⁶. Pour les bibliothécaires, l'intérêt tient à la meilleure gestion des archives que ces expérimentations engendrent, ce qui facilite ensuite les potentielles démarches juridiques ou administratives.

Mode d'application : l'archiviste peut organiser une réunion de cadrage, identifier des personnes ressources, programmer une formation des chefs d'équipes. Ces opérations sont à aménager selon le fonctionnement actuel de l'archivage au sein du SCD. Si besoin, un accompagnement à la préparation des bordereaux peut être prévu. Quand il s'agit simplement d'une modification ou une amélioration des procédures, il faut simplement veiller à ancrer correctement les nouvelles pratiques, en réalisant ou en mettant à jour un guide pratique par exemple.

Difficultés : du côté de la bibliothèque, on n'a pas forcément envie de devenir un champ d'expérimentation, ce qui induit un risque de détérioration du service au cas où les expériences ne sont pas concluantes, surtout lorsque les bibliothécaires sont satisfaits du déroulement actuel du *records management*. Ils

²¹⁶ MADAY Charlotte. « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois », *La gazette des archives*, 2015, n°238, p. 83

peuvent par ailleurs être réticents à cause des complications qui peuvent suivre l'installation de nouvelles procédures, ou du temps à trouver pour la formation des équipes. Les archivistes, quant à eux, ne seront pas enclins à déployer un tel programme s'ils sont satisfaits de leur circuit de gestion des documents. Par ailleurs, ils peuvent aussi souhaiter ne pas trop s'isoler des services centraux en consacrant trop de temps au SCD. Pour répondre à ce dernier point, on peut préciser que le projet doit s'inscrire dans une stratégie plus large d'amélioration et d'optimisation du circuit du document par la pratique, et que les résultats obtenus au SCD permettront ensuite une prise de décision pour le reste de l'université.

Onzième proposition : mener un projet conjoint de signalement ou de numérisation autour de collections spécifiques, dans le cadre d'un appel à projet

Objectifs : Pour bien distinguer cette piste de notre quatrième proposition, on précise qu'il s'agit ici de s'emparer d'un sujet très valorisé (travail sur les collections d'excellence de l'université) dans le cadre d'un projet important, appuyé par un financement extérieur et l'intégration à un réseau, au sein du GIS CollEx-Persée. Les objectifs s'expriment à la fois en termes d'exposition des collections et fonds concernés, et d'instauration de liens très forts entre SCD et mission archives.

Mode d'application : Il dépend du type de projet envisagé. Dans le cadre d'une candidature à la labellisation CollEx-Persée, une réflexion conjointe sur les fonds et collections concernées et les moyens qui peuvent être dédiés à leur mise en valeur permet de constituer un préliminaire à la rédaction de la lettre d'intention. Il s'agit de projets au long cours, qui permettent de constituer une équipe projet de grande ampleur, réunissant des bibliothécaires, des archivistes, et des ingénieurs de recherche et chercheurs concernés par le domaine choisi. Dans le cadre d'un projet de numérisation, l'équipe inclura également les services informatiques qui fourniront l'appui technique indispensable. Enfin, ces projets sont dynamisés par des partenariats supplémentaires, par exemple en direction des bibliothèques universitaires labellisées pour des collections proches, ou des centres d'archives intéressés par les mêmes domaines.

Difficultés : Il s'agit là encore de projets de grande ampleur qui impliquent des problématiques techniques comme le manque d'outils ou de compétences nécessaires à la mise en œuvre de telles actions de valorisation. Des manques trop importants en interne seront difficiles à compenser par le travail de prestataires extérieurs, dans la mesure où l'équipe projet doit conserver un minimum de savoir-faire pour garder la main sur le projet. Par ailleurs, les bibliothécaires manifester la volonté de travailler seuls et de s'éviter les différences de vues potentielles qui pourraient ralentir la bonne marche du projet, tandis que les archivistes non concernés par les archives de la recherche n'auront pas de raisons de se mobiliser dans ce domaine.

Douzième proposition : mettre en place un groupe de travail lié à la Science Ouverte

Objectifs : Mettre à profit les compétences des deux métiers pour réfléchir aux enjeux de la Science ouverte et pour concevoir des projets innovants dans ce domaine. Cette action aura à la fois des conséquences positives pour les services fournis par les deux métiers au sein de l'université, et pour la reconnaissance du travail et des compétences des archivistes et des bibliothécaires dans ce domaine, avec à la clé un gain de visibilité et de légitimité, grâce à une meilleure identification des deux professions comme les experts en documentation et gestion des données indispensables à la conception de projets correspondant aux exigences de la Science Ouverte. Enfin, la participation à un tel groupe de travail permettra aussi aux deux services d'améliorer leur intégration au milieu de la recherche, en travaillant avec les enseignants-chercheurs, et à l'ensemble de l'université.

Mode d'application : afin d'être identifié comme des acteurs importants dans le domaine, les archivistes et les bibliothécaires doivent se positionner dès la définition d'une stratégie Science Ouverte au sein de l'université. Ce positionnement permettra une campagne destinée à convaincre les décideurs de la plus-value des compétences des bibliothécaires (dans les domaines de la diffusion et de la valorisation, le lien aux chercheurs) et des archivistes (pour la collecte et le signalement des données, le positionnement sur les questions juridiques). Afin de travailler en bonne entente, un échange entre les deux métiers doit être réalisé au préalable afin de s'entendre sur une définition des données de la recherche, et le périmètre des uns et des autres.

Difficultés : Les archivistes peuvent être moins concernés par ces questions en fonction de leur domaine de travail, de leur spécialisation, ou simplement d'un manque de temps. Du côté du SCD, on peut retrouver la volonté de garder pour les bibliothécaires le sujet des données de la recherche. Enfin, la délimitation d'un tel groupe de travail passe par la décision de la présidence de l'université, à qui revient le choix de l'organisation : pour ce genre de projets à l'échelle de l'université, les archivistes et les bibliothécaires restent dépendants des orientations prises par la gouvernance.

Gagner ensemble en visibilité et améliorer le positionnement au sein de l'université

Treizième proposition : développer conjointement la visibilité des deux services auprès des chercheurs

Objectifs : Pour les archivistes et les bibliothécaires, il s'agit de gagner en reconnaissance auprès des composantes, notamment des centres de recherche. Le bénéfice est très important pour les archivistes qui s'occupent d'archives de la recherche, dans la mesure où ils manquent souvent d'être associés aux collectes dans les laboratoires et en général aux opérations à caractère documentaire menées auprès des chercheurs. Pour les bibliothécaires, le travail conjoint fourni avec les archivistes pour améliorer la collaboration avec les chercheurs aura comme intérêt de valoriser le rôle du SCD dans la production des savoirs et la contribution à la recherche.

Mode d'application : Ce rapprochement peut prendre de nombreuses formes. On peut commencer par la réflexion à une stratégie commune de communication auprès des laboratoires, qui mettra en valeur les compétences respectives des deux professions et l'apport qu'elles peuvent fournir à la recherche. Concevoir ensemble cette communication permet d'éviter les confusions et les contradictions et de ne pas séparer les services complémentaires que peuvent rendre archivistes et bibliothécaires. De plus, cet exercice de communication rassemblera aussi les bibliothécaires et les archivistes autour de la prise en charge des archives et données de la recherche, ce qui amènera d'autres pistes de projets communs et de coordination des tâches.

Difficultés : les SCD ont *a priori* une visibilité déjà assez bonne du côté des laboratoires, les bibliothèques universitaires étant des interlocuteurs importants des chercheurs. Ils ne souhaitent pas forcément la « partager » avec la mission archives, au risque de susciter des confusions chez les enseignants-chercheurs. Quant aux archives, elles s'appuient souvent pour fonctionner sur les relais administratifs des universités, et lorsque ces relais leurs permettent d'atteindre sans difficultés leurs objectifs de collecte, y compris au sein de composantes (par le biais des secrétariats des centres de recherche par exemple), la mise en place de ce programme de communication jumelé pourra sembler superflu. A cela, on peut répondre que la visibilité auprès des chercheurs ne répond pas qu'à des impératifs de collecte et que les contacts avec la communauté scientifique peuvent aussi

nourrir d'autres projets importants pour les missions archives, à l'instar de chantiers de valorisation sur les fonds conservés.

Quatorzième proposition : militer conjointement pour la légitimité des missions documentaires auprès de la hiérarchie et de la présidence

Objectifs : la recherche d'une position stratégique forte est un thème important de l'évolution actuelle des SCD. Il résulte de la montée en autonomie des universités, qui leur permet de concevoir leur stratégie en autonomie, et d'allouer à chaque département les ressources correspondantes aux axes stratégiques ainsi définis. Afin de continuer à développer leurs services et répondre au mieux aux besoins des étudiants et des chercheurs, les bibliothèques doivent trouver comment s'inscrire dans ces stratégies globales. L'association avec la mission archives peut être très porteuse dans de nombreux domaines concernés par ces stratégies : projets liés à la Science Ouverte, aux humanités numériques, obtention d'un label CollEx-Persée, organisation d'une exposition pour la commémoration d'une date importante, etc. Du côté des archivistes, l'association au SCD dans le cadre de cette démarche d'*advocacy* pour les missions documentaires constitue une alliance de poids, qui pourra permettre une meilleure diffusion du message qu'ils cherchent à défendre, puis, si ce message porte ses fruits, l'obtention de moyens supplémentaires pour développer des services ou mettre en place de nouveaux projets.

Mode d'application : cette campagne peut démarrer par une réflexion commune sur les grands axes stratégiques définis pour l'université, afin de décider de la place qui peut être faite pour des propositions communes. Celles-ci devront mettre en valeur la complémentarité des compétences des deux métiers pour la participation à des projets à forte résonance politique. Plutôt que de lister un certain nombre de propositions isolées, il sera pertinent de les intégrer dans un vrai programme de dialogue avec la gouvernance, au cours duquel peuvent intervenir des instances extra-universitaires comme la section Aurore de l'AAF ou l'ADBU.

Difficultés : Le succès de ces démarches est conditionné à l'intérêt porté par la présidence à ces questions. Cet intérêt peut être lié à la personne d'un président, et les changements générés par les prochaines élections sont difficiles à anticiper. Cependant, on peut parfois trouver un canal de communication plus favorable du côté de vice-présidents aux attributions proches des missions des archivistes et bibliothécaires, à l'instar d'un VP patrimoine, documentation, ou encore Science Ouverte.

CONCLUSION

On a voulu, dans cette recherche, montrer combien la collaboration entre archivistes et bibliothécaires pouvait être profitable aux deux services, ainsi qu'à leurs usagers. La variété des axes de convergences proposés, qui concernent tous les domaines de travail des deux filières, permet de mettre en avant la flexibilité dont disposent archivistes et bibliothécaires pour concevoir une action commune, même au sein de structures qui peuvent contraindre leurs initiatives. Le premier enjeu de ce mémoire était de répondre à la question *Pourquoi collaborer ?* : on espère avoir pu montrer qu'un rapprochement motivé par le service des usagers (amélioration des pratiques de travail, développement de nouveaux services, portage de projets) et orienté par les grands axes qu'on a mis en avant au cours de ce travail (attention portée aux autres partenaires potentiels, accent mis sur la longévité des projets en formalisant les processus) permettait des collaborations pertinentes, et bénéfiques à la fois pour les deux services ainsi que pour leurs publics.

L'intérêt « opérationnel » de cette recherche est sans doute limité par la variété des situations dans lesquelles se trouvent archivistes et bibliothécaires. Les services d'archives sont très différents d'une université à l'autre, selon leur positionnement, leurs activités principales, ou encore les ressources dont ils disposent. D'un autre côté, la taille et les missions des SCD peuvent également varier, et on a vu le poids pris par les collaborations liées aux services aux chercheurs dans les exemples de collaboration entre les deux services : dans une université où la mission archives se concentre uniquement sur la gestion des documents produits et reçus par les services centraux, et où le SCD n'a pas comme axe prioritaire le développement des services aux chercheurs, la convergence des archivistes et des bibliothécaires ne pourra pas s'organiser dans ce domaine. C'est pourquoi on a cherché à diversifier le plus possible les pistes à étudier, afin de donner le plus d'amplitude aux possibilités de collaboration.

On espère, pour finir, que ces recherches pourront trouver leur application et que les professionnels concernés pourront y trouver un intérêt, quelles que soient leur position et leurs missions. L'une des clés indispensables à la mise en place de la collaboration entre bibliothécaires et archivistes est, de l'avis de beaucoup des professionnels consultés, le recours au dialogue avec les collègues d'autres universités et établissements : par exemple, le soutien apporté par la réflexion commune au sein de la section Aurore et de ses groupes de travail est un élément important, pour construire son action. En réunissant idées et actions issues de nombreux établissements différents, on a voulu contribuer à nourrir ce dialogue indispensable.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES EN UNIVERSITE

Les services d'archives et leurs missions

AMUE. *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*. Les dossiers de l'agence, 2010

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *La Gazette des archives*, n°179, 1997. *Les archives scientifiques. Préservation, typologie et utilisations*

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *La Gazette des archives*, n°231, 2013-3. *Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche*

CAZENAVE Christine, GIRARD Françoise. *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*. Publications de l'université de Saint-Etienne, 2007

GAY Hélène. « Les archives des universités : enjeux de la collecte et de la sauvegarde des archives ». Communication donnée lors de la journée d'études : *Collecter, organiser, valoriser les archives de la recherche en sciences humaines et sociales : quelles collaborations mettre en œuvre ?* Aix-en-Provence, 2008

La Gazette des archives, n°243, 2016-3. *Quel accès, quel traitement pour les documents et données de l'enseignement et de la recherche ?*

MADAY Charlotte. « Les services d'archives dans les établissements d'enseignement supérieur et recherche : portrait chinois », *La Gazette des archives*, n°238, 2015-2. *Les archives des administrations centrales et des opérateurs de l'Etat : bilan et perspectives (2001-2014)*, p. 75-83.

MADAY Charlotte, MECHINE Stéphanie, « Le patrimoine écrit des universités : les débuts d'une reconnaissance », *In Situ* n°17, 2011

ROLLET, Laurent. *Mémoire et culture matérielle de l'université*. Presses universitaires de Nancy, 2008

Section Aurore. *Enquête 2016 sur les services d'archives*. AAF, 2018

Les archives et données de la recherche

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *La Gazette des archives*, n°246, 2017. *Archiver la recherche : responsabilités partagées*

BERT Jean-François, RATCLIFF Marc J. (dir.). *Frontières d'archives, Recherches, mémoires, savoirs*. Paris : éditions des archives contemporaines, 2015

CHARMASSON Thérèse. « Les archives scientifiques et leur conservation », *Bulletin d'histoire et d'épistémologie des sciences de la vie*, 1995 vol.2, n2, p.266-270

CHARMASSON Thérèse. « Les archives des sciences en France : réalisations et projets », in LAURENT Sébastien (dir.). *Archives « secrètes », secrets d'archives ? L'historien et l'archiviste face aux archives sensibles*. CNRS histoire, 2003

CHARMASSON Thérèse. « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, 2006, n°14, p.34-39.

CORNU Marie, FROMAGEAU Jérôme, MÜLLER Bertrand. *Archives de la recherche : problèmes et enjeux de la construction du savoir scientifique*. L'Harmattan, 2014

JACOBSON Michel, LARROUSSE Nicolas, MASSON Marion. *La question de l'archivage des données de la recherche en SHS*. ICA/SUV, 2014

LUC Jean-Noël, MECHINE Stéphanie, PICARD Emmanuelle. *Les archives universitaires. De nouvelles sources pour l'histoire de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Centre d'histoire du XIXe siècle (Université Paris Sorbonne), 2014

MERCIER Cédric. *Les archives de la recherche, enjeux et perspectives pour les bibliothèques universitaires*. Mémoire pour le diplôme de conservateur des bibliothèques. Enssib , 2020

MULLER Bertrand. « A la recherche des archives de la recherche : problèmes de sens et enjeux scientifiques », *Genèses*, 2006, n°63, p.4-24.

PINÇON Juliette. *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*. Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèques. Enssib, 2017

BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES : ETUDES SUR LES STRUCTURES COMMUNES

BASTIAN Jeannette, SNIFFIN-MARINOFF Megan, WEBBER Donna. *Archives in libraries: what librarians and archivists need to know*. Society of American Archivists, 2015

BERTHIAUME Guy, « Sept ans de bonheur. La convergence à BAnQ », *Archives*, 2012, vol.44, n°2, p. 3-10

BERTHIAUME Guy, RYAN Pascale, « Bibliothèque et Archives nationales du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6, p. 47-53

CLAERR Thierry, TESNIERE Valérie. « Archives et bibliothèques », *in* TESNIERE Valérie (dir.). *Histoire en bibliothèque*. Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, pp. 101-119

COMBE Sonia, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi : l'exemple de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, n° 4, p. 58-64

FERRACI Elsa. *Archivage pérenne en bibliothèque universitaire : bilan et perspectives*. Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 2016

LA SELLE Xavier de. « Quand bibliothèque et archives font mémoire commune ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2010, n° 3, p. 46-49

POIROT Albert. « Les Archives dans les bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, n° 2, p. 4-14

TOULOUSE Sarah. *Les documents d'archive en bibliothèque*. Mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 1994

VATICAN Agnès. « Convergences et divergences entre archives et bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2011, n° 4, p. 16-20

BIBLIOTHECAIRES ET ARCHIVISTES : ETUDES SUR LA CONVERGENCE ET LA COMPLEMENTARITE DES METIERS

ACCART Jean-Philippe. *Regards croisés sur les métiers des sciences de l'information : Bibliothèques, Archives, Documentation, Musées*. Klog, 2014

ACCART Jean-Philippe, VAISSAIRE-AGARD Clotilde. *Les 500 mots métiers – Bibliothèques archives, documentation, musées*. KLOG, 2016

Coopération des bibliothécaires professionnels du Québec, *Argus*, vol. 46, n°2. *Bibliothéconomie, muséologie et archivistique*

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Archivistes !*, n°132, 2020. *Bibliothécaires et archivistes, regards croisés sur un tandem engagé*

BERTRAND Anne-Marie, « Un métier, des métiers », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 3, p. 73-74.

BOUGET Anne, BOILLET Virginie, GUERRE Louise. *Les nouveaux horizons de l'infodoc : étude prospective sur l'évolution des fonctions de l'information-documentation-archives*. SerdaLAB, 2009

CHABIN Marie-Anne. « L'Opposition millénaire archives/bibliothèques a-t-elle toujours un sens à l'ère du numérique ? ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5, p. 26-30

CLUBB Barbara, DRAPER Jennifer-Lynn, YARROW Alexandra. *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*. IFLA, 2008

LEMOINE Tomy. *Le rapprochement entre archiviste et bibliothécaire*. Mémoire de master, Université d'Angers, 2017

MELOT Michel. « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 9-12.

POMART Julien. *Méta/morphoses : Le rapprochement des métiers ? Analyse d'un archiviste en bibliothèque*, acte d'une journée d'étude, 1er avril 2016, Troyes, AAF

TEXIER Bruno. « Bibliothécaires, archivistes, documentalistes. Convergence des métiers : si loin, si proches ». *Archimag*, n°48, 2013.

UTARD Jean-Claude. « Bibliothécaire, documentaliste et archiviste : convergence ou hybridation des métiers ? », Nathalie Marcerou-Ramel éd., *Les métiers des bibliothèques*. Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, pp. 157-166.

ANNEXES

Table des annexes

QUESTIONNAIRE : ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES EN UNIVERSITES	117
ENTRETIENS : LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS POUR LE MÉMOIRE	121
ENTRETIENS : GRILLE DE QUESTIONS	122
SYNTHESE DES PROPOSITIONS	127

QUESTIONNAIRE : ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES EN UNIVERSITES

Questionnaire envoyé le 06 juillet 2020 aux chefs des missions archives et directeurs de SCD de sept universités : Angers, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Paris-Diderot, Strasbourg, Tours.

QUESTIONS LIMINAIRES

1/ Indiquez votre établissement de rattachement

2/ Etes-vous :

Archiviste

Bibliothécaire

QUESTIONS AUX ARCHIVISTES

1/ Quel est votre positionnement dans l'organigramme de l'université ?

DGS/Affaires générales

Immobilier/logistique

Bibliothèque

Autre

2/ Depuis quelle année votre université a-t-elle un poste d'archiviste dédié ?

3/Combien d'ETP compte votre service ?

4/Moyenne mensuelle des communications administratives

5/ Moyenne mensuelle des communications à des lecteurs extérieurs

6/ Importance des fonds conservés – en mètres linéaires

7/ Répartition entre les archives de la recherche et les archives administratives

8/ Vous occupez-vous d'archives électroniques ?

9/ Votre établissement dispose-t-il d'une GED ?

10/ Où se trouvent vos bureaux par rapport au SCD ?

Tout à fait distincts

Proches ou attenants

A l'intérieur de la BU

11/ Conservez-vous tout ou partie des fonds d'archives dont vous avez la charge dans des espaces communs avec la bibliothèque universitaire ?

QUESTIONS AUX BIBLIOTHECAIRES

1 / L'archiviste et ses fonctions sont-ils bien identifiés par les agents de la bibliothèque ?

2/ Les archives sont-elles rattachées hiérarchiquement ou fonctionnellement à la bibliothèque ?

Si les archives ne sont pas rattachées à la bibliothèque

2.2/ Verriez-vous un rapprochement entre archives et bibliothèque comme une opportunité ?

- Oui

- Plutôt oui

- Plutôt non

- Non

2.3/ Ce rapprochement vous paraît-il opérable dans votre université ?

- Oui
- Non, faute d'espace
- Non, contraintes organisationnelles/ administratives
- Non contraintes techniques / liées aux équipements
- Non, pour d'autres motifs

QUESTIONS COMMUNES

Contacts entre les archives et les bibliothèques

1/ Quelle est la fréquence des contacts entre archives et bibliothèques

- Aucun ou très rares
- Contacts occasionnels
- Collaboration récurrente

2/ Archivistes et bibliothécaires participent-ils ensemble à certaines instances ? Si oui, lesquelles ?

3/ Arrive-t-il à des archivistes et à des bibliothécaires de l'université d'être réunis à l'occasion de formations ?

- Oui, en formations externes
- Oui, en formations internes
- Oui, aux deux
- Non

Si ces contacts prennent la forme d'une collaboration ou d'une mutualisation

4/ Disposez-vous de locaux en commun (bureaux, salles de lectures, magasins) : Précisez lesquels

5/ Disposez-vous d'outils en commun (solutions informatiques, catalogue, ...) : Précisez lesquels

6/ Avez-vous des projets en commun ou avez-vous eu l'occasion de mutualiser certaines tâches ? Précisez lesquels

L'archivage des données de la science

7/ Dans votre université, quels services s'occupent de la gestion et de l'archivage des données de la science ?

- Les archives
- La bibliothèque
- Autre : précisez

8/ Cette organisation vous semble-t-elle la plus efficace possible ? Si non, quel serait le système le plus efficace ?

9/ Si archives et bibliothèques s'en occupent ensemble, indiquez les grandes lignes de la répartition du travail

ENTRETIENS : LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS POUR LE MÉMOIRE

Nom	Fonction	Etablissement	Date de l'entretien	Durée
Cédric Mercier	Bibliothécaire	Paris-Saclay	12/11/2020	1 heure
Charlotte Maday	Archiviste	Paris Diderot (Université de Paris, 2009-2016)	24/11/2020	1 heure
Anne Azanza	Bibliothécaire	Université de Tours	03/12/2020	45 minutes
Lucie Lepage	Archiviste	Université de Tours	04/12/2020	1 heure
Marine Sciuto	Archiviste	Observatoire	04/12/2020	1 heure
Lucile Schirr	Archiviste	Université de Strasbourg	04/12/2020	1 heure
Goulven Le Brech	Archiviste	Campus Condorcet	10/12/2020	50 minutes
Sébastien Chetanneau	Archiviste	Université de Nantes	10/12/2020	45 minutes
Benjamin Rullier	Archiviste	Université de Paris	10/12/2020	1h10
Claire Etienne	Archiviste	Université de technologie de Compiègne	11/12/2020	1h15
Frédéric Hersant	Archiviste	Université d'Angers	11/12/2020	1h10
Marie-Pierre Cordier	Archiviste	Paris-Saclay	17/12/2020	45 minutes
Olivier Azzola	Archiviste	Polytechnique	07/01/2021	45 minutes
Jean Guillemain	Bibliothécaire	Université de Paris	05/02/2021	1 heure

ENTRETIENS : GRILLE DE QUESTIONS

QUESTIONS AUX ARCHIVISTES

La mission archives

- 1- Historique de la création de la fonction archives dans l'université
- 2- Constitution de la mission : nombre d'agents, ressources
- 3- Rattachement de la mission : les différents rattachements proposés / connus par la mission. Que pensez-vous de ce positionnement et en préféreriez-vous un autre ? Si oui, lequel et pourquoi ?
- 4- Activités de la mission : quelles archives gérez-vous : répartition archives administratives et archives scientifiques, archives des services centraux et des composantes
- 5- Vous occupez-vous d'archives électroniques ? Si oui, quels outils utilisez-vous ? Si non, y'a-t-il des projets en cours de développement dans ce domaine ?
- 6- Comment s'organise la collecte (formation et sensibilisation des personnels, réseau de correspondants archives, archivage des centres de recherche ?)
- 7- Comment s'organise la conservation : quels sont les locaux de conservation des archives courantes ? Des archives intermédiaires ? Avez-vous des magasins propres ? Partagez-vous des locaux de conservation avec la bibliothèque ? Comment-vous organisez-vous pour le déménagement de lots importants ?

- 8- Classement : quelle part de votre travail consacrez-vous au classement ? Quels outils utilisez-vous ?

- 9- Quelle est la fréquence de vos communications en interne et en externe ? Comment se déroulent les communications (local d'accueil des lecteurs, possibilité d'envoyer des numérisations)

- 10- Quelles sont vos activités de valorisation, physiques comme virtuelles ?

- 11- Comment qualifieriez-vous votre visibilité au sein de l'établissement ? Auprès des agents ? Des chercheurs ? De la présidence ? Du SCD ?

- 12- Dans le cas où l'université a connu une fusion ou une évolution structurelle importante durant la période d'activité de la mission archives : comment cette évolution a-t-elle affecté la mission ?

Les relations entre les archivistes et les bibliothécaires

Si la mission archives est rattachée au SCD :

- 1- Comment fonctionne le rattachement : quel est l'organigramme du SCD, où se trouve la mission archives, qui est le supérieur de l'archiviste ?
- 2- Quelle est la nature des contacts avec les collègues de la bibliothèque ? Les archivistes participent-ils au service public ?
- 3- Avec quels collègues bibliothécaires les archivistes interagissent et travaillent le plus ?
- 4- Y'a-t-il des ressources mutualisées ? (espaces de stockages, outils, salles, ...)

Si la mission archives n'est pas rattachée au SCD :

- 1- Y'a-t-il des projets communs avec la bibliothèque ? Si oui, quels en sont les détails ?
- 2- Y'a-t-il des magasins partagés ? Si oui, comment est gérée cette mutualisation ?
- 3- Les archivistes et les bibliothécaires se retrouvent-ils dans d'autres contextes, par exemple en participant à des instances universitaires, type conseils de la documentation ou conseil scientifique ?

- 4- Les archivistes et les bibliothécaires se retrouvent-ils parfois dans des formations ? Internes, Externes ? Sur quel sujet ?
- 5- Les bureaux de la mission sont-ils proches de ceux de la direction du SCD ?
- 6- Les archivistes sont-ils bien repérés par les chefs de départements du SCD ? Par les agents ? Les missions des archivistes sont-elles bien repérées par les chefs de départements ? Et par les agents ?
- 7- Y'a-t-il des contacts particuliers dans le domaine des données de la recherche ? Si oui (participation à un GT Science ouverte, réalisation de formations pour les chercheurs) : quels en sont les détails ?
- 8- Comment se passe l'archivage des dossiers du SCD ?

Questions sur les compétences et la culture professionnelle des deux métiers :

- 1- Avez-vous identifié des problématiques et des sujets de discussion communs avec les bibliothécaires ?
- 2- Pensez-vous que les compétences des archivistes et des bibliothécaires peuvent être complémentaires ? Si oui, quels sont les éléments que chacun peut apporter à l'autre ?
- 3- De manière générale, identifiez-vous un mouvement de rapprochement des deux professions ? Un tel mouvement vous paraît-il bénéfique pour le métier, et si oui, de quelle manière ?

QUESTIONS AUX BIBLIOTHECAIRES

Le SCD

- 1- Comment s'organise le Service Commun de Documentation : nombre de bibliothèques universitaires et bibliothèques associées, nombre d'agents, de sites géographiques.
- 2- Comment se présente l'organigramme, quels sont les grands départements. Comment la bibliothèque est-elle positionnée dans l'université

- 3- A quelles instances participe le directeur ou la directrice du SCD, et quelles sont ses relations avec la présidence de l'université
- 4- Y'a-t-il des fonds d'archives conservées dans une ou plusieurs bibliothèques ?
- 5- Ces fonds font-ils l'objet d'un traitement spécifique ? Quels agents les prennent en charge ? Externalisez-vous tout ou partie de ce traitement ?
- 6- Quelle est pour vous la définition des « données de la recherche » ?
- 7- Avez-vous mis en place des actions liées aux données de la recherche ? Si oui, quels en sont les détails ?
- 8- Quelles sont vos relations avec les centres de recherche et les enseignants-chercheurs ? Avez-vous l'habitude de prendre en charge les bibliothèques de laboratoire ? Et de recevoir en don ou en dépôt les documents de chercheurs qui quittent les laboratoires ?

Les relations entre les bibliothécaires et les archivistes

Si la mission archives est rattachée au SCD :

- 5- Comment fonctionne le rattachement : quel est l'organigramme du SCD, où se trouve la mission archives, qui est le supérieur de l'archiviste ?
- 6- Quelle est la nature des contacts des bibliothécaires avec les collègues de la mission archive ?
- 7- Quels agents de la bibliothèque ont-ils le plus l'habitude de travailler avec les archivistes ?
- 8- Y'a-t-il des ressources mutualisées ? (espaces de stockages, outils, salles, ...)

Si la mission archives n'est pas rattachée au SCD :

- 9- Y'a-t-il des projets communs avec la mission ? Si oui, quels en sont les détails ?
- 10- Y'a-t-il des magasins partagés ? Si oui, comment est gérée cette mutualisation ?
- 11- Les archivistes et les bibliothécaires se retrouvent-ils dans d'autres contextes, par exemple en participant à des instances universitaires, type conseils de la documentation ou conseil scientifique ?
- 12- Les archivistes et les bibliothécaires se retrouvent-ils parfois dans des formations ? Internes, Externes ? Sur quel sujet ?
- 13- Les bureaux de la mission sont-ils proches de ceux de la direction du SCD ?
- 14- Comment qualifieriez-vous la visibilité des archivistes au sein du SCD ? Les agents de la bibliothèque connaissent-ils bien les enjeux de l'archivage ?
- 15- Y'a-t-il des contacts particuliers dans le domaine des données de la recherche ? Si oui (participation à un GT Science ouverte, réalisation de formations pour les chercheurs) : quels en sont les détails ?

Questions sur les compétences et la culture professionnelle des deux métiers :

- 4- Avez-vous identifié des problématiques et des sujets de discussion communs avec les bibliothécaires ?
- 5- Pensez-vous que les compétences des archivistes et des bibliothécaires peuvent être complémentaires ? Si oui, quels sont les éléments que chacun peut apporter à l'autre ?
- 6- De manière générale, identifiez-vous un mouvement de rapprochement des deux professions ? Un tel mouvement vous paraît-il bénéfique pour le métier, et si oui, de quelle manière ?

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

	Opportunité de rapprochement entre Archives et SCD	Bénéfices liés à ce rapprochement	Mode que peut prendre le rapprochement	Risques / obstacles
Les 4C : approfondir conjointement les pratiques bibliothéconomiques et archivistiques				
1	Collecte : Améliorer la collecte des archives de la recherche	Bénéfice : collecte plus efficace dans les laboratoires et lors de départ de chercheurs (les archivistes ont moins de visibilité que le SCD, interlocuteur naturel des chercheurs et mieux identifié pour récupérer leurs papiers, et les bibliothécaires qui récupèrent les collections livres/périodiques ne sont pas experts pour la prise en compte des archives) : le plus efficace est un tandem archiviste/bibliothécaire qui collecte ensemble et se répartit les typologies	Mener une réflexion pour arrêter précisément le périmètre des archives et de la bibliothèque (tirés à part, littérature grise, mémoires...) Prévoir pour chaque opération de collecte un tandem qui opère de concert En profiter pour une opération de sensibilisation auprès des enseignants-chercheurs sur la distinction archives/BU : gain en visibilité pour l'archiviste, meilleure connaissance générale du fonctionnement du SCD.	SCD : volonté de conserver la prise en charge de la collecte dans les laboratoires / les dons des enseignants chercheurs. Archivistes: souvent une charge importante liée à la collecte des archives administratives des services centraux empêche de se mobiliser du côté des composantes. Les opérations conjointes compliquent les procédures, et on peut connaître un manque de coordination, le périmètre de chacun peut être mal défini ou contesté, il existe un risque de confusion chez les chercheurs...
2	Classement : Améliorer mutuellement la qualité des outils et des méthodes utilisées pour le classement / signalement / indexation. Mettre à profit les différences d'approche de l'archiviste et du bibliothécaire pour une réflexion partagée sur les outils archivistiques et bibliothéconomiques.	Bénéfices dans les deux sens : les archivistes et les bibliothécaires contactés ont indiqué qu'un partage de connaissances était souvent utile pour l'amélioration de la gestion documentaire dans les deux métiers Bénéfice aussi lié à la meilleure compréhension générale du fonctionnement et des enjeux des outils de l'autre profession : aide au dialogue interprofessionnel, créé un terrain de discussion qui peut ouvrir vers d'autres domaines	Organiser des temps d'échange, peut être en prenant un aspect précis identifié par l'une ou l'autre des parties, en faisant appel à des personnels disposant d'une expertise technique (au sein de la BU ou à la DSI), et dialoguer sur les bonnes pratiques, les problèmes récurrents, les innovations potentielles ...	Outils différents, pas les mêmes enjeux : il n'est pas évident de trouver un terrain de réflexion partagée. Les deux parties n'y verront sans doute pas un intérêt important à moins qu'un vrai problème ne se pose, et que l'autre puisse contribuer à le résoudre ; ou qu'une innovation potentielle fasse appel à des outils/méthodes déjà expérimentées par l'autre service.
3	Conservation : mettre en commun les ressources logistiques des services	Pour l'archiviste : possibilité de bénéficier d'outils matériels difficiles à obtenir hors SCD: magasins, salle de tri, ordinateurs, scanner, fournitures aux normes... Travail avec les magasiniers du SCD pour les déménagements et la manutention : bénéfice pour ces personnels dans la mesure où l'on valorise leurs compétences hors du contexte de la bibliothèque, et pour les archivistes, cela représente une aide logistique précieuse	Lorsque l'archiviste est rattaché à la bibliothèque, dialogue avec le directeur / la directrice du SCD pour obtenir un budget, une salle, des fournitures ; il est important de formaliser les choses pour ne pas les fonder que sur de bonnes relations interpersonnelles. Sinon mettre en place une convention avec le SCD pour mise à disposition d'une salle, de rayonnages..., démarche qui peut être appuyée par la hiérarchie de l'archiviste, le DGS par exemple. Question du travail avec les agents SCD: il est bon de ne pas s'appuyer que sur les bonnes relations perso, et d'identifier cette mission, l'inscrire sur les fiches de postes, prévoir une courte formation manutention d'archives.	Pas de budget ni de place supplémentaire en SCD. Réticence des magasiniers, réticence de la hiérarchie à les orienter vers cette nouvelle tâche Pour l'archiviste: volonté de ne pas dépendre entièrement de la BU, voire s'isoler du reste de l'université (il est mieux parfois de faire appel au service logistique/déménagement de l'U)
4	Communication : mettre à profit les compétences et les ressources au sein du SCD pour la diffusion et la valorisation des collections archives	Pour l'archiviste: faciliter l'exposition des fonds classés et signalés, grâce à l'utilisation des outils du SCD (publication des fonds sur Calames, numérisation grâce au scanner patrimonial, mise à disposition des fonds numérisés pour des projets innovants liés aux humanités numériques par ex, voir plus bas) Pour les bibliothécaires: valoriser les documents inédits et spécifiques à l'université (archives de chercheurs, archives de syndicats étudiants, etc) : gain en visibilité, en légitimité sur les domaines d'excellence de l'université, permet de mettre en relation ces fonds avec des collections conservées par le SCD	Faire le point sur les fonds d'archives qu'il serait particulièrement intéressant de valoriser de la sorte (réflexion appuyée sur l'expertise de l'archiviste au sujet ses fonds, et de l'équipe chargée de la diffusion au SCD sur les outils utilisés) Concevoir une stratégie dédiée à la mise en ligne et la diffusion de fonds d'archives et de collections liées. Il est plus profitable d'avoir une vraie stratégie, plutôt qu'une action ponctuelle, en pensant à des initiatives comme une bibliothèque numérique partagée, ou l'obtention de financement type CollEx-Persée pour la valorisation de fonds spécifiques.	Il s'agit de projets ambitieux, avec des problèmes techniques importants : interopérabilité des formats, des langages, des modes de signalement... Difficultés du côté du SCD: opérations très coûteuses (en temps et en ressources), volonté de prioriser les contenus des BU. Différence du regard sur la valorisation en ligne : les bibliothécaires sont engagés pour une diffusion large, ce qui peut générer des incompréhensions face au regard archiviste sur les délais de confidentialité, les obligations légales etc : contraintes différentes, il faut trouver un terrain d'entente.

Développer ensemble de nouvelles compétences pour proposer de nouveaux services				
5	Mutualiser les formations et le développement de nouvelles compétences	Disposer d'un bagage commun de connaissances dans le domaine de la gestion de données numériques des services aux chercheurs, des nouveaux modes de signalement et d'exposition des données - formations Calames etc. Faciliter la répartition des missions concernant ces domaines Travailler plus facilement de concert sur des projets liés	Mutualisation de l'offre de formation en incluant l'archiviste dans la boucle lors des propositions de formation aux bibliothécaires Réunion pour construire une stratégie de formation, en associant des binômes bibliothécaires - archivistes Mise à profit des propositions venant du monde des bibliothèques (formations Enssib, réseau ADBU...) ainsi que des archives (Journées d'étude Aurore, formations AAF...)	Manque de budget pour la formation des archivistes Traditions de services aux chercheurs uniquement assurés par la BU, excluant l'intégration de l'archiviste aux formations Manque de communication de l'une des deux parties au sujet des offres de formation de sa filière
6	Valoriser la compétence de l'archiviste dans le domaine des services aux chercheurs	Bénéfice pour l'archiviste : mettre en valeur son expertise dans un domaine où il peut apporter beaucoup de choses : formations PGD, participation à des projets sur des corpus de données, accompagnement de publication en OA, etc. Bénéfice pour le SCD: s'associer à un professionnel dont les compétences sont très complémentaires, ce qui donne au tandem archiviste-bibliothécaire une légitimité très forte en tant qu'"experts documentation" ou "experts données".	Inclure la mission archives dans la réflexion sur le développement des services aux chercheurs, avec l'équipe chargée de ce domaine au SCD, la direction des services informatiques, et les ingénieurs de recherche et enseignants-chercheurs qui sont amenés à participer à ce développement. Associer concrètement l'archiviste par exemple en confiant la formation PGD ou les formations en compétences informationnelles à un tandem archiviste-bibliothécaire Inclure l'archiviste dans les formations proposées sur les services aux chercheurs, cf. point précédent	SCD : volonté de conserver la réflexion sur les services aux chercheurs au sein de l'équipe concernée Archiviste: l'archiviste en poste n'est pas forcément spécialiste dans ces domaines. Mission qui prend beaucoup de temps : être formé, préparer des formations, accompagner des chercheurs, etc.
7	Améliorer la prise en charge des fonds particuliers des BU (archives de chercheurs, livres anciens, photographies, objets...)	Bénéfice pour le bibliothécaire: améliorer les compétences et les outils utilisés pour le signalement et la description de ces fonds (EAD, instruments de recherche, méthode de description des fonds...) Bénéfice pour l'archiviste: améliorer sa connaissance et une forme de CST sur les collections de la BU qui peuvent le concerner	Créer un groupe de travail pour réfléchir au sein du SCD et avec l'archiviste sur le signalement des fonds spécialisés. Faire appel aux AD pour obtenir un soutien dans l'expertise des fonds et la reconnaissance de la légitimité de l'archiviste Participer à des instances plus globales: le GT Calames qui réunit des bibliothécaires au sujet du catalogue et de la méthode de description	Du côté du SCD: défense de son pré carré, peur de voir l'archiviste prendre la main sur ses collections ; manque de temps pour traiter ces fonds souvent anciens, parfois annexes Du côté de l'archiviste: manque de temps, volonté d'ingérer le moins possible dans les affaires de la bibliothèque
8	Mettre à profit les compétences respectives de chacun pour l'administration des bases de données (et toutes plateformes dédiées à la conservation de données nativement numériques ou numérisées)	Bénéfices : l'archiviste peut apporter son expertise sur la gestion de données (plus proche de la gestion d'archives que des livres : arborescence, outils de recherches qui mettent en valeur les différents niveaux vs une approche "catalogue"), et sa connaissance d'outils type GED Les bibliothécaires ont aussi l'expérience des bases de données en université (utilisation d'outils de découverte...) Il peut être intéressant de croiser ces deux champs de compétence, afin d'améliorer chacun les outils et méthodes utilisées	Une coopération qui peut prendre plusieurs formes: par exemple, si l'archiviste envisage le déploiement d'un outil de gestion électronique des données (type EDITIC à Tours) : peut prendre contact avec le SCD pour organiser une réunion avec le service qui administre les différentes bases, ainsi que la DSI, pour consolider la réflexion sur le projet Si archivistes et SCD disposent tous deux de plateformes de ce type, on peut organiser un partage d'informations type retour d'expérience sur les protocoles mis en place avec la DSI, sur les prestataires choisis, ...	Peu de missions archives ont déjà déployé des outils de ce type (une GED, ou un SAE) ou comptent en déployer un à court terme. Projets très ambitieux, qui passent après la gestion des archives papier et nécessitent des prérequis comme la mise en place de protocoles pour l'archivage des documents numériques) Outils qui restent très différents entre les archivistes et les bibliothécaires : il n'y a pas forcément de place pour un échange d'expérience Il n'y a pas toujours les compétences techniques suffisantes pour avoir des discussions fructueuses entre archivistes et bibliothécaires

Porter ensemble des projets				
9	Construire un projet de valorisation lié à l'histoire de l'université	<p>Pour l'archiviste : bénéficier sur un projet de valorisation de ses fonds des ressources d'abord humaines de la bibliothèque : un webmestre pour la communication en ligne, un responsable de l'action culturelle pour la préparation d'expositions. Ressources matérielles : hall d'expo, plateformes de communication type carnet Hypothèses</p> <p>Pour la BU : diversifier les offres de valorisation, intégrer d'autres ressources documentaires précieuses de l'Université (comme les archives de chercheurs)</p> <p>Pour tous : projets qui apportent beaucoup de visibilité, intérêt des chercheurs, de la présidence, d'instances nationales</p>	<p>Intégrer l'archiviste à la préfiguration de ce type de projet</p> <p>Le mettre dans la boucle pour la conception et l'animation d'un site lié au patrimoine de l'université / projeter une exposition sur la fondation de l'université dans le hall de la bibliothèque</p> <p>Favoriser les relations entre archivistes bibliothécaires et chercheurs avec la conception d'un programme de publications en coopération sur le carnet de recherche Hypothèses du SCD</p> <p>Ce genre de projet peut aussi dépasser le cadre de l'université et réunir plusieurs SCD et missions archives, intervention des AD et/ou de la BM locale : partenariats qui aident aussi au rapprochement</p>	Projets qui prennent beaucoup de temps, qui dépendent de l'intérêt de la hiérarchie (pour une date anniversaire, un sujet à la mode) : les interlocuteurs sont souvent confrontés au désintérêt de cette hiérarchie au-delà des questions de commémoration et de communication, action qui ne va pas plus loin. Beaucoup d'investissement pour des résultats qui peuvent être décevants.
10	Porter un projet de développement expérimental de records management au sein du SCD	<p>Pour l'archiviste : bénéficier d'un terrain favorable à l'expérimentation de nouvelles procédures, applicables ensuite au reste des services (favorable dans la mesure où les bibliothécaires connaissent mieux les enjeux documentaires qui sous-tendent le records management)</p> <p>Pour les bibliothécaires : disposer d'une meilleure gestion des archives du SCD, ce qui facilite les démarches juridiques et administratives.</p>	Selon l'état actuel du records management au sein du SCD. Prévoir une réunion de cadrage, identifier des personnes ressources, (type correspondant archives), formation et sensibilisation des équipes ou des chefs d'équipe par l'archiviste, prévoir un accompagnement pour la préparation des premiers bordereaux. L'important : pérenniser l'action, en utilisant des outils stables et intuitifs, un workflow cadré, un guide pratique	<p>Du côté du SCD : pas de volonté de mise en place d'un tel projet, force d'inertie : le mode d'archivage actuel convient. Crainte de perte de temps et de complications inutiles</p> <p>Du côté de l'archiviste : important travail de mise en place, importance du turn-over qui force à multiplier les formations, sensibilisations; et l'identification des correspondants, volonté de ne pas se détourner du reste de l'université en consacrant trop de temps au SCD</p>
11	Mener un projet conjoint de signalement/numérisation autour de collections spécifiques (dans le cadre de Collex Persée par ex.)	S'emparer d'un sujet très valorisé, obtenir des financements, se lancer dans un projet d'ampleur. Envisager des retombées importantes, par exemple une reconnaissance accrue côté chercheurs, l'intégration à un réseau. C'est un moyen de faire fructifier la cohabitation de collections des bibliothèques et les fonds d'archives liés aux domaines d'excellence de la bibliothèque	<p>Selon le type de projet envisagé : par exemple, obtenir le label Collex-Persée. Préparation de la lettre d'intention avec une réflexion conjointe sur les collections concernées, et les moyens qui peuvent être dédiés à sa mise en valeur. Projet au long cours qui peut permettre de constituer une équipe projet réunissant archivistes, bibliothécaires, ingénieurs de recherche et enseignants-chercheurs.</p> <p>Envisager des partenariats, qui dynamisent aussi la relation archives-bibliothèques, avec par exemple les autres BU qualifiées dans le domaine et un centre d'archives également concerné</p>	<p>Projets ambitieux, difficultés techniques comme un manque d'outils ou de compétence pour la mise en œuvre de telles actions de valorisation des collections.</p> <p>Du côté du SCD : volonté d'avancer seul, plus facile que de devoir gérer une collaboration avec des différences de vues potentielles</p> <p>L'archiviste n'est concerné que s'il s'occupe des archives de la recherche, et qu'elles ne sont pas confiées au SCD uniquement.</p>
12	Mettre en place un groupe de travail lié aux données de la recherche / à la Science Ouverte	<p>Mettre à profit les compétences des deux métiers pour concevoir des projets innovants</p> <p>Mettre en valeur ensemble ces compétences pour valoriser la présence de la bibliothèque et des archives dans un domaine très politique</p> <p>Gagner en visibilité auprès de la présidence</p> <p>Mieux s'intégrer à l'université en travaillant avec chercheurs, DSI, DPO....</p>	<p>Se positionner lors de la définition d'une stratégie SO au sein de l'Université</p> <p>Mettre en avant la plus-value côté bibliothèque (diffusion, valorisation, proximité des chercheurs...) et côté archives (collecte, signalement, aspects juridiques, protection des données...)</p> <p>S'entendre au préalable entre archives et bibliothèque pour fixer une définition commune et un périmètre bien balisé</p>	<p>Du côté des archivistes : pas de temps, travail consacré aux archives administratives et pas aux données de la recherche, manque de spécialisation sur ces questions...</p> <p>Du côté de la bibliothèque : pas de temps ou de moyens à consacrer à ces projets, volonté de garder les données de la recherche comme apanage de la bibliothèque</p>
Gagner ensemble en visibilité et améliorer le positionnement au sein de l'Université				
13	Développer conjointement la visibilité des compétences archives et bibliothèque auprès des chercheurs	Bénéfice : gagner en reconnaissance et en visibilité du côté des composantes, ce qui est très important pour les archivistes qui s'occupent des archives de la recherche (souvent peu associés aux collectes dans les labos, aux dons de chercheurs partant à la retraite). Pour les bibliothécaires, le travail avec des archivistes, par exemple dans la diffusion des données de la recherche, valorisera aussi le rôle du SCD dans la production de savoirs et la contribution à la recherche	Réfléchir ensemble à une stratégie commune de communication auprès des laboratoires, pour mettre en valeur les compétences respectives des deux professions et ce qu'elles peuvent apporter à la recherche. La concevoir ensemble permet de montrer que l'action conjointe des deux services est plus efficace que des actions séparées (rationalise la collecte, facilite les recherches documentaires en uniformisant les procédés voire en participant à un catalogue commun)	<p>Du côté du SCD : souvent visibilité assez bonne (puisque les BU sont des interlocuteurs importants des chercheurs), pas de volonté de la partager avec la mission archive, ce qui pourrait semer un peu de confusion</p> <p>Côté archives : la plupart du temps, peu d'énergie à consacrer dans ce domaine, surtout lorsque le poste est orienté sur la collecte dans les services centraux. La gestion documentaire fonctionne alors sur les relais administratifs de l'université, sans avoir besoin d'une bonne visibilité côté chercheurs</p>
14	Militer conjointement pour la légitimité des missions documentaires auprès de la hiérarchie et la présidence	Bénéfices : dans la recherche d'une position stratégique forte des SCD au sein de l'université, l'association avec la mission archives peut être très porteuse (participation à des projets valorisés type Science ouverte, humanités numériques, Collex Persée...), réflexion sur le patrimoine et l'histoire de l'université : voir plus haut) Pour les archives : le SCD a plus de poids pour attirer attention de la hiérarchie, obtenir des moyens, mettre en place des projets.	<p>Réflexion commune sur les grands axes stratégiques de l'université pour voir quelle place peut être faite pour des propositions communes. Mettre en valeur les compétences des deux métiers sur des projets à forte résonance politique, par exemple avec une proposition de groupe de travail Science ouverte. Ne pas s'en tenir à des propositions isolées : les intégrer dans une vraie démarche d'advocac, dialogue avec les instances pour gagner en visibilité et en reconnaissance</p> <p>Faire appel à des instances extra-universitaires : section Aurore, ADBU, afin d'avoir plus de poids dans le dialogue</p>	<p>Contraintes liées à l'inertie inhérente à de telles structures; on est soumis aux orientations de la présidence, à l'intérêt personnel de la hiérarchie pour les questions liées à la documentation, à la présence d'un VP patrimoine, d'un VP documentation ou d'un VP Science ouverte. Les changements générés par les turn-over sont difficiles à anticiper</p>

